



Photo 5.5 Mur de la prison de Saint-Hyacinthe. Des contreforts sont visibles à droite, sur le mur qui faisait face à la rue Rosalie (rue de l'Hôtel-de-Ville).
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH085/011/008/0005

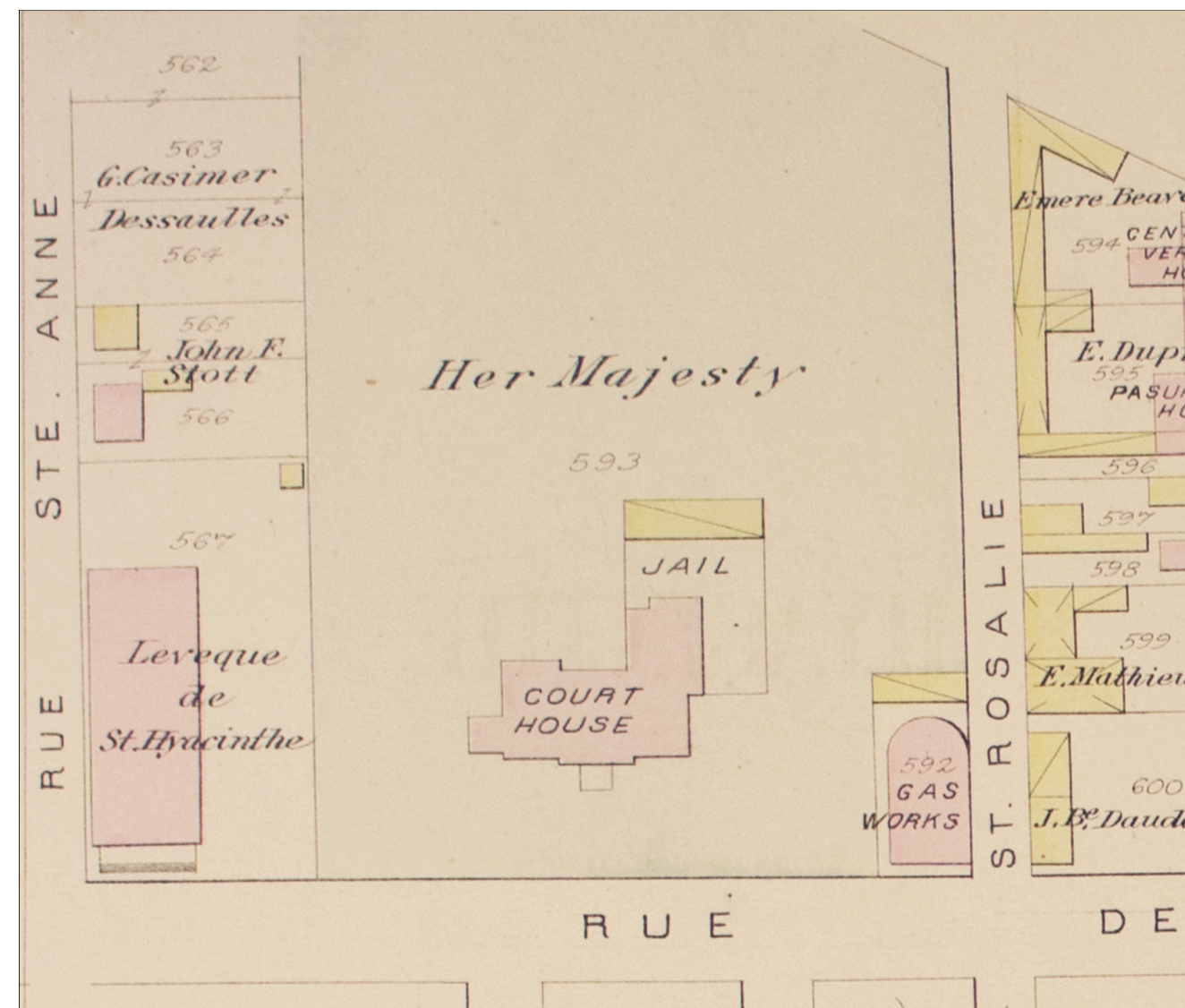


Figure 5.11 Détail d'un plan d'assurance-incendie de 1880 (Hopkins) montrant les bâtiments du palais de justice-prison, un bâtiment secondaire en bois (jaune) derrière la prison et l'usine à gaz dans le coin sud-est du terrain
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH478/001/000/006.009

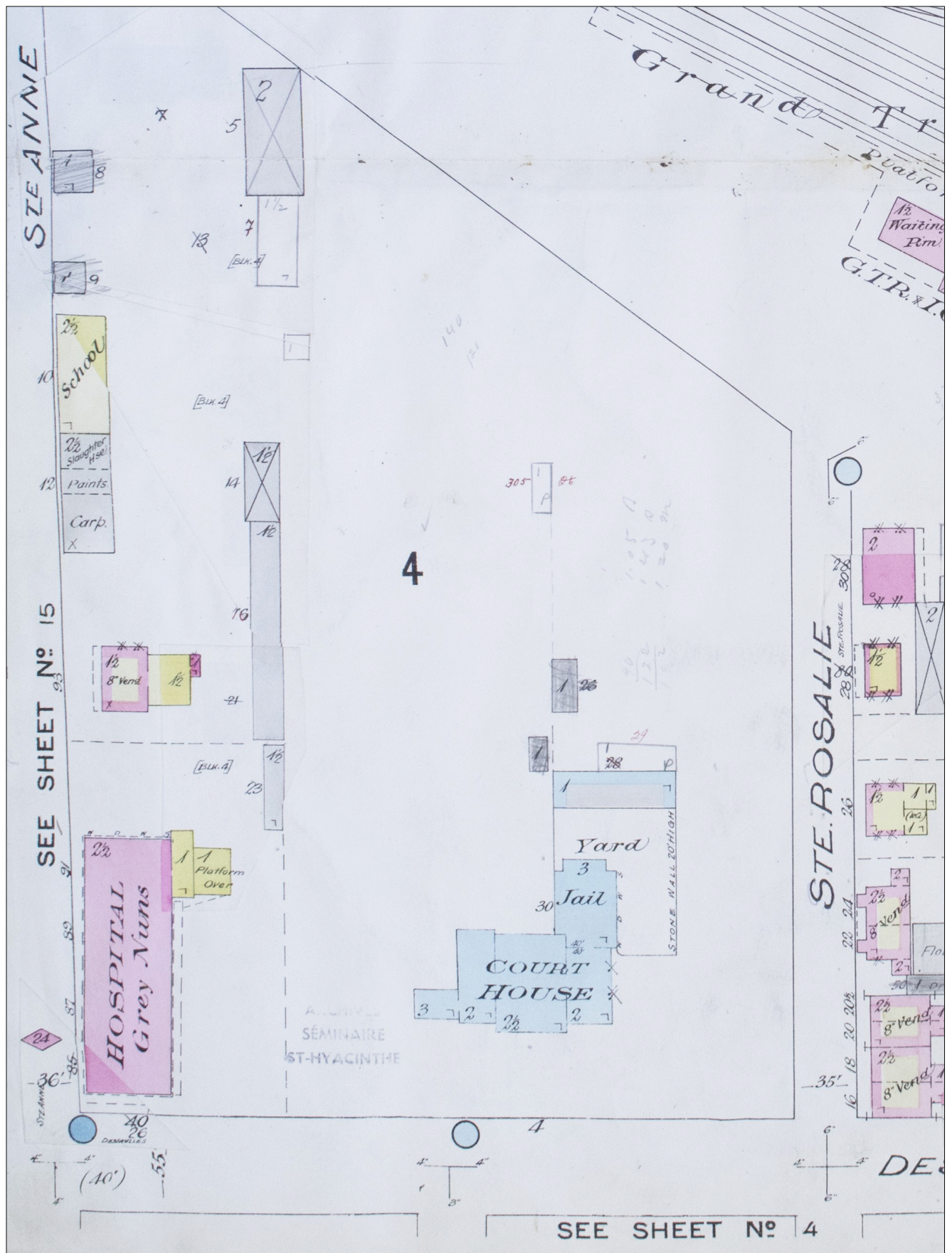


Figure 5.12 Détail d'un plan d'assurance-incendie 1904 (Goad). La hauteur des murs de la cour de la prison y est indiquée (20 pieds). L'usine à gaz est disparue.

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH478/001/000/006-007

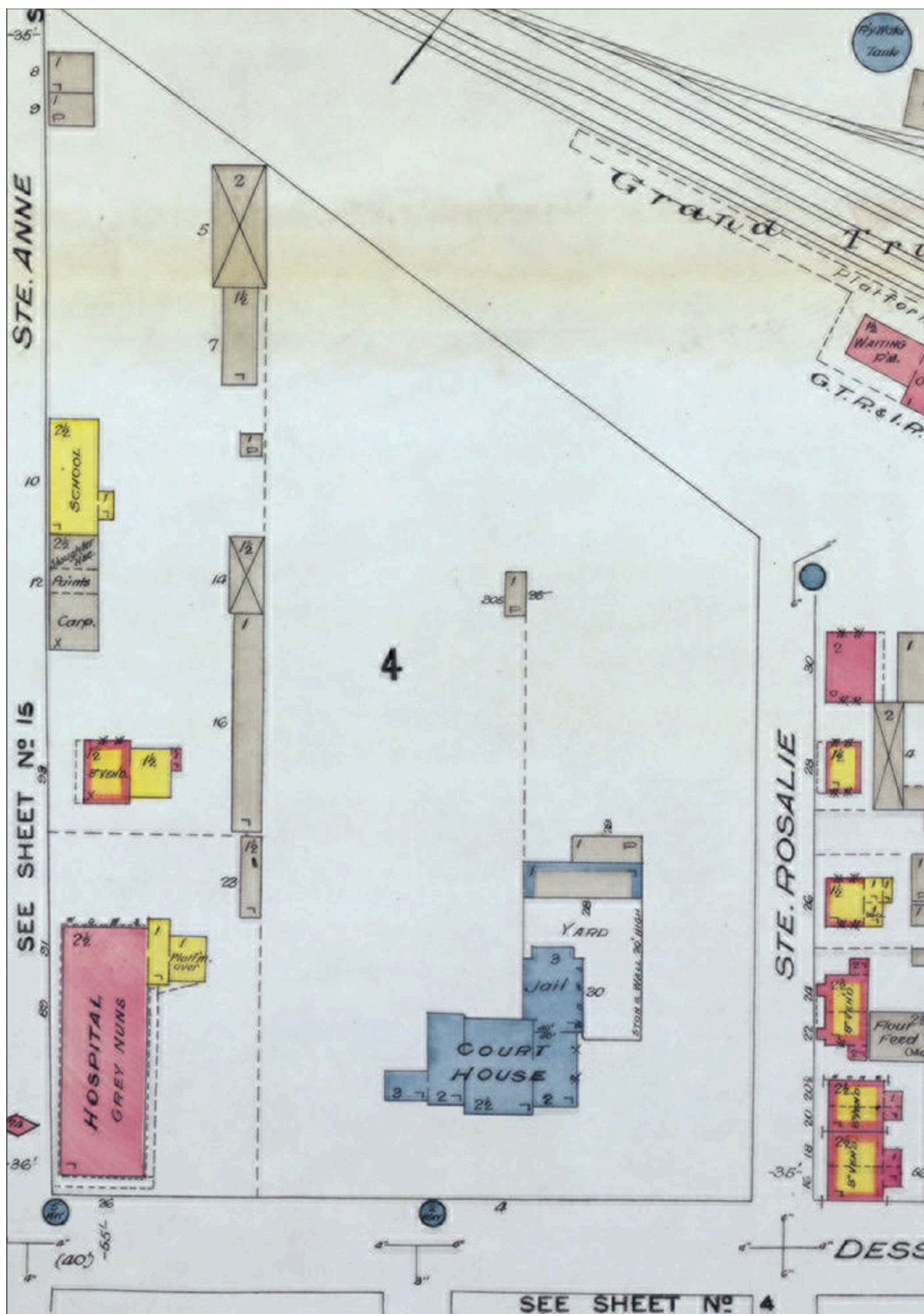


Figure 5.13 Détail d'un plan d'assurance-incendie 1916 (Chas. E. Goad Co.). La hauteur des murs de la cour de la prison y est indiquée (20 pieds). L'usine à gaz est disparue.
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH478/001/000/006.007

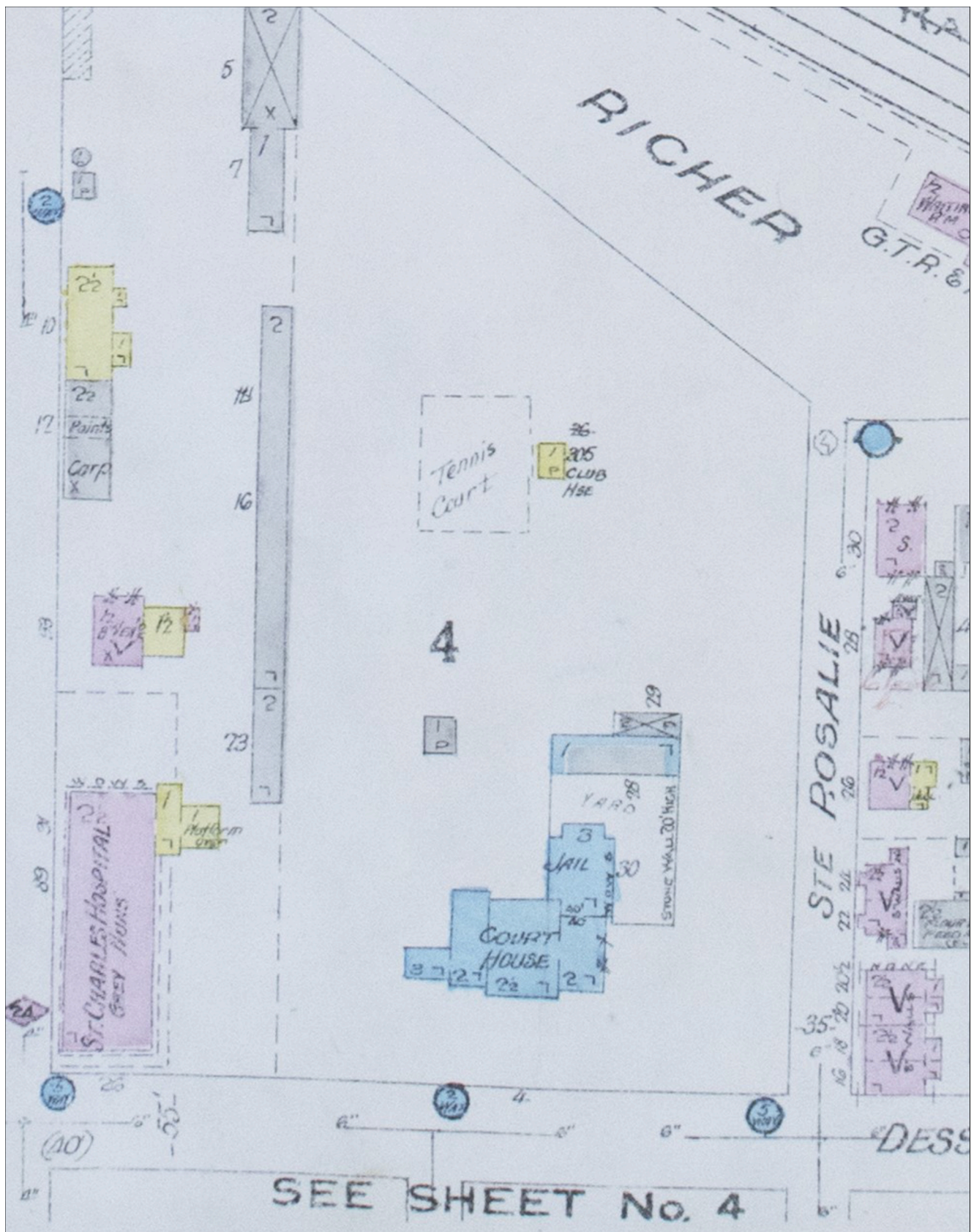


Figure 5.14 Détail d'un plan d'assurance-incendie 1922 (Underwriters' Survey Bureau). Un terrain de tennis et un *club house* sont maintenant visibles dans la portion nord du lot.
 Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe, CH478/001/000/006.010

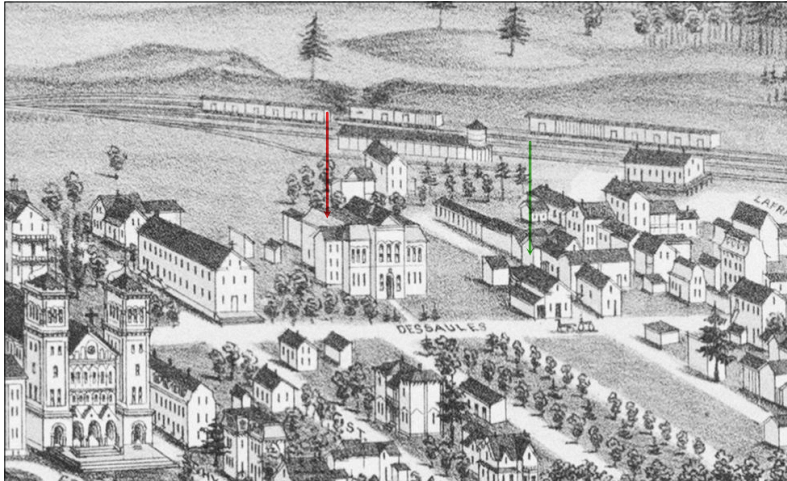


Figure 5.15 Détail d'une représentation de Saint-Hyacinthe en 1881 (Wellge). On observe l'agrandissement du palais, ajouté en 1877 (flèche rouge) et l'usine à gaz (flèche verte)
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH478/001/000/012

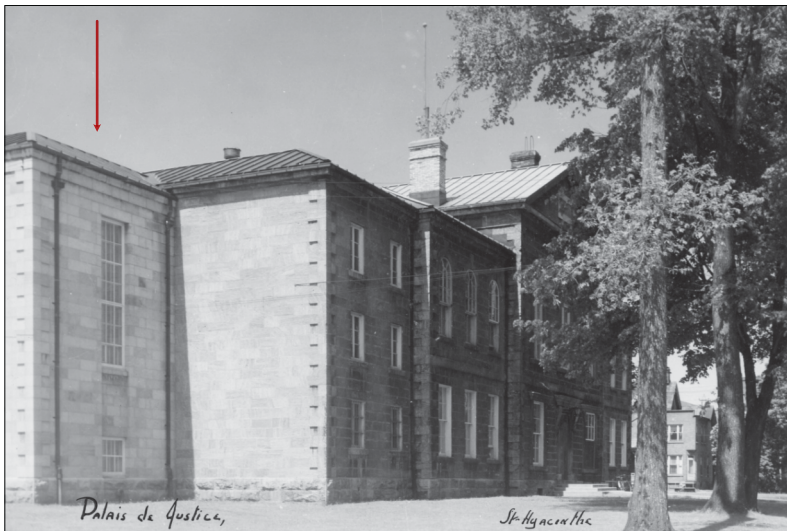


Photo 5.6 Palais de justice en 1947. L'agrandissement de 1916 est à l'extrême gauche de la photo (flèche rouge).
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, SCH116/000/000/001/AM-00400

restaurer le vieil édifice (photo 5.7) (La Presse, 24 février 1960; Le courrier de St-Hyacinthe, 16 juin 1960). Les plans de ces travaux permettent d'observer l'ampleur des aménagements prévus. Entre autres, il ne s'agit pas seulement de consolider la maçonnerie en pierre des fondations, mais bien de réaliser des travaux en sous-œuvre pour soutenir le vieux bâtiment avec des poutres, des sommiers et des piliers de béton. La version des plans consultés a été réalisée par l'architecte ingénieur S.A. Cyr et ils ont été approuvés en juillet 1959. Des révisions y sont ajoutées jusqu'au 20 juin 1960, ce qui indique que les travaux étaient toujours en cours de réalisation à cette date (figures 5.16 à 5.20).

Après un changement de gouvernement et à la suite d'une enquête, en novembre 1960 le ministre des Travaux publics déclare qu'il sera effectivement plus économique d'arrêter les travaux de restauration, de démolir le palais de justice et de construire un bâtiment neuf qui répondra mieux aux besoins (La Presse, 19 novembre 1960). Les travaux de restauration auront tout de même coûtés 348 000\$ entre 1956 et

1960. Pendant cette période, le sujet du palais de justice de Saint-Hyacinthe est régulièrement amené dans le journal local, le *Clairon maskoutain*. Plusieurs extraits ont été mis en annexe du présent rapport (section 9.2).

Le second palais de justice est démoli en mai et juin 1961 (photo 5.8). Le nouveau palais de justice, en béton et décidément moderne, est inauguré par le ministre de la Justice Claude Wagner en 1965 (photo 5.9). C'est ce dernier qui était en cours de démolition lors de l'intervention archéologique réalisée en 2023.

5.9 Usine à gaz et autres bâtiments secondaires

Le plan de Perrault de 1860 montre qu'au moment de la construction du second palais de justice, une usine à gaz se trouvait au coin des rues Dessaulles et Rosalie (Hôtel-de-Ville), sur le lot 592 (figure 5.9). Ce terrain ne fait pas partie de la transaction concernant le terrain que les frères Dessaulles vendent à la ville. Cette usine restera donc en fonction un moment après la construction du palais de justice. Elle apparaît aussi sur le plan de 1880 (Hopkins), mais elle n'est plus en place en 1904 (Goad).

Ce genre d'usine servait à la transformation du charbon minéral en gaz manufacturé, ou gaz de ville. Ce gaz, utilisé au dix-neuvième et vingtième siècle, servait de source énergétique aux fonctions multiples, incluant l'éclairage, le chauffage et l'opération d'appareils ménagers. Il sera éventuellement supplanté par l'électricité et le gaz naturel (Thomas 2014).

Peu d'informations existent sur cette usine. Le plan de Perrault de 1860 (figure 5.9) et celui de Hopkins de 1880 (figure 5.11) permettent d'observer qu'il s'agit d'un bâtiment allongé en brique ou en pierre dont la partie arrière est en forme d'abside. L'usine est aussi représentée sur le plan à vol d'oiseau de Wellge de 1881 (figure 5.7). Cette représentation permet de constater qu'il s'agit d'un bâtiment d'un étage et qu'une annexe en appentis, non illustrée sur le plan de 1880 (Hopkins), est présente du côté ouest de l'édifice. Un bâtiment de bois qui occupe toute la largeur du lot 592 est présent sur le plan de 1860 (Perrault) et celui de 1880 (Hopkins), ainsi que sur l'illustration de 1881 (Wellge) (figures 5.7, 5.9, 5.11).



Photo 5.7 Aperçu de l'intérieur de l'ancien palais de justice avant sa démolition en 1961

La Presse, 19 novembre 1960



Photo 5.8 Démolition en cours du deuxième palais de justice en 1961 (Bélanger)

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH548



Photo 5.9 Troisième palais de justice de Saint-Hyacinthe en 1965 (Landry)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P97,S1,D6214-6214

Un article du journal *Le Clairon* du 23 juin 1933 mentionne que l'usine de gaz a été détruite par le feu en 1880, pendant la messe de Noël. Cet article nous en apprend plus sur le bâtiment lui-même. En effet, il y est question de la cuve du gazomètre qui pouvait être observée au centre de l'emplacement actuel de la rue Rosalie (Hôtel-de-Ville) et qui avait été transformée en réservoir d'eau pour le service d'incendie de la ville.

D'autres bâtiments sont visibles sur les différents plans représentant le terrain à l'étude. Sur le plan de 1904 (Goad), à l'arrière de la prison on remarque deux bâtiments secondaires à un étage qui ont été biffés (figure 5.12). Il s'agit peut-être d'une erreur de dessin ou ceux-ci ont été détruits au cours de la production du plan. Deux autres bâtiments aussi à un étage sont représentés. Ils semblent être des ajouts récents puisqu'ils ont été tracés à la mine. Ils serviront peut-être à remplacer les deux bâtiments biffés. Un correspond à une annexe contre le bâtiment qui ferme la cour de la prison. L'autre se trouve en retrait vers la rue Sicotte et une clôture semble le relier au coin nord-ouest de la cour de la prison. Sur le plan de 1916 (Chas. E. Goad Co.) les deux bâtiments biffés ont disparus et seuls les bâtiments qui étaient représentés à la mine ont été dessinés au propre (figure 5.13). Sur le plan de 1922 (Underwriters' Survey Bureau), un seul bâtiment secondaire est toujours en place (figure 5.14). L'annexe près de la cour est présente et un nouveau bâtiment secondaire à un étage est visible au nord-ouest du palais de justice. Dans la partie nord du terrain, un nouvel ensemble a été représenté. Le plan montre la présence d'un terrain de tennis à côté duquel se trouve un petit *club house* en bois à un étage.

5.10 Modifications aux lots

L'analyse des actes notariés pour les lots 592 et 593 montre que les limites du terrain à l'étude ont été modifiées à plusieurs reprises, principalement pour transformer le plan des rues qui l'entourent. La première de ces modifications est enregistrée à l'index des immeubles le 6 août 1888. L'acte explique qu'une partie du lot 593 longeant la rue Rosalie est cédée par le gouvernement à la ville de Saint-Hyacinthe en échange d'une mince lisière du lot 592. Cette transaction a pour but de déplacer la rue Rosalie vers le palais de justice et de l'élargir. L'acte note aussi les arguments de la ville pour un tel changement, expliquant entre autres les avantages pour le gouvernement et le palais de justice d'avoir une rue moderne et adéquate à cet endroit.

Une autre partie du lot 593 est cédée à la ville en 1901 dans le but d'élargir de nouveau la rue Rosalie. Le gouvernement se départit par la même occasion d'une lisière du côté nord du lot afin de permettre à la ville d'ouvrir une rue parallèle au chemin de fer (la rue Sicotte) (Grenier 1900-1902, p. 260). Il est important de noter que le tracé de la rue Rosalie (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville) après ces modifications ainsi que celles de 1888, passe directement sur une grande partie du lot 592, et ainsi sur l'emplacement de l'usine de gaz.

Finalement, le gouvernement cède à la ville de Saint-Hyacinthe une partie du lot 593 du côté opposé (celui de la rue Sainte-Anne) le 13 juillet 1967, en échange d'une lisière longeant la rue de l'Hôtel-de-Ville. La ville veut ainsi déplacer la portion de la rue Sainte-Anne qui se trouve entre les rues Dessaulles et Sicotte à son emplacement actuel. Comme conditions à cette transaction, le gouvernement s'engage à construire un trottoir longeant la rue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Dessaulles à la rue Sicotte, et donne le droit à la ville de Saint-Hyacinthe d'installer des infrastructures électriques sur son terrain.

Ces modifications aux limites cadastrales du terrain à l'étude sont illustrées sur les plans polyphasés des plans d'assurance-incendie de 1880 (Hopkins), 1904 (Goad), 1916 (Chas. E. Goad Co.), 1922 (Underwriters' Survey Bureau) et sur le plan de 1962 (Brodeur) (figures 5.22 à 5.25, 5.29). Des plans polyphasés montrant les plans de restauration de 1959 (Cyr) ont aussi été ajoutés puisqu'ils montrent le détail des éléments mis au jour au cours des interventions archéologiques de 2023 (figures 5.26 à 5.28).

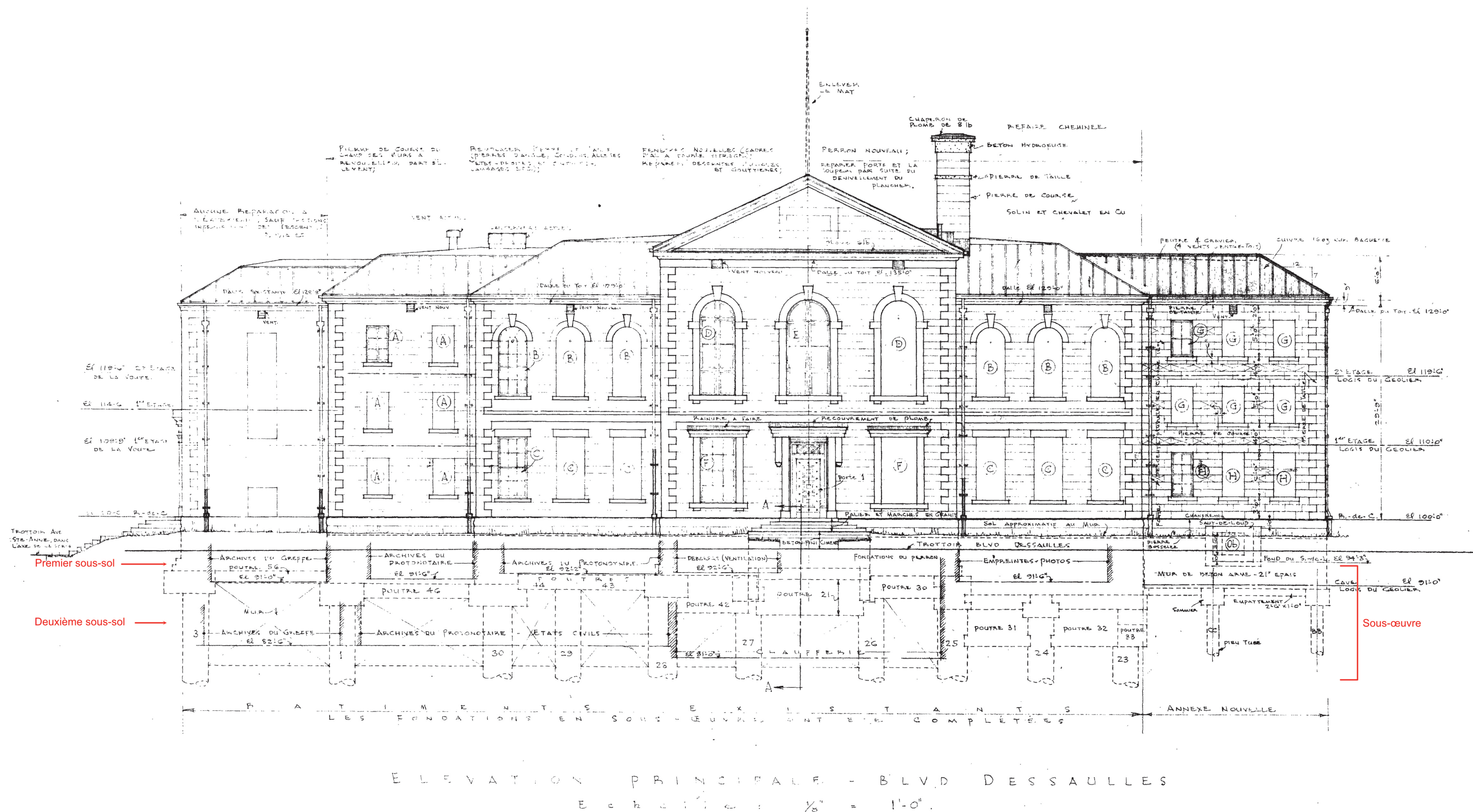


Figure 5.16 Détail du plan de restauration et agrandissement du palais de justice et prison de Saint-Hyacinthe, 1959 (Cyr). On voit ici l'élévation de la façade du bâtiment. Le sous-cœuvre en béton est représenté par les lignes tiretées.

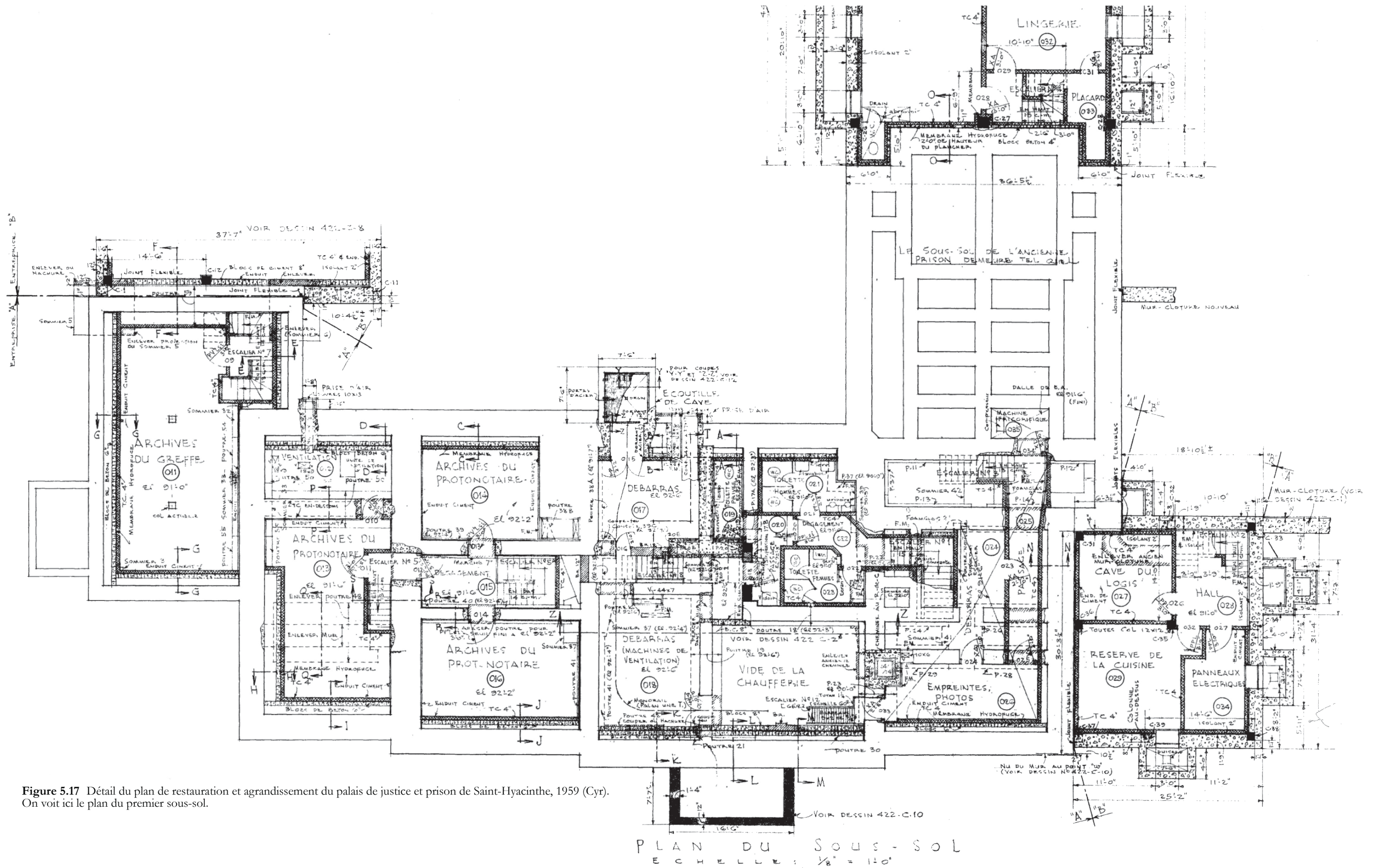


Figure 5.17 Détail du plan de restauration et agrandissement du palais de justice et prison de Saint-Hyacinthe, 1959 (Cyr). On voit ici le plan du premier sous-sol.

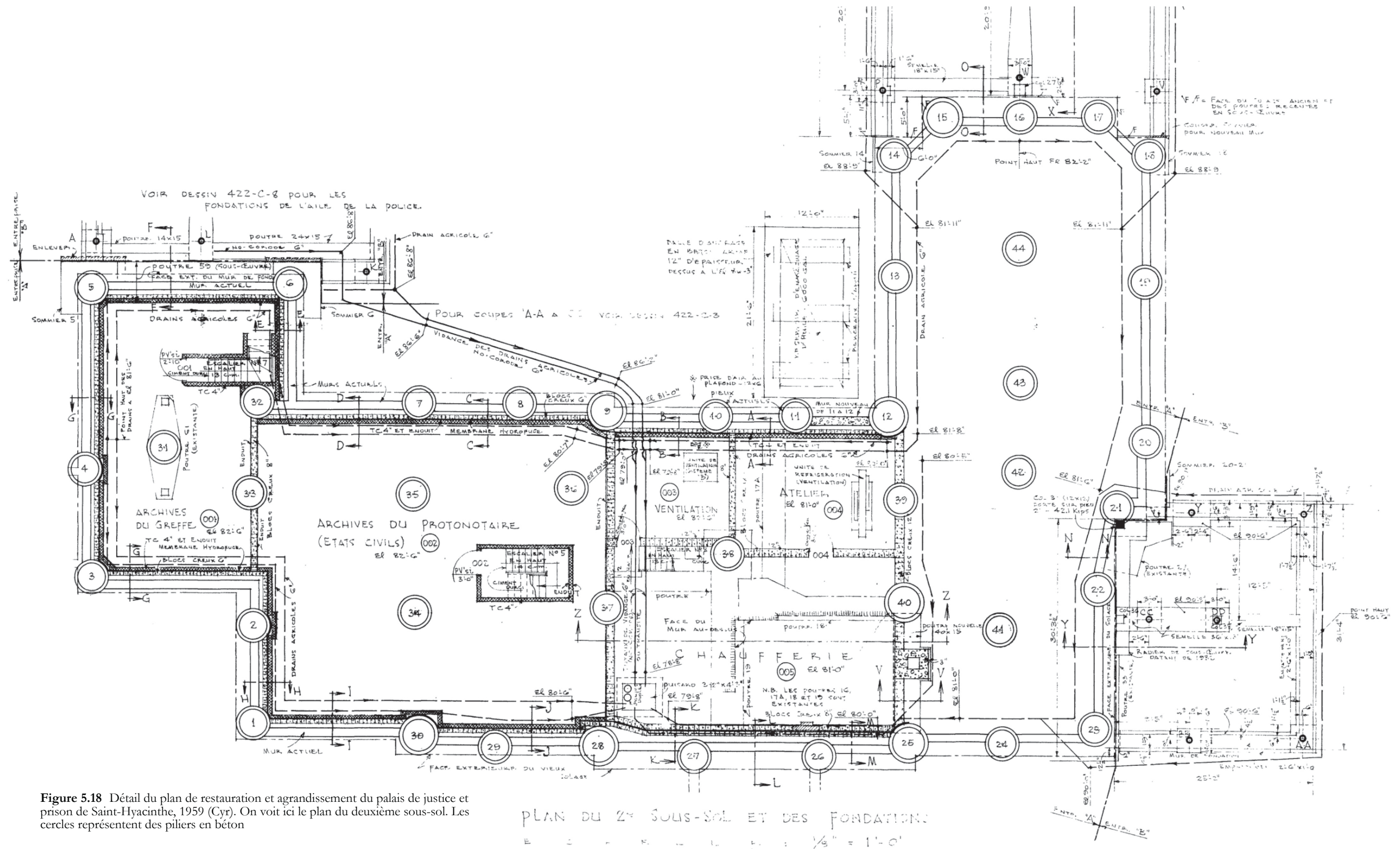


Figure 5.18 Détail du plan de restauration et agrandissement du palais de justice et prison de Saint-Hyacinthe, 1959 (Cyr). On voit ici le plan du deuxième sous-sol. Les cercles représentent des piliers en béton

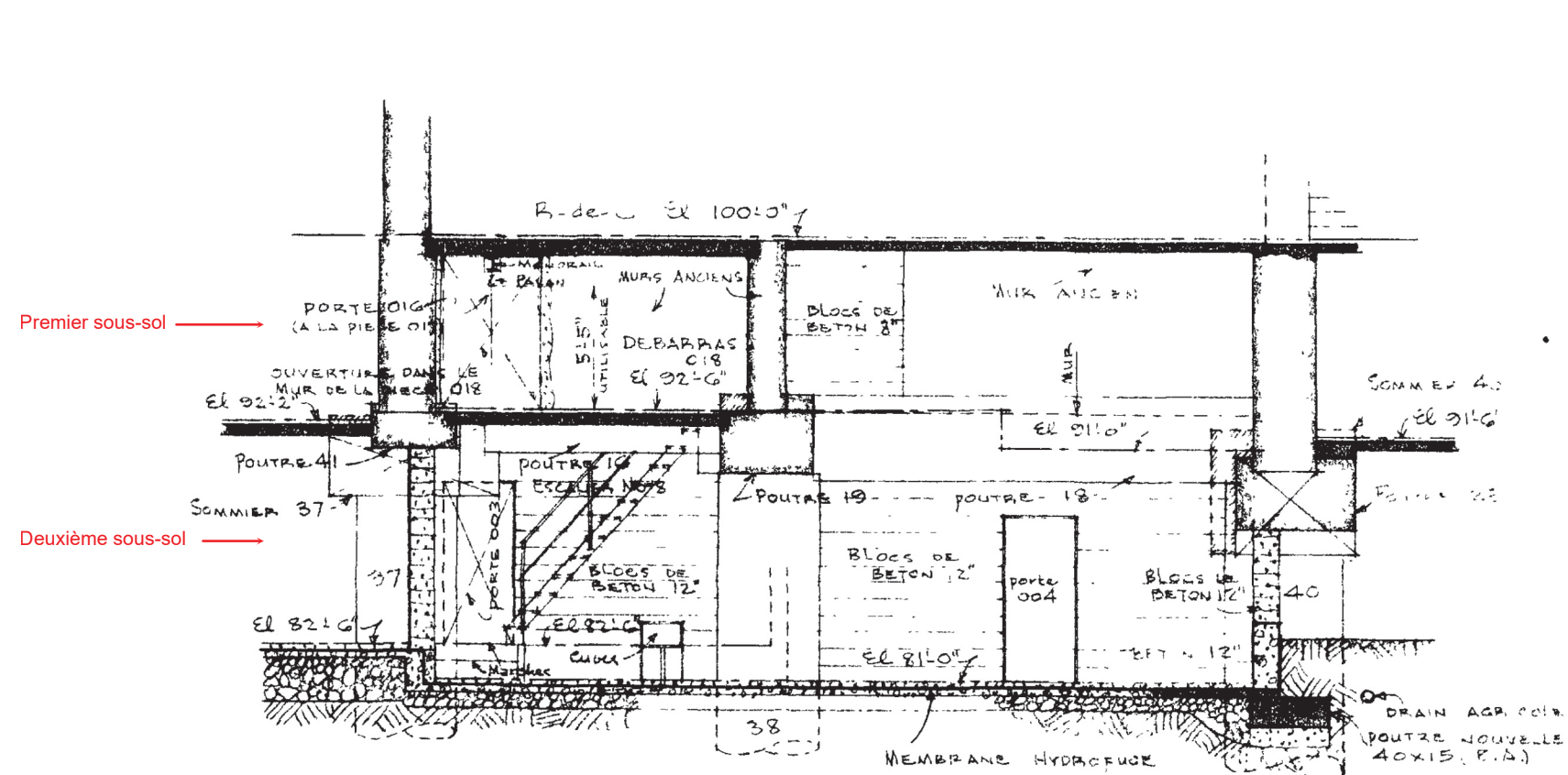


Figure 5.19 Détail du plan de restauration et agrandissement du palais de justice et prison de Saint-Hyacinthe, 1959 (Cyr).
Aperçu de l'élévation des sous-sols avec les parties anciennes et en sous-œuvre.

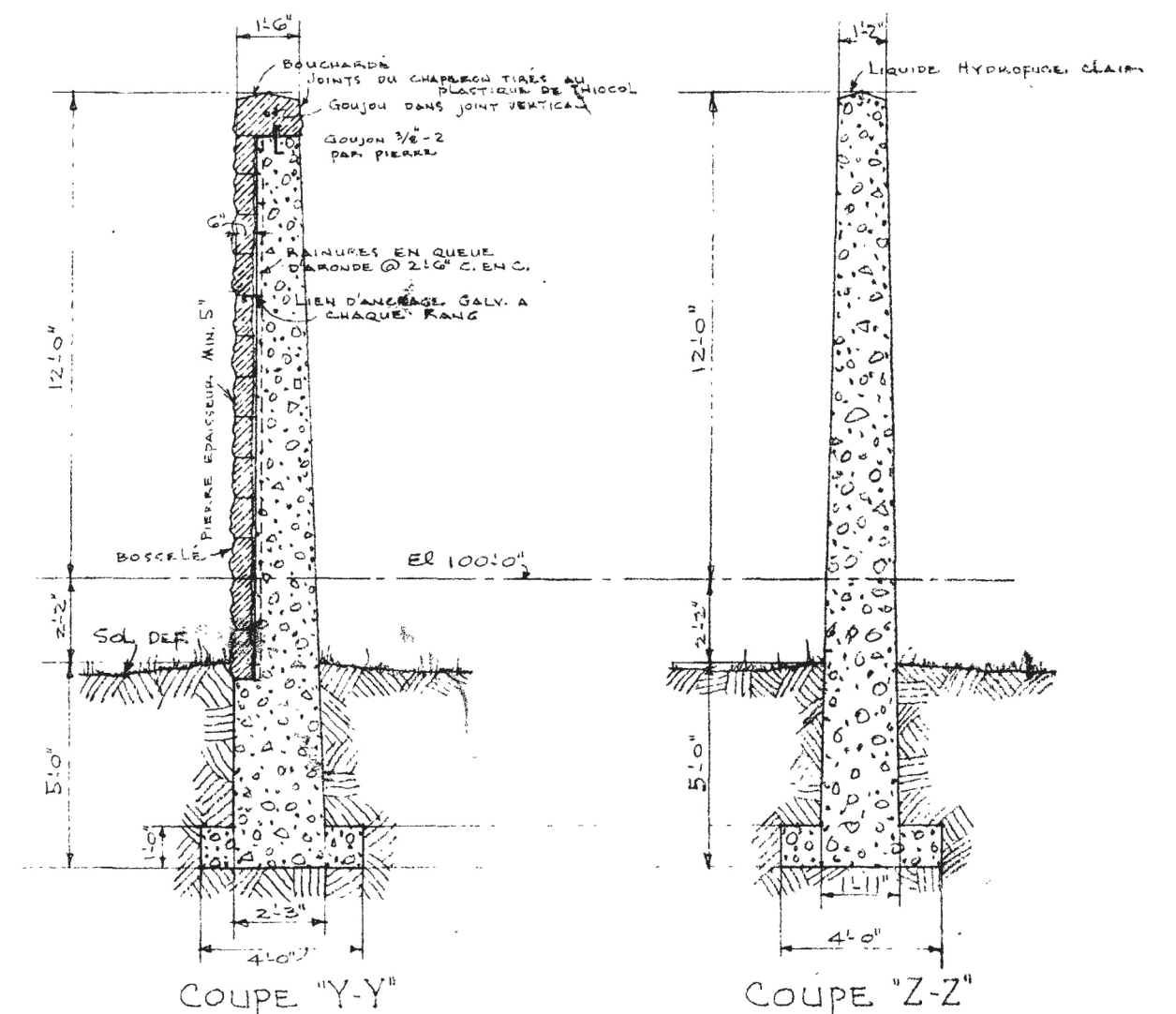
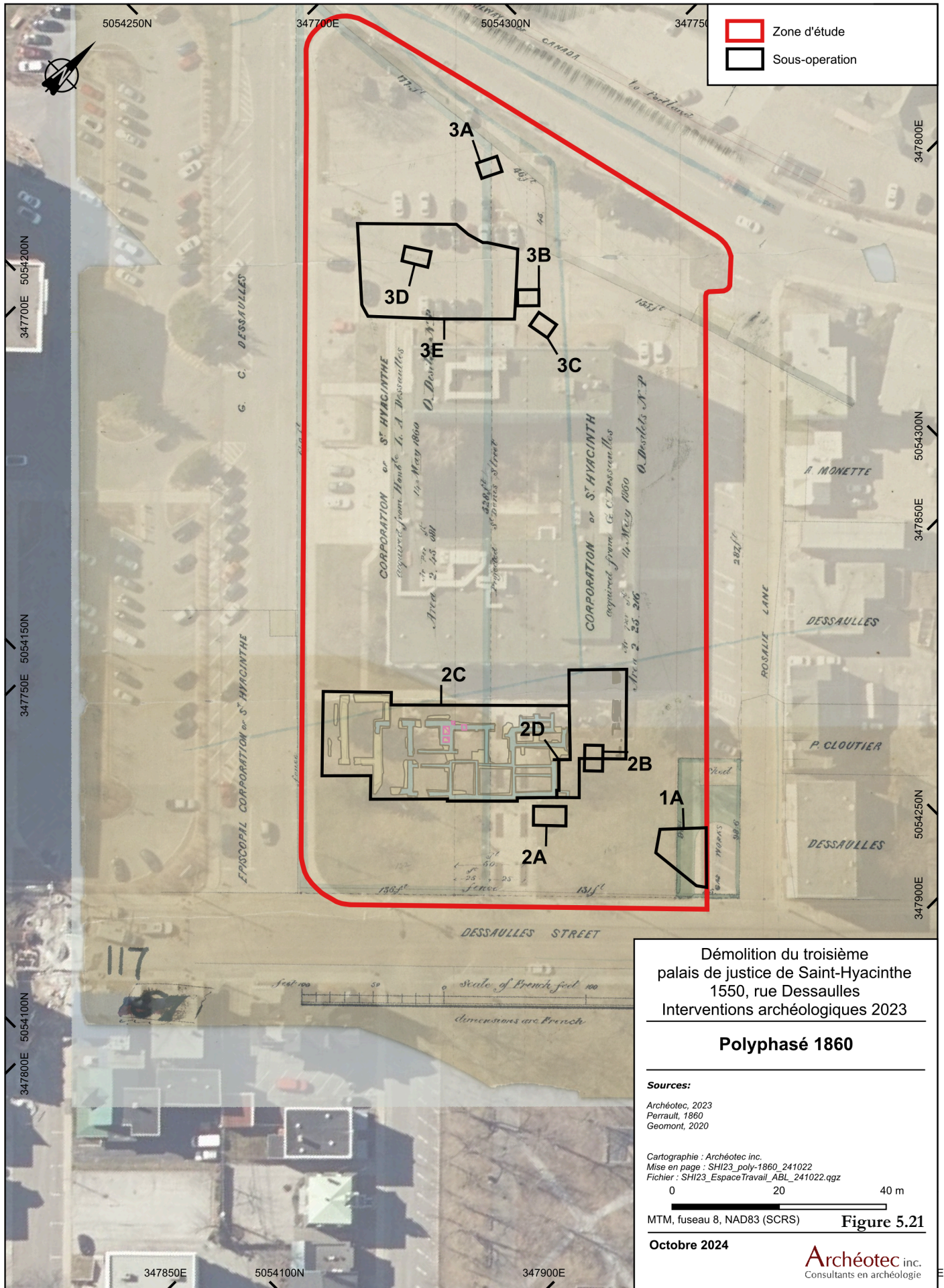
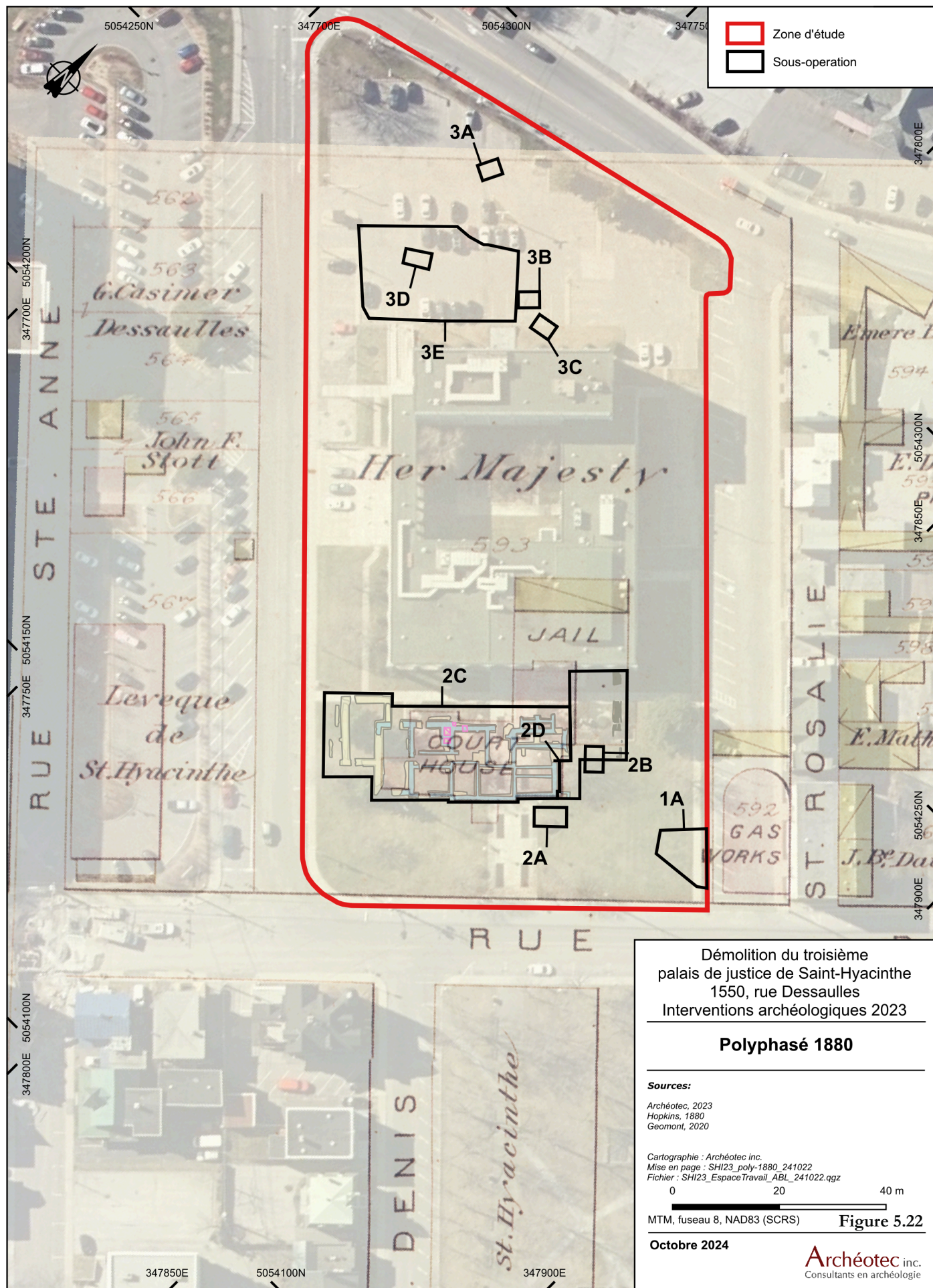
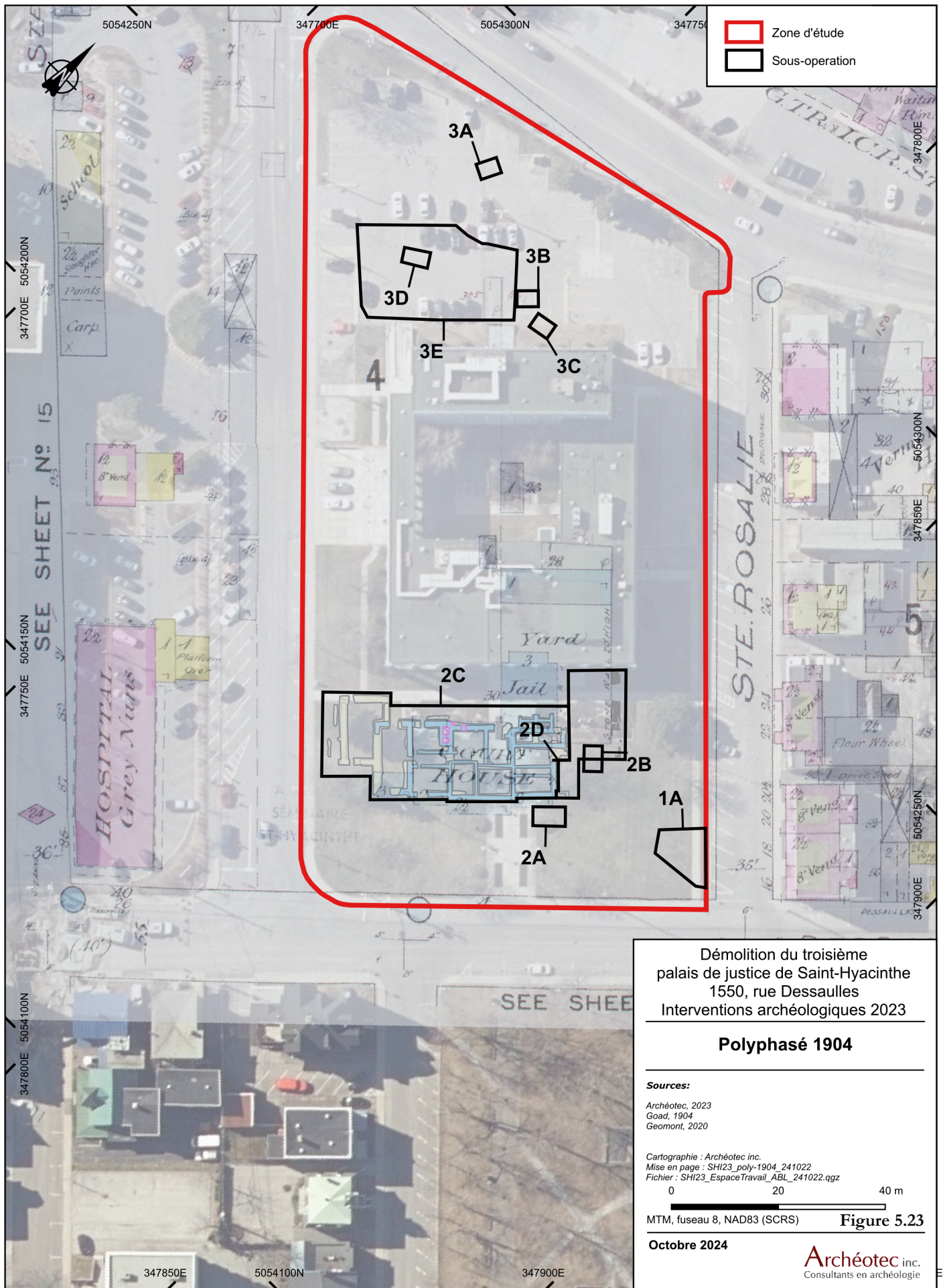
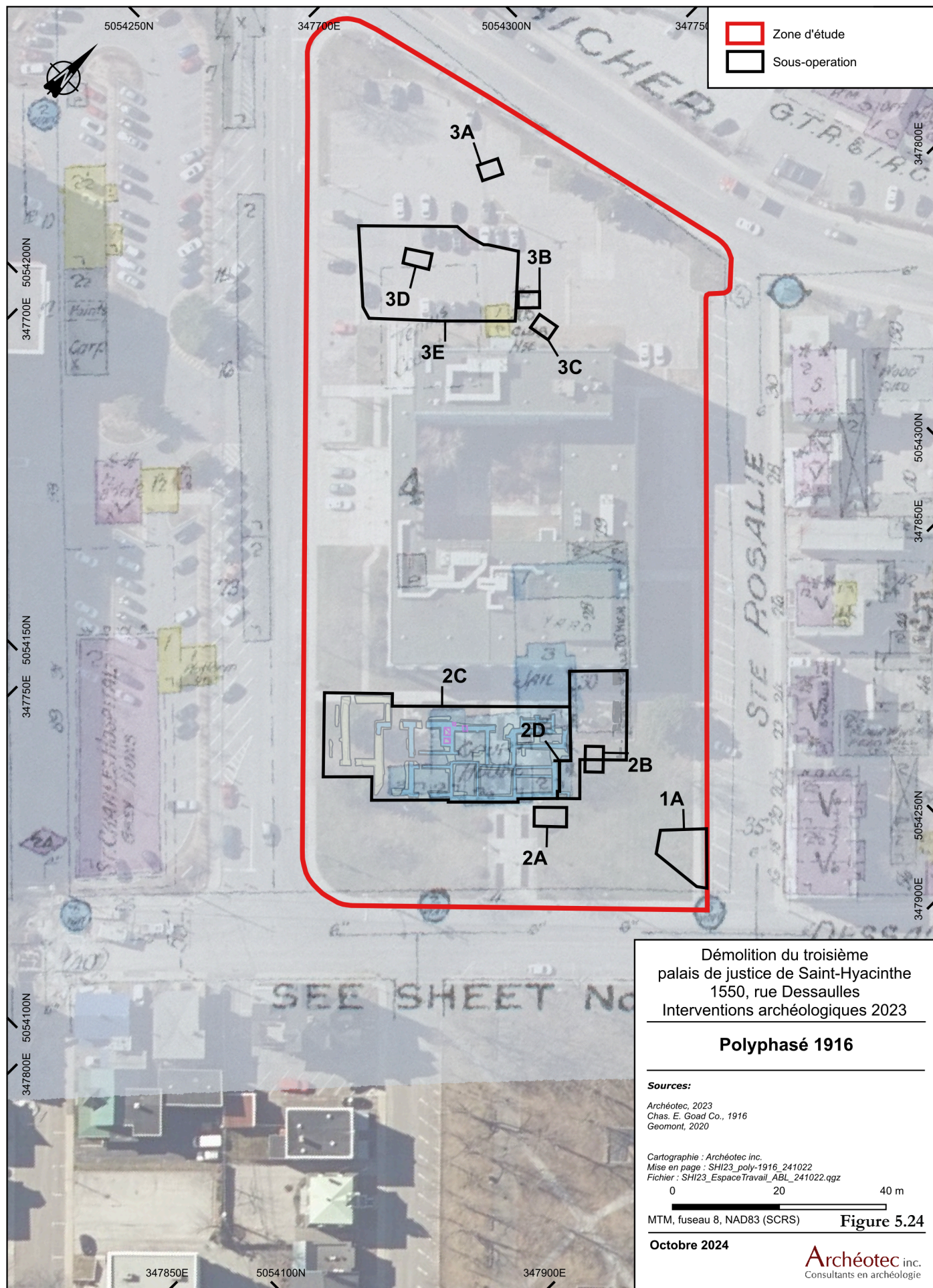


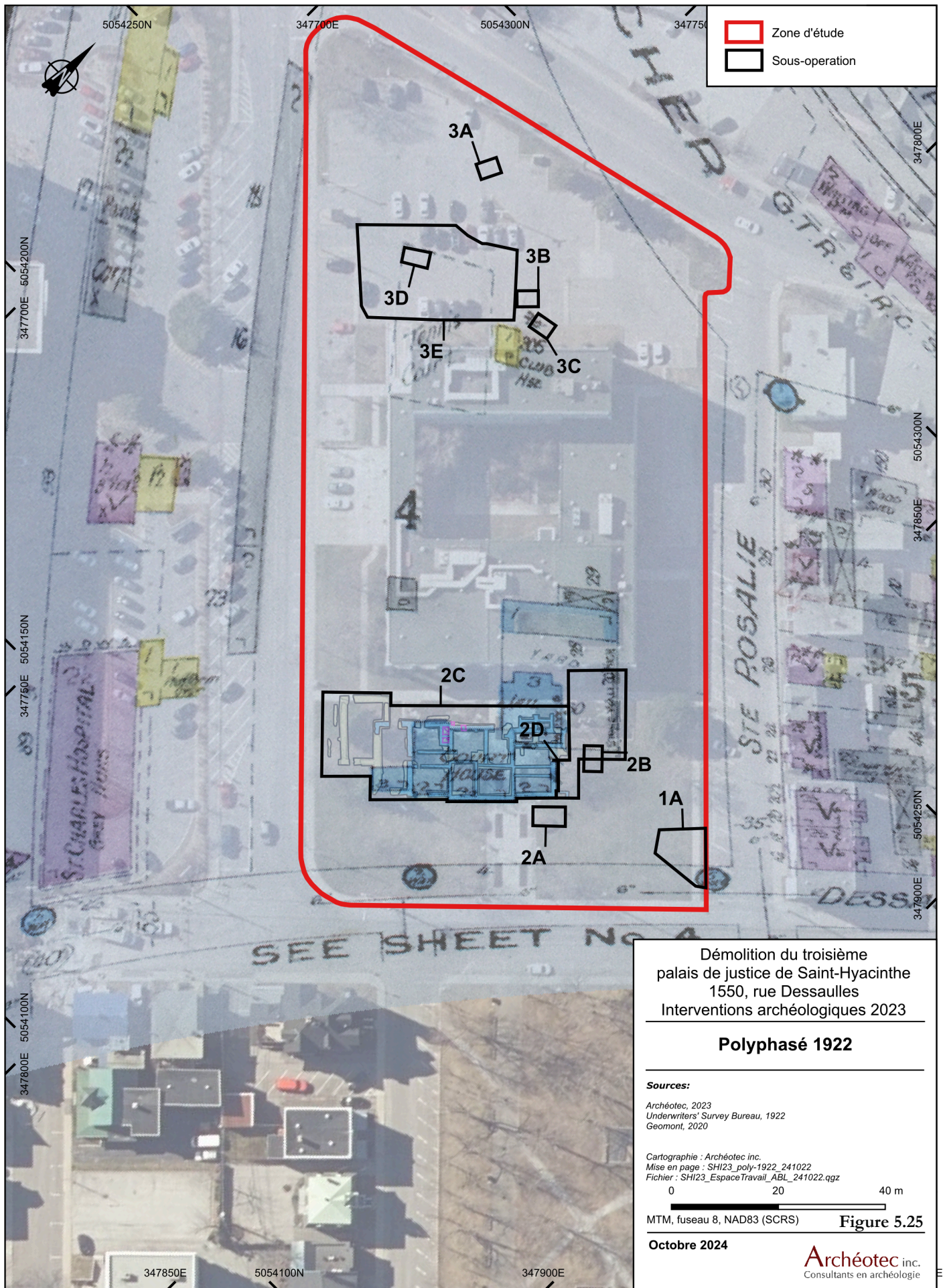
Figure 5.20 Détail du plan de restauration et agrandissement du palais de justice et prison de Saint-Hyacinthe, 1959 (Cyr). Coupes de l'élévation du nouveau mur de la cour en béton











Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
Interventions archéologiques 2023

Polyphasé 1922

Sources:

Archéotec, 2023
Underwriters' Survey Bureau, 1922
Geomont, 2020

Cartographie : Archéotec inc.
Mise en page : SHI23_poly-1922_241022
Fichier : SHI23_EspaceTravail_ABL_241022.qgz

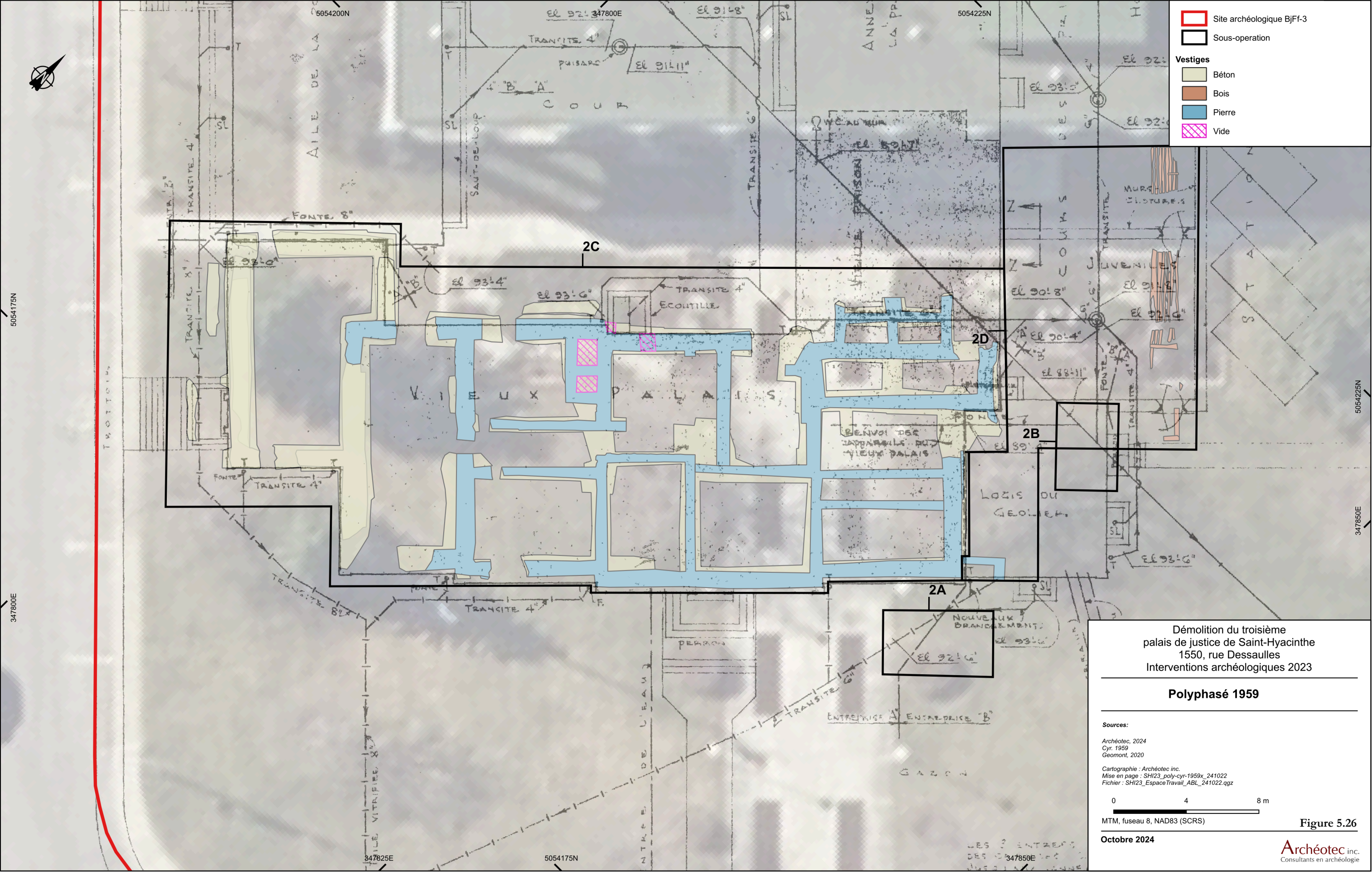
0 20 40 m

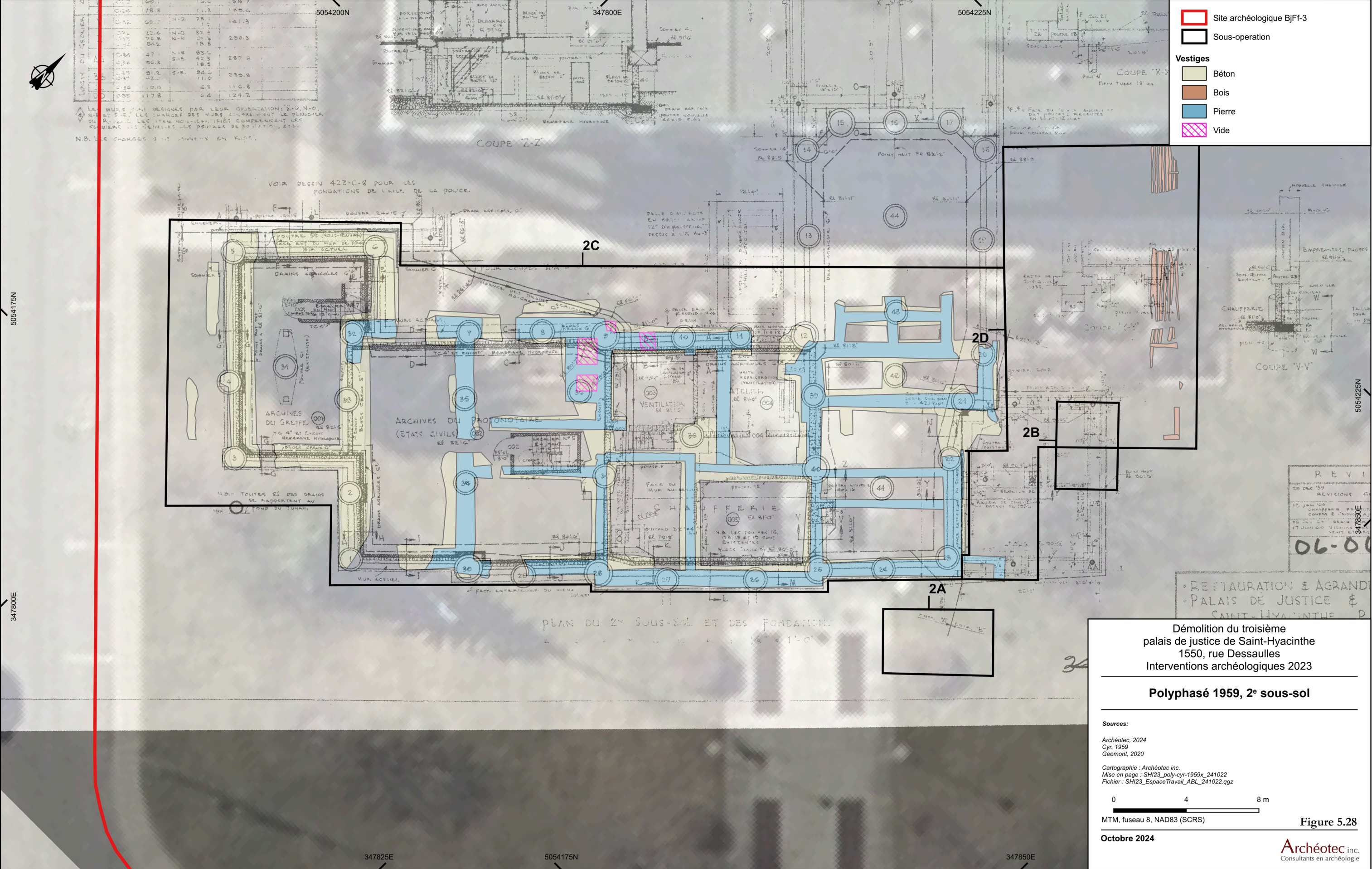
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

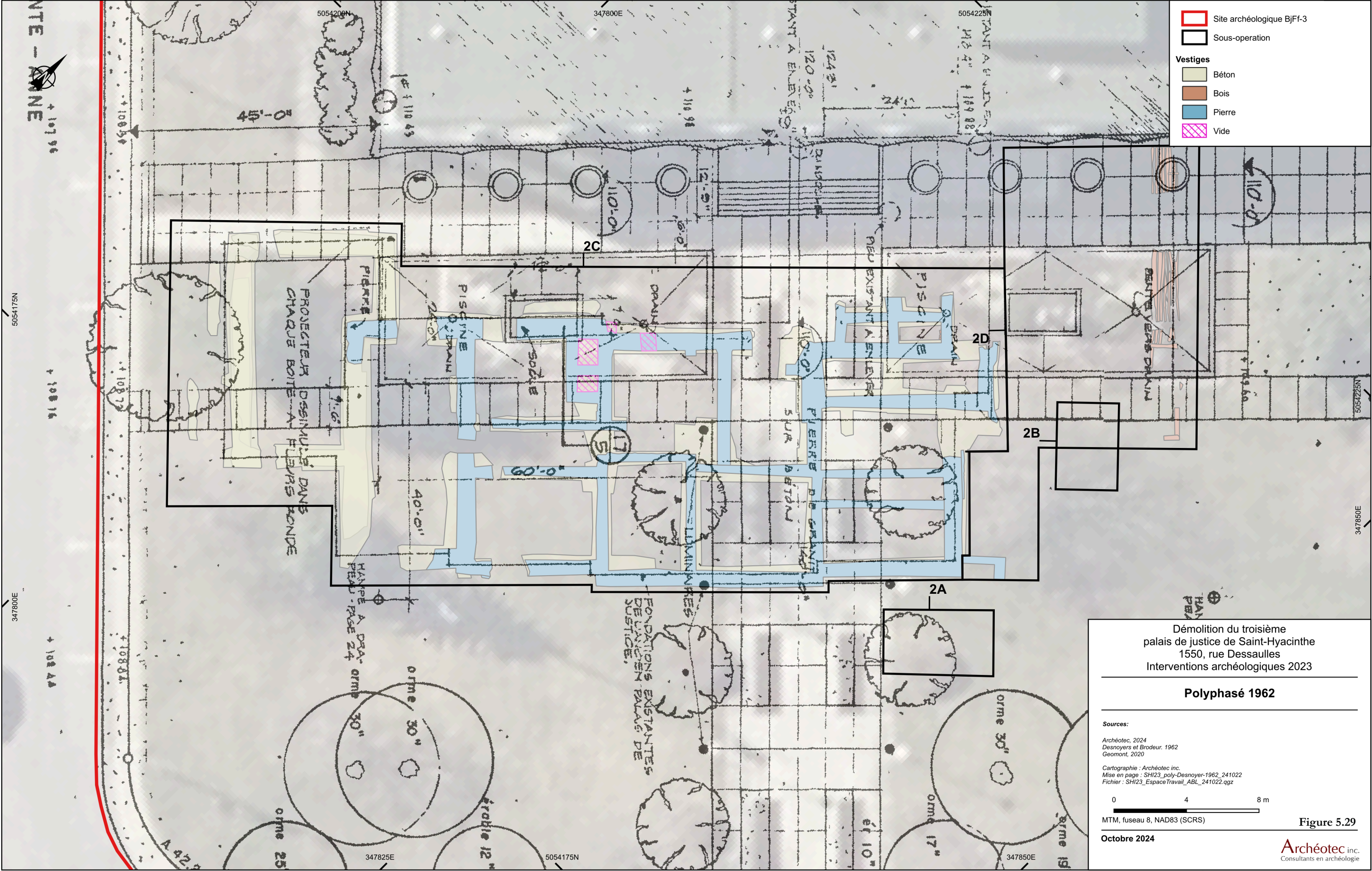
Figure 5.25

Octobre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie







6. Résultats des interventions

Les interventions archéologiques sur le terrain de l'ancien palais de justice ont été effectuées en quatre temps. Dans tous les cas, les excavations ont été réalisées dans l'emprise des travaux liés au projet et qui se trouvaient dans ou à proximité des zones à potentiel archéologique délimitées dans l'étude de potentiel archéologique en 2021 (Archéotec), en amont des travaux d'excavation.

La première intervention a pris la forme de la supervision archéologique de sondages exploratoires dans la partie sud du terrain. La seconde partie a consisté à creuser mécaniquement à l'emplacement présumé des vestiges de l'ancien palais de justice, de mettre au jour les vestiges et de les enregistrer avant leur démolition. La troisième partie a permis de faire la surveillance de tranchées de caractérisation des sols dans la partie nord du terrain et la quatrième partie a permis de dégager mécaniquement sous supervision archéologique l'emplacement de bâtiments secondaires qui se trouvaient au nord de l'ancien palais de justice (figure 6.1).

6.1 Opération 1

6.1.1 Sous-opération 1A

La sous-opération 1A chevauche partiellement la zone à potentiel 03.1.13.003 qui est liée à la présence de l'ancienne usine à gaz, visible sur des plans de 1860 (Perrault) et de 1880 (Hopkins) dans l'emprise actuelle de la rue de l'Hôtel-de-Ville. On ne connaît pas la date de construction exacte de ce bâtiment, mais on sait qu'il a été détruit par un incendie en décembre 1880 et qu'il n'a pas été reconstruit à cet emplacement par la suite.

Les travaux d'excavations pour les besoins du projet n'étaient pas très profonds à cet endroit. La sous-opération 1A correspond à un polygone irrégulier de 11,15 m dans un axe nord-sud sur 9,51 m dans un axe est-ouest (figures 6.1, 6.2). Elle a été creusée sur une profondeur de 0,50 m dans les remblais de l'aménagement paysager de la surface gazonnée (1A1, 1A2) (photo 6.1, figure 6.4). L'excavation n'a pas atteint de vestiges, ni de niveaux



archéologiques, mais des fragments d'une assiette et d'un bol en terre cuite fine blanche vitrifiée ont été trouvés dans le remblai 1A2.

6.2 Opération 2

Les travaux d'excavation se sont ensuite déplacés au centre de la partie sud du terrain, devant les vestiges en cours de démolition du troisième palais de justice,

Photo 6.1 Vue générale de la sous-opération 1A
Archéotec 2023, SHI23_PV1_001

mais à l'emplacement présumé du deuxième palais de justice. Deux sondages mécaniques pour la caractérisation des sols ont été supervisés (figures 6.3a, 6.3b).

6.2.1 Sous-opération 2A

La sous-opération 2A se trouve au centre de la partie sud du terrain, à l'est de l'allée de béton qui menait à l'entrée principale du troisième palais de justice. L'emplacement de cette tranchée avait été choisi en fonction des besoins de l'entrepreneur pour la caractérisation de la contamination des sols (figure 6.3a).



Photo 6.2 Vue générale de la sous-opération 2A et de l'ancien niveau de surface (2A3)

Archéotec 2023, SHI23_PV1_012

La surface était gazonnée et un lampadaire se trouvait à proximité du coin nord-ouest de la sous-opération. Les dimensions de celle-ci sont de 3,64 m dans un axe nord-sud sur 6,07 m dans un axe est-ouest (photo 6.2). Elle a été creusée jusqu'à 1,50 m de profondeur. Les vestiges du deuxième palais de justice n'y ont pas été mis au jour, mais la présence d'un remblai de rehaussement avec des débris de démolition (2A2) et la présence d'une tranchée (2A5) dans la partie nord de la sous-opération laissent présumer de la proximité des vestiges. Il s'est avéré plus tard que cette sous-opération avait été creusée juste au sud des vestiges du deuxième palais de justice. La stratigraphie de la paroi sud de la sous-opération 2A a montré la présence d'un ancien niveau de surface organique (2A3) à la surface du sol naturel, à 0,65 m sous la surface gazonnée. La base d'un bol en terre cuite fine blanche y a été mise au jour (planche 6.1). Le sol naturel se trouve un peu plus bas, à 0,75 m de profondeur sous la surface gazonnée (figure 6.5).

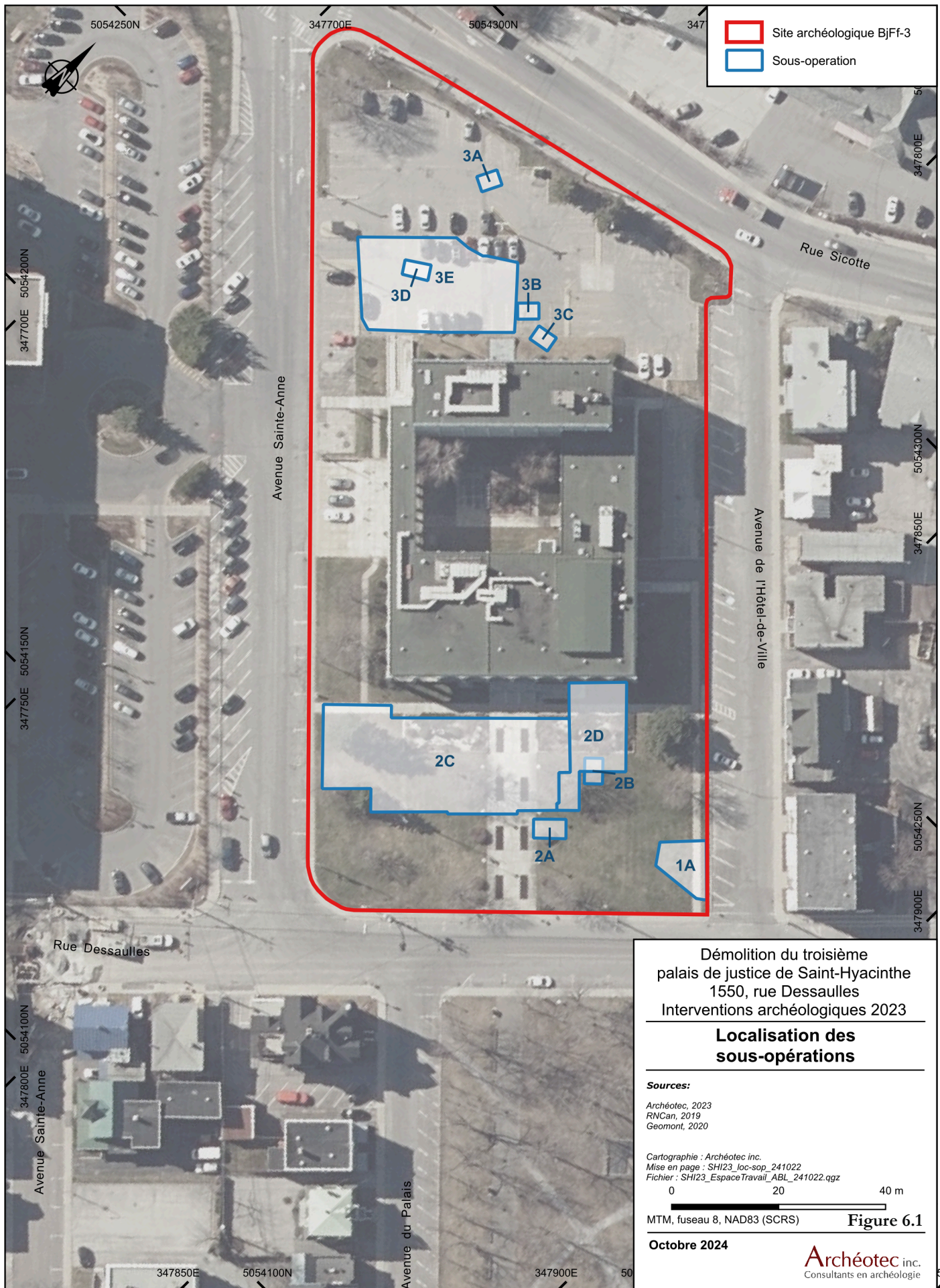


Planche 6.1 Lot 2A3, base d'un bol en terre cuite fine blanche

Archéotec 2024, n° d'inventaire 35

6.2.2 Sous-opération 2B

La sous-opération 2B a été placée dans la partie centre-est du terrain qui se trouvait devant le troisième palais de justice. Cette tranchée devait aussi servir à la caractérisation des sols pour l'entrepreneur. Sa limite nord a été appuyée contre une structure de béton qui apparaît être un bassin sur les plans du troisième palais de justice et qui a fini par être réutilisé en plate-bande. La sous-opération 2B a des dimensions de 4,80 m dans un axe nord-sud sur 3,40 m dans un axe est-ouest. Elle a été excavée jusqu'à 2,90 m de profondeur (figure 6.3a).



La stratigraphie de la paroi est montre la présence de l'aménagement paysager (2B1) et de l'infrastructure de la structure de béton (2B2) (figure 6.6). Ces niveaux de surface recouvrent le même type de remblai de rehaussement qui a été observé dans la sous-opération 2A. Il s'agit d'un remblai de rehaussement qui comporte des déblais de démolition (2B3). À la base de ce remblai et à 1 m sous la surface gazonnée, se trouve une canalisation d'égout en fonte (2B8-st, 2B9) de 0,15 m de diamètre dans un axe

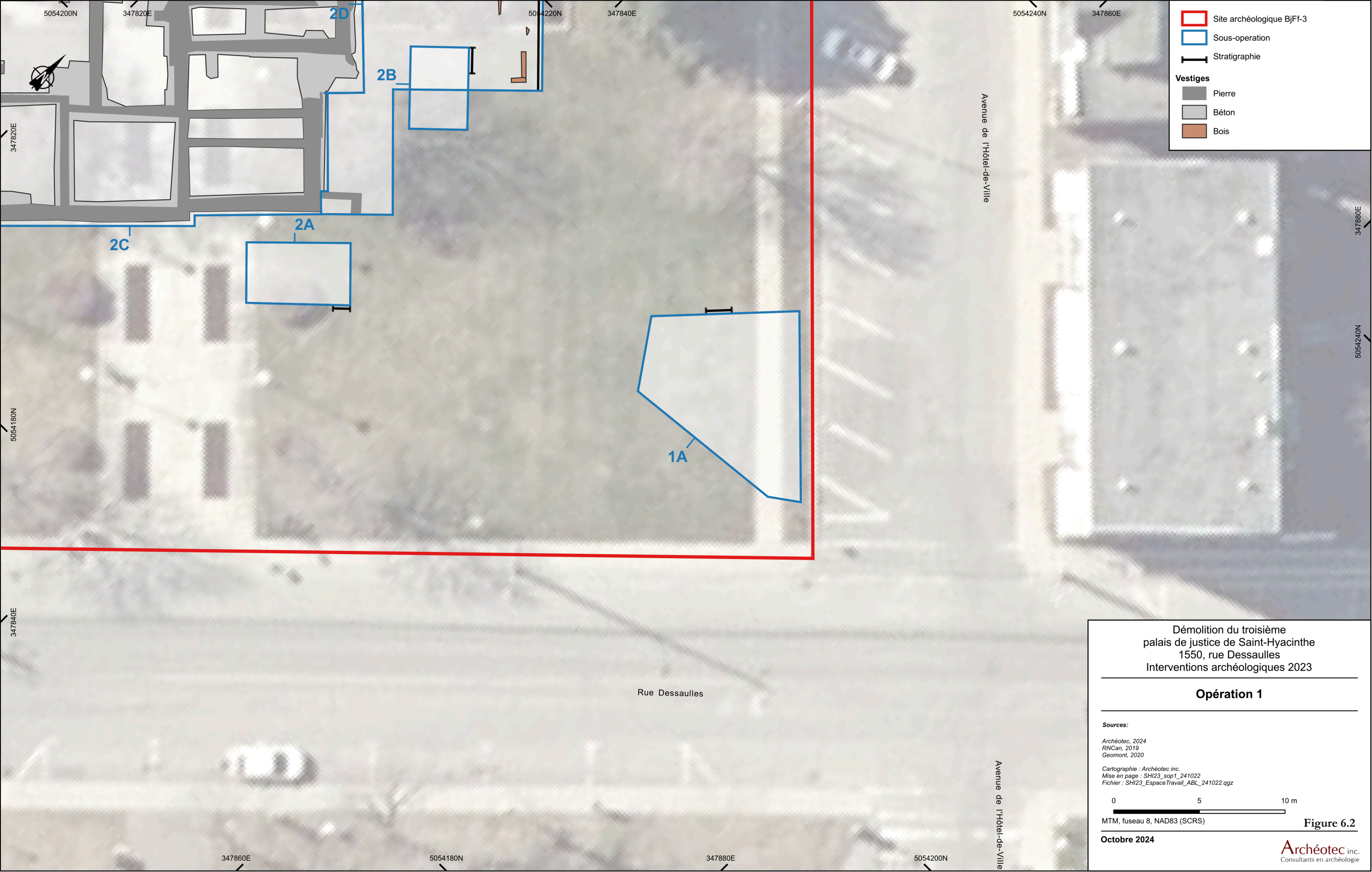


Photo 6.3 Paroi est de la sous-opération 2B
Archéotec 2023, SHI23_PV1_029

nord-sud. En raison de sa profondeur et de son diamètre, elle a pu servir à drainer le bassin. Sous la canalisation se trouve des déblais de démolition que nous pouvons relier directement au deuxième palais de justice. On y a observé principalement une poutre d'acier en H, des madriers, des pierres équarries et des fragments de brique rouge (2B4). Son épaisseur est irrégulière à l'emplacement de la sous-opération. Elle est en effet plus épaisse du côté ouest que du côté est. Sous les déblais, se trouve un niveau de sol naturel remanié (2B5) qui repose sur le sol naturel (2B6). Ce dernier se trouve à une profondeur qui varie de 1,30 à 1,80 m sous la surface (photo 6.3). Dans la paroi ouest, le niveau de démolition descend plus bas, notamment en raison de la présence d'une canalisation d'égout en terre cuite grossière (2B9-st) de 0,30 m de diamètre et qui a été enfouie à 2,30 m sous la surface gazonnée, dans un axe nord-sud (photo 6.4). Puisqu'elle se trouve sous les déblais de démolition du deuxième palais de justice, on peut affirmer que cette canalisation a servi à drainer les égouts de ce bâtiment. Le dégagement des vestiges du palais de justice et leur superposition avec le plan de restauration de 1959 (Cyr) a montré plus tard au cours de l'intervention que la sous-opération 2B se trouvait de part et d'autre de l'emplacement de la limite sud de la cour de la prison. Les débris de démolition mis au jour ont pu provenir de la démolition du mur sud de la cour ou du palais lui-même. Sur le plan de restauration, il était prévu de démolir ce mur pour le déplacer vers le nord et le remplacer par un mur de béton (figure 5.20). On ne sait pas à quelle étape ces travaux ont été arrêtés, mais on peut affirmer que le mur de béton prévu n'a pas été observé lors des interventions de 2023.



Photo 6.4 Paroi ouest de la sous-opération 2B avec la canalisation en terre cuite grossière et le sol naturel
Archéotec 2023, SHI23_PV2_023



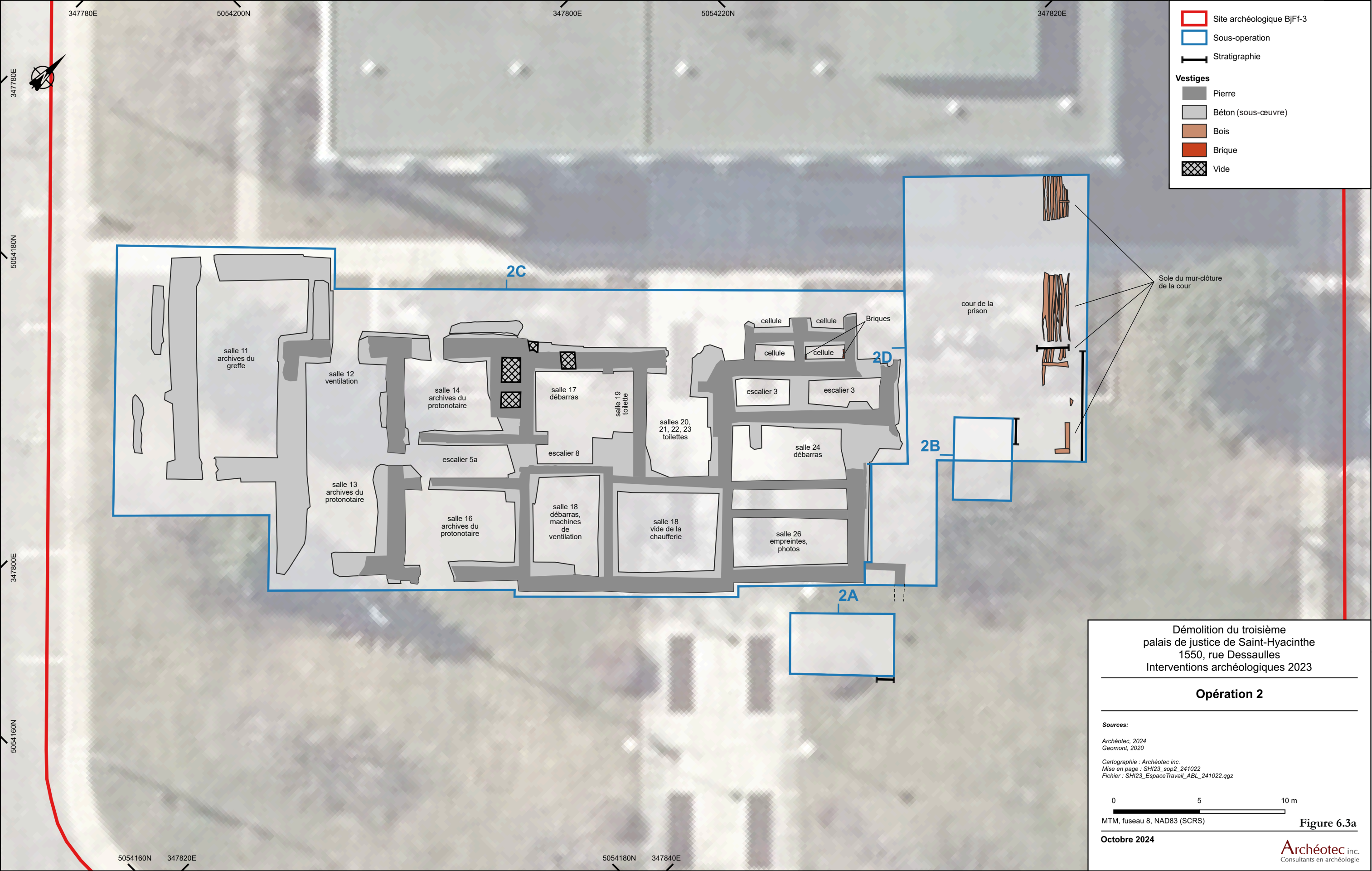


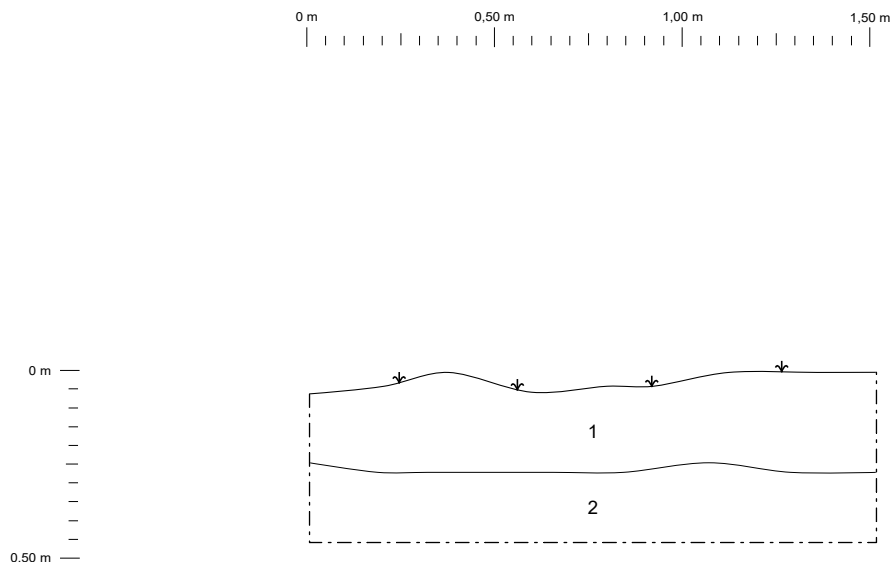


Figure 6.3b Orthophoto des vestiges du deuxième palais de justice-prison et de la sole du mur-clôture de la cour

10 m

Légende

- 2 Couche
- Limite de couche
- - - Limite de fouille



Descriptif des couches

Couche / lot

- 1 1A1 Limon sableux organique, brun foncé, avec radicelles et petites racines, homogène, meuble. *Aménagement paysager de la surface gazonnée.*
- 2 1A2 Sable limoneux fin, beige orangé, homogène, meuble. *Remblai de rehaussement.*

Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
site BjFf-3
Interventions archéologiques 2023

Profil stratigraphique de la sous-opération 1A Paroi nord

Source :

Cartographie : Archéotec, 2024

Fichier : SHI23_1A-n_240905.afdesing

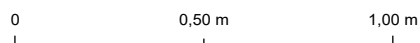


Figure 6.4

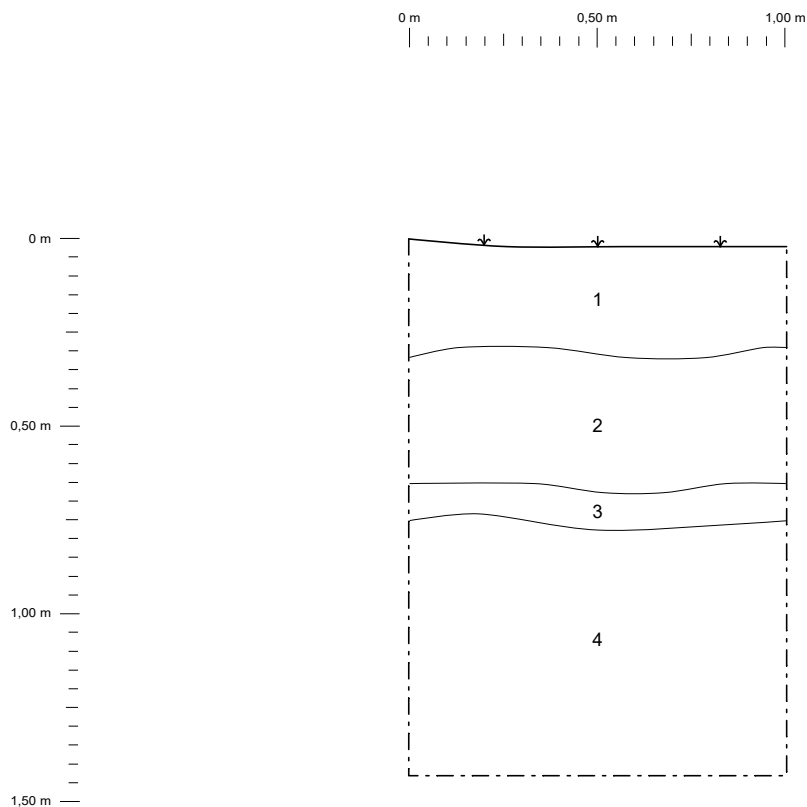
Septembre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

N.B.: Les mesures sont calculées à partir de la surface du sol.

Légende

- 2 Couche
- Limite de couche
- - - Limite de fouille



Descriptif des couches

Couche / lot

- 1 2A1 Limon sableux organique, brun foncé, avec radicelles et petites racines, homogène, meuble. *Aménagement paysager de la surface gazonnée.*
- 2 2A2 Sable limoneux, beige, avec débris de démolition dont des gros fragments de trottoirs en béton, fragments de brique rouge, pierre concassée, homogène à hétérogène, compact. *Remblai de rehaussement.*
- 3 2A3 Limon sableux, brun moyen, homogène, compact. *Ancien niveau de surface.*
- 4 2A4 Limon sableux, beige à gris, homogène, compact. *Sol naturel.*

Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
site BjFf-3
Interventions archéologiques 2023

Profil stratigraphique de la sous-opération 2A Paroi sud

Source :

Cartographie : Archéotec, 2024

Fichier : SHI23_2A-s_240905.afdesing

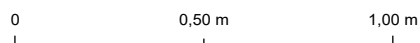


Figure 6.5

Septembre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

N.B. : Les mesures sont calculées à partir de la surface du sol.

6.2.3 Sous-opérations 2C

La sous-opération 2C a été implantée à l'emplacement présumé du second palais de justice, ce qui correspond à une surface irrégulière de 46,21 m dans un axe est-ouest sur 19,70 m dans un axe nord-sud. Les interventions se sont poursuivies par des excavations mécaniques sous supervision archéologique afin de vérifier si les vestiges du palais de justice étaient toujours présents. La gestion des tas de terre fut un enjeu important lors de ces interventions puisqu'il n'y avait pas beaucoup de place pour les déposer et que les volumes excavés étaient considérables avec une grande proportion de débris de démolition. Certaines portions ont dû être remblayées par mesure de sécurité et dès que les relevés archéologiques ont été réalisés. Ces relevés ont donc été effectués par sections puisque les surfaces des sous-opérations 2C et 2D ne pouvaient pas être totalement dégagées en même temps (figures 6.3a, 6.3b).

Le palais de justice de 1861

Les excavations ont débutées par la partie avant (sud) du palais où le mur de façade a été mis au jour. L'emplacement de cette première excavation se trouvait dans le coin sud-ouest des archives du protonotaire, la salle indiquée par le numéro 16, tel qu'indiqué sur le plan de restauration de 1959 (Cyr) (figures 5.17, 6.3a, 6.3b). Cette section du palais fait partie du bâtiment initial construit en 1860. Le mur de façade du palais, le mur sud, a une largeur qui varie de 0,88 à 1,05 m. Il a été mis au jour entre 0,45 et 0,70 m de profondeur sous la surface gazonnée moderne, à une altitude qui varie de 31,920 m anm à 33,079 m anm (photo 6.5). À cet emplacement, la base du mur de façade avait été conservé sur deux à trois assises régulières. Il se compose de grosses pierres ébauchées et taillées assemblées dans un appareil à double parement avec blocage. Les pierres sont liées avec un mortier gris-beige pâle qui se désagrège en plusieurs endroits. Les joints ont une épaisseur de 2 à 3 cm. Bien que dérasée, la maçonnerie est en bon état. À la base du mur, on observe un ressaut irrégulier qui se compose de une à deux assises de pierres. La base du mur repose directement sur l'ouvrage en béton réalisé en sous-œuvre (photo 6.6).



Photo 6.5 Paroi ouest de la sous-opération 2B avec la canalisation en terre cuite grossière et le sol naturel

Archéotec 2023, SHI23_PV2_033



Photo 6.6 Paroi ouest de la sous-opération 2B avec la canalisation en terre cuite grossière et le sol naturel

Archéotec 2023, SHI23_JF1_012



Photo 6.7 Sous-opération 2C, salle des archives du protonotaire avec le mur sud du palais au premier plan et l'affaissement du mur nord au second plan avec les structures de béton en sous-œuvre
Archéotec 2023, SHI23_PV2_041



Photo 6.8 Sous-opération 2C, salle des archives du protonotaire. Débris de démolition du palais de justice avec les structures de béton en sous-œuvre
Archéotec 2023, SHI23_PV2_039



Photo 6.9 Sous-opération 2C, salle de débarras. Débris de démolition du palais de justice avec avec une partie de l'arc d'un cadre de fenêtre en pierre (flèche rouge), notamment
Archéotec 2023, SHI23_PV1_050

À l'emplacement de la première excavation, il avait été percé sur une largeur de 1,30 m pour le passage d'une canalisation en fonte, de 12 cm de diamètre. Cette canalisation était reliée dans un axe nord-sud au troisième palais de justice. Elle perçait aussi deux murs au centre du bâtiment et le mur arrière, le mur nord du palais. Le passage de la canalisation avait créé un affaissement important dans le mur nord des archives du protonotaire (pièce 16) (photo 6.7).

Dès les premières excavations dans ce secteur, il a pu être observé que les fondations de pierre avaient été encastées dans une fondation de béton qui se poursuivait en profondeur sur plus de 5 m. Les planchers du premier sous-sol n'étaient plus présents. Dans la première excavation, la base du niveau de démolition n'a pas été atteinte même à une altitude de 28,5 m anm. Ces déblais se composaient principalement de pièces de bois, de beaucoup de pierres ébauchées et taillées, de briques rouges et jaunes, de poutres de métal, quelques sections de tuyaux en fer, de grilles, de mortier, de crépi et de charbon minéral (photos 6.8 à 6.16). L'intérieur des vestiges avaient été remblayé avec ces matériaux provenant notamment de l'élévation du bâtiment. À part de la quincaillerie d'architecture et des sections de canalisation, les déblais de démolition ne contenaient pas d'artéfacts, comme si le bâtiment avait été vidé avant sa démolition. La nature des déblais de

démolition était assez uniforme dans toutes les pièces du palais. Leur contenu ne reflétait pas l'usage particulier de chacune des pièces.



Photo 6.10 Sous-opération 2C, grille de fenêtre.
Archéotec 2023, SHI23_PV1_081



Photo 6.11 Sous-opération 2C, pièce de bois architecturale
Archéotec 2023, SHI23_JF1_059



Photo 6.12 Sous-opération 2C, blocs de pierre taillée
Archéotec 2023, SHI23_PV2_046



Photo 6.13 Sous-opération 2C, aperçu de la composition des débris de démolition du palais
Archéotec 2023, SHI23_PV2_059



Photo 6.14 Sous-opération 2C, aperçu de la composition des débris de démolition du palais

Archéotec 2023, SHI23_PV1_085



Photo 6.15 Sous-opération 2C, aperçu de la composition des débris de démolition du palais

Archéotec 2023, SHI23_PV1_079



Photo 6.16 Sous-opération 2C, aperçu de la composition des débris de démolition dans la chaufferie, avec des traces de poussière d'anthracite.

Archéotec 2023, SHI23_PV1_089

Au début de l'intervention, nous ne savions pas quel avait été l'avancement des travaux de restauration du deuxième palais de justice avant sa démolition en 1961. Il appert qu'une grande partie des travaux de sous-œuvre avait déjà été réalisée ce qui explique les sommes importantes engagées à l'époque. Des fondations de béton massives avaient été coulées afin de supporter les anciennes fondations du palais de justice et ainsi pouvoir créer un deuxième sous-sol tout en béton. Après une excavation de 5 m de profondeur, l'intérieur des vestiges a été remblayé pour des raisons de sécurité en laissant la surface dérasée des fondations apparentes.

L'excavation a ensuite été poursuivie vers l'est, dans la partie avant du palais. La pièce suivante correspond à la pièce centrale du bâtiment, qui est en fait séparée en deux. La pièce de l'ouest est identifiée comme un débarras qui sert aux machines de ventilation (pièce 18). À cet endroit, les excavations ont été poursuivies en profondeur jusqu'à atteindre la base du remblai de démolition et apercevoir brièvement la surface d'une dalle de béton à environ 5 m de profondeur. La pièce à l'est correspond au vide de la chaufferie qui se trouvait au deuxième sous-sol. Elle était aussi remplie de débris de démolition, mais elle contenait également une concentration de poussière d'anthracite en lien avec la présence de la chaufferie (photo 6.16). Les vestiges de la cheminée



Photo 6.17 Sous-opération 2C, fragment de boisseau de cheminée
Archéotec 2023, SHI23_JF1_065



Photo 6.18 Sous-opération 2C, fragment de boisseau de cheminée
Archéotec 2023, SHI23_JF1_066

qui se trouvait à l'est de cette pièce n'ont pas été observés au cours de la surveillance, mais un fragment de boisseau de cheminée a été observé dans les débris de démolition (photos 6.17, 6.18).

La pièce suivante se trouve à l'extrémité est du palais de justice. Elle se compose de plusieurs petites sections en raison de la présence de cages d'escalier (numéros 1 et 3) et d'un passage (pièce 25). Plusieurs réaménagements y étaient prévus lors de la restauration, dont l'enlèvement de plusieurs sections des anciens murs et la mise en place de sommiers de béton en sous-œuvre. Dans le coin sud-est du palais, se trouvait une pièce rectangulaire (pièce 26) utilisée pour les empreintes et les photos. Lors de son dégagement, cette pièce était remplie de briques rouges, de mortier, d'antracite, de bois et de pierres (photos 6.19, 6.20). Le plancher composé d'une dalle de béton était beaucoup moins profond que les pièces



Photo 6.19 Sous-opération 2C, débris de brique dans la salle des empreintes et photos
Archéotec 2023, SHI23_JF1_072



Photo 6.20 Sous-opération 2C, vestiges de la salle des empreintes et photos
Archéotec 2023, SHI23_JF1_078



Photo 6.21 Sous-opération 2C, vestiges de la salle des empreintes et photos. Détail de la structure en sous-œuvre et de la dalle de béton
Archéotec 2023, SHI23_JF1_079



Photo 6.22 Sous-opération 2C, dégagement du coin sud-est de la façade du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_JF1_083

précédentes. Il se trouvait à une altitude de 29,370 m anm (photo 6.21). Cette section avait été réaménagée lors des travaux de restauration, mais il ne semblait pas y avoir un deuxième sous-sol. Une petite pièce au nord de la pièce 26 a été dégagée en surface seulement puisqu'elle était trop étroite pour la machinerie disponible sur le chantier.

Le mur est du palais de justice a une largeur de 1,00 m dans sa partie sud. Son parement est a été conservé sur deux à trois assises sur 0,72 m de hauteur. La deuxième assise forme un petit ressaut de 3 cm de largeur. Elle repose sur la structure de béton en sous-œuvre qui forme elle-même un ressaut de 17 cm de largeur (photos 6.22 à 6.28).

En raison de la présence attestée du deuxième sous-sol en béton ainsi que pour des raisons de sécurité, pour faciliter l'accès et les relevés, les excavations ont ensuite été réalisées jusqu'à 1,22 m de profondeur. Ceci permettait de dégager et de documenter la base des anciennes fondations du deuxième palais de justice sans avoir à déplacer autant de débris de démolition dans un espace restreint. Cette approche a permis de se concentrer sur les vestiges de 1861 et d'avoir un

aperçu des vestiges en béton construits en sous-œuvre, entre 1959 et 1961, sans avoir à les dégager sur au moins 5 m de profondeur.

La partie centrale du palais de justice est la section qu'il fut le plus difficile à documenter. Plusieurs sections des anciens murs y avaient été enlevées et remplacées par des sommiers en béton et de nombreuses cages d'escalier y avaient été aménagées (photos 6.29, 6.30). Le dégagement des structures a montré la présence d'une canalisation en fonte dans un axe est-ouest. Elle avait été installée dans une concavité aménagée dans les éléments de soutènement en béton (photo 6.31). Elle a été observée seulement dans la partie centrale du



Photo 6.23 Sous-opération 2C, vue générale des vestiges de la partie sud du palais de justice et le parement est de son mur est
Archéotec 2023, SHI23_PV1_103



Photo 6.24 Sous-opération 2C, partie centrale du mur est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_PV2_076



Photo 6.25 Sous-opération 2C, détail des ressauts et du sous-cœur du mur est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_PV2_077



Photo 6.26 Sous-opération 2C, détail des ressauts et du sous-cœur du mur est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_PV2_082



Photo 6.27 Sous-opération 2C, partie centrale du mur est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_PV2_080



Photo 6.28 Sous-opération 2C, partie nord du mur est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_PV2_070



Photo 6.29 Sous-opération 2C, cage d'escalier dans la partie nord-est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_PV2_090



Photo 6.30 Sous-opération 2C, cage d'escalier dans la partie nord-est du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_JF1_149

bâtiment. Elle allait peut-être se déverser vers l'est puisque le plan de restauration de 1959 (Cyr) indique la présence d'une canalisation en fonte dans le même axe, à l'extérieur du palais, qu'il nomme «renvoi des appareils du vieux palais». Il fait probablement référence au chauffage à l'eau chaude ou simplement au système d'égout.

À la suite d'une cage d'escalier aménagée dans le coin nord-est du palais se trouvait un ensemble de toilettes publiques et privées qui semblaient être un ajout récent (pièces 19 à 23). Aucun élément en lien avec cette fonction n'a été observé dans les remblais de démolition à cet endroit. Toutefois le mur nord de l'ancien palais de justice y avait été démantelé et permettait d'apprécier une section des fondations de l'ancien palais et de la manière dont il avait été intégré aux travaux de sous-œuvre (photos 6.32 à 6.36). Le plan des travaux de restauration montre d'ailleurs la présence d'un nouveau mur en béton à cet endroit. Cet aménagement plus récent pourrait être lié à l'installation d'un réservoir d'huile de 6000 gallons juste au nord de ce mur. Le plan montre que deux piliers cylindriques avaient été mis en place de part



Photo 6.31 Sous-opération 2C, canalisation en fonte dans la partie centrale du palais, dans un axe est-ouest
Archéotec 2023, SHI23_PV2_260



Photo 6.32 Sous-opération 2C, partie centre nord des vestiges du palais de justice
Archéotec 2023, SHI23_JF1_192



Photo 6.33 Sous-opération 2C, détail de l'ouverture pratiquée dans le mur nord du palais, au niveau de la salle des toilettes
Archéotec 2023, SHI23_PV2_125



Photo 6.34 Sous-opération 2C, détail d'une vue transversale du mur nord du palais qui illustre bien la partie résiduelle des fondations et comment elles ont été intégrées à la structure en sous-œuvre. Côté ouest de l'ouverture dans la salle des toilettes
Archéotec 2023, SHI23_PV2_114 11180



Photo 6.35 Sous-opération 2C, détail du côté est de l'ouverture dans le mur nord du palais au niveau de la salle des toilettes
Archéotec 2023, SHI23_PV2_121



Photo 6.36 Sous-opération 2C, détail du côté est de l'ouverture dans le mur nord du palais au niveau de la salle des toilettes
Archéotec 2023, SHI23_PV2_121

et d'autres de cette ouverture. Ils n'ont pas été dégagés lors de notre intervention parce qu'ils se trouvent sous la base des excavations.

La section de ce mur montre que la base du mur nord de l'ancien palais de justice a été enchâssée dans un support en béton en forme de U, sous lequel devait se trouver le pilier cylindrique (photo 6.34). L'ensemble a une largeur de 1,55 m dans un axe nord-sud et une hauteur dégagée de 1,00 m. La base du mur de pierre a été conservée sur trois assises régulières, sur une hauteur résiduelle de 0,48 m. Le mur nord de l'ancien palais de justice a à cet endroit une largeur de 1,06 m. Entre la base du mur et la structure de béton, une planche de bois et ce qui semble être une section d'un gros madrier complètement désagrégé servait à soutenir l'ancienne fondation. Cet agencement montre bien comment la structure en sous-œuvre soutenait la base des murs du palais, de même que l'importance des travaux réalisés en sous-œuvre.

La pièce suivante vers l'ouest (numéro 17) servait de débarras. Son mur sud semble ouvert sur la cage d'escalier numéro 8 (photo 6.37). À l'extérieur de cette pièce, au nord, le plan de restauration montre la présence d'une écoutille de cave qui était fermée par des portes d'acier et qui devait être accessible par la cour du palais. Cet aménagement n'a pas été observé. Peut-être qu'il n'avait pas encore été aménagé au moment de la démolition du bâtiment ou qu'il se trouvait plus haut que le niveau de dérasement des vestiges. Une petite ouverture dans le mur nord du palais de justice a été relevée et pourrait être liée à cet aménagement (photo 6.38). Elle était toutefois fermée à son extrémité sud. Elle pourrait avoir servi de support plus que



Photo 6.37 Sous-opération 2C, salle de débarras et cage d'escalier dans le centre nord du palais
Archéotec 2023, SHI23_PV2_139



Photo 6.38 Sous-opération 2C, ouverture de forme trapézoïdale dans le mur nord du palais, dans le secteur de l'écoutille
Archéotec 2023, SHI23_PV2_139



Photo 6.39 Sous-opération 2C, à gauche, base d'une ouverture linéaire à la surface dérasée du mur nord, dans le secteur de l'écoutille (flèche rouge). Au centre, large structure avec ouvertures rectangulaires.
Archéotec 2023, SHI23_JF1_193



Photo 6.40 Sous-opération 2C, vue générale des vestiges dans le centre nord du palais, au centre la structure avec les ouvertures rectangulaires.
Archéotec 2023, SHI23_JF1_194



Photo 6.41 Sous-opération 2C, large structure avec ouvertures rectangulaires.
Archéotec 2023, SHI23_PV2_141

d'ouverture qui aurait pu être murée. Cet espace formait une concavité de forme trapézoïdale. Sa partie la plus large vers l'extérieur était de 0,54 m, sa partie la plus étroite vers l'intérieur était de 0,40 m de largeur. Sa hauteur résiduelle était de 0,68 m et sa longueur de 0,76 m. Un peu à l'est de cette ouverture, la base d'une section démantelée est visible à la surface du mur nord du palais, de le secteur de l'écoutille (photo 6.39). Cette section qui forme une tranchée dans la maçonnerie a une largeur de 0,86 m et elle traverse le mur du palais qui a une largeur de 0,99 m à cet endroit. Elle pourrait être en lien avec l'aménagement de l'écoutille de cave, mais ses contours irréguliers rendent cette interprétation incertaine puisque qu'il pourrait aussi bien s'agir d'une concavité creusée lors de la démolition du bâtiment. L'ouverture de l'écoutille qui traverse le mur nord du palais, telle que représentée sur le plan de restauration, n'a pas été observée directement. Sur le même plan, un système de monorail avec palan reliait l'écoutille et le vide de la chaufferie. Cet ensemble servait peut-être à transporter le charbon pour le chauffage. Aucun indice de cet aménagement n'a été retrouvé au cours de l'intervention archéologique.

Juste à gauche de cette pièce, vers l'ouest, se trouve un mur très épais de 2,55 m de largeur dans un axe est-ouest sur 3,52 m de longueur dans un axe nord-sud. Il comporte deux ouvertures rectangulaires (photos 6.39 à 6.42). L'ouverture nord a des dimensions de

1,44 m dans un axe nord-sud sur 1,11 m dans un axe est-ouest. L'ouverture sud a des dimensions de 0,89 m dans un axe nord-sud sur 1,12 m dans un axe est-ouest. Cet ensemble fait partie de la maçonnerie originale du palais. Il n'a pas été repris dans le plan du deuxième sous-sol et aucun aménagement de ce type ne se trouve sur le plan du rez-de-chaussée. Il ne s'agit donc pas de bases de cheminées. La nature et l'usage de cet élément sont incertains. Il semble plutôt s'agir d'un support, peut-être structural. Sinon, pourrait-il avoir servi à supporter un réservoir d'eau ou d'huile? Aucune concentration de charbon n'indique qu'il a pu être utilisé pour entreposer du charbon.



Photo 6.42 Sous-opération 2C, large structure avec ouvertures rectangulaires.
Archéotec 2023, SHI23_PV2_143

Cet aménagement jouxte la pièce qui se trouvait au nord-ouest du palais et qui était utilisée pour les archives du protonotaire. Au sud de cette pièce se trouve la cage d'escalier numéro 5. Toutes les pièces et les murs est-ouest à l'extrémité ouest du palais étaient percés et traversés par le passage d'une canalisation en fonte qui avait été observée au début de l'intervention. Cette canalisation provenait du troisième palais de justice et avait démantelé une partie des vestiges du second palais lors de son installation dans un axe nord-sud.

La prison

La prison fait partie du corps original du palais de justice construit en 1861 selon le modèle de palais de justice-prison. Elle se trouve dans une aile attachée à la partie nord-est du palais, donnant à l'ensemble une forme de L (photo 6.43). Le plan de restauration indique peu de détails au niveau du sous-sol de la prison puisque des travaux n'y étaient pas prévus en 1959.



Photo 6.43 Sous-opération 2C, détail de la photogrammétrie de la partie nord-est du palais où on observe les vestiges des deux premières cellules de la prison (rectangle rouge).
Archéotec 2024, CC1_A_ORTHO_240820

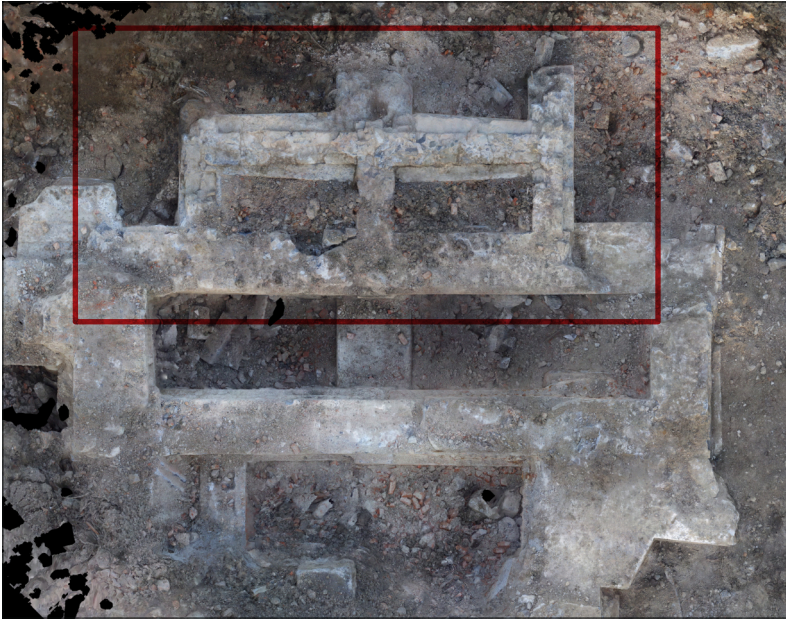


Photo 6.44 Sous-opération 2C, détail de l'orthophoto de la partie nord-est du palais où on observe les vestiges des premières cellules de la prison (rectangle rouge).

Archéotec 2024, CC1_B_ORTHO_240902



Photo 6.45 Sous-opération 2C, vestiges des premières cellules de la prison.

Archéotec 2023, SHI23_JF1_152

Le plan du deuxième sous-sol montre toutefois que des travaux de sous-œuvre ont ou devaient être réalisés sous le sous-sol de la prison, notamment par l'ajout de larges piliers de béton.

L'intervention archéologique a permis de dégager les vestiges des fondations de la partie sud de la prison, qui se trouve directement au nord de la cage d'escalier numéro 3 (photos 6.43 à 6.45, figures 6.3a, 6.3b). En incluant l'épaisseur du mur nord de cette cage, qui forme le mur sud de la prison, les vestiges résiduels avaient une longueur nord-sud de 3,54 m et une largeur totale de 11,82 m dans un axe est-ouest. Tout le reste de la partie nord des vestiges du sous-sol de la

prison avaient été complètement démolis, probablement lors de la construction du troisième palais de justice en 1961. Les passages latéraux qui longeaient les cellules n'apparaissaient plus, sauf une petite partie de l'extrémité sud du passage ouest qui montrait un espace d'une largeur de 0,94 m sur une longueur de 0,74 m. Les fondations des deux premières cellules étaient complètes et les deux suivantes étaient résiduelles, leur partie nord étant complètement démolie (photos 6.44, 6.45).

Aucune trace d'ouverture n'a été observée dans les façades est et ouest des cellules comme ce qui est représenté dans les étages supérieurs sur le plan de restauration. Bien qu'il s'agisse de la base des fondations, les vestiges ne montrent pas si les cellules étaient utilisées comme telle au niveau du sous-sol de la prison. Le plan de restauration montre que la cellule sud-ouest sert à une machine frigorifique qui est reliée au palais par une ouverture pratiquée dans le mur sud de la cellule. Si cette ouverture avait été aménagée avant la démolition de l'ensemble, elle n'apparaît pas dans les vestiges mis au jour.

Au niveau du sous-sol, les cellules avaient des dimensions de 1,13 m sur 2,30 m. Le mur sud, qui est mitoyen avec la cage d'escalier numéro 3 a une largeur de 0,90 m. Les murs extérieurs des cellules avaient 0,53 m de largeur et le mur mitoyen central entre les cellules est et ouest avait une largeur de 0,65 m. Le mur mitoyen entre les cellules nord et sud avait une largeur de 0,56 m. La maçonnerie se compose de murs massifs en pierres équarries dont une assise était encore en place. La nature des pierres et du mortier est la même que la maçonnerie du palais de justice (photos 6.43 à 6.47).

Aucun plancher n'était présent, mais une finition de crépi était encore en place à certains endroits sur les vestiges de pierre. Les structures de béton des travaux en sous-œuvre étaient visibles à la base des murs. Quelques briques rouges avaient été placées en bordure des fondations de pierre dans la cellule est.

Cet agencement ne constitue pas les bases d'un plancher puisqu'elles reposaient sur un important remblai de démolition qui contenait d'ailleurs beaucoup de briques rouges. Il s'agit probablement d'un agencement ultérieur à la démolition de l'ensemble.

Les ailes de 1877 et d'après 1922

À l'ouest de l'ensemble original du palais, se trouve deux ailes ajoutées en 1877 et après 1922 (photo 6.48, figures 6.3a, 6.3b). L'aile de 1877 avait été construite pour l'agrandissement des archives du protonotaire. Ses fondations sont en pierre de même nature que la maçonnerie du palais original. Selon les plans anciens de 1878 (Varin et Blaiklock), de 1880 (Hopkins), de 1904 (Goad), de 1916 (Chas. E. Goad Co.) et de 1922 (Underwriters' Survey Bureau), cette aile de trois étages est d'abord moins profonde vers le nord. Ses fondations abritent une petite salle voûtée. Le plan de restauration de 1959 montre une coupe transversale de son mur nord qu'ils prévoient enlever complètement. On y observe la présence de fondations larges surmontées d'une voûte en brique (figure 6.7). Aucun vestige de ce mur ne subsistait lors de nos interventions. Les vestiges mis au jour correspondent à son deuxième état lorsqu'elle a été allongée vers le nord après 1922. L'aile avait une largeur



Photo 6.46 Sous-opération 2C, vestiges des premières cellules de la prison. Archéotec 2023, SHI23_PV2_100



Photo 6.47 Sous-opération 2C, vestiges des premières cellules de la prison. Archéotec 2023, SHI23_JF1_231



Photo 6.48 Sous-opération 2C, vestiges des ailes à l'ouest du palais de justice
Archéotec 2024, CC1_A_ORTHO_240820

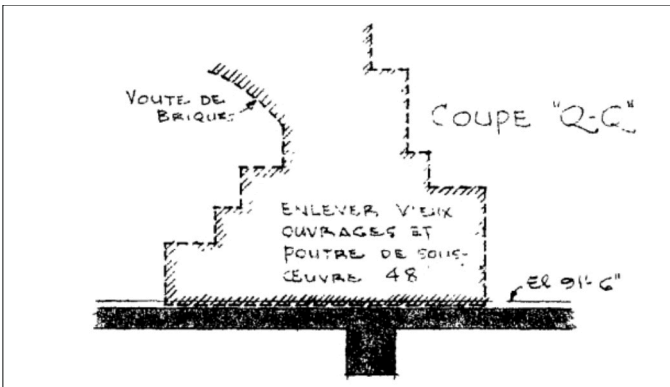


Figure 6.7 Coupe du mur nord de l'ancienne voûte du protonotaire telle que représentée dans le plan de restauration de 1959 (Cyr)

que sa partie nord a une largeur de 9,00 m. Sa longueur est de 12,84 m. Son mur sud a une largeur de 0,95 m, son mur nord est de 1,20 m, son mur ouest de 1,10 m et son mur est a une largeur de 0,92 m. La partie sud de son mur est correspond au mur ouest de l'aile construite en 1916. Comme le reste des vestiges du deuxième palais de justice tout l'espace intérieur des fondations du premier et du deuxième sous-sol avait été rempli avec les débris de démolition du bâtiment.

de 6,09 m dans un axe est-ouest. Selon le plan de restauration, sa longueur initiale était de 5,75 m. Elle fut ensuite allongée à 13,91 m dans un axe nord-sud. Son mur sud avait une largeur de 1,11 m, son mur nord avait une largeur de 0,99 m et son mur ouest avait une largeur de 0,97 m. Son mur est correspond au mur ouest du palais de justice qui a une largeur de 1,05 m à cet endroit (photos 6.48, 6.49). Sur le plan de restauration, l'aile comprend les archives du protonotaire dans sa partie sud (pièce 13) et une pièce pour un système de ventilation (pièce 12) avec une prise d'air qui traverse son mur nord. Le mur qui sépare les deux pièces n'était plus présent lors de notre intervention et l'emplacement de la prise d'air avait été démantelé par le passage d'une canalisation en ABS bleu. Celle-ci traversait toute l'aile et avait aussi percé son mur sud.

Une seconde aile est construite à l'extrémité ouest du palais, contre l'aile de 1877 et son agrandissement après 1922, mais décalée vers le nord. La nouvelle aile aussi construite après 1922 abrite les archives du greffe (pièce 11) dans une pièce à aire ouverte au niveau de son sous-sol. Ses fondations sont entièrement en béton (photos 6.48, 6.50). Une canalisation de fonte avait démantelée une partie de ses murs nord et sud. Les travaux en sous-œuvre ont également été réalisés sous cette aile.

L'aile forme un «L», dans sa partie sud sa largeur est de 6,09 m dans un axe est-ouest, alors



Photo 6.49 Sous-opération 2C, vestiges de la salle d'archives du protonotaire, aile construite en 1877 et agrandie après 1922
Archéotec 2023, SHI23_JF1_300



Photo 6.50 Sous-opération 2C, vestiges de la salle d'archives du greffe, aile construite après 1922
Archéotec 2023, SHI23_PV2_272



Photo 6.51 Sous-opération 2C, aperçu du démantèlement des structures en béton en sous-œuvre
Archéotec 2023, SHI23_PV2_269



Photo 6.52 Sous-opération 2C, aperçu du démantèlement des structures en béton en sous-œuvre
Archéotec 2023, SHI23_PV1_194



Photo 6.53 Sous-opération 2C, aperçu du démantèlement des structures en béton en sous-œuvre
Archéotec 2023, SHI23_PV1_211

Comme tous les vestiges mis au jour se trouvaient dans l'emprise des travaux de construction du quatrième palais de justice, la démolition de ceux-ci a été amorcée après les relevés archéologiques. À la fin de notre intervention, nous avons pu assister à une partie de ces travaux qui montrent un aperçu de l'ampleur des travaux en sous-œuvre réalisés et la quantité de débris de démolition qui étaient présents à l'intérieur des vestiges. Les poutres, les sommiers et les colonnes de béton qui avaient été construits en sous-œuvre étaient plus imposants que les vestiges du palais de justice lui-même qui était un bâtiment de grande taille (photos 6.51 à 6.53).

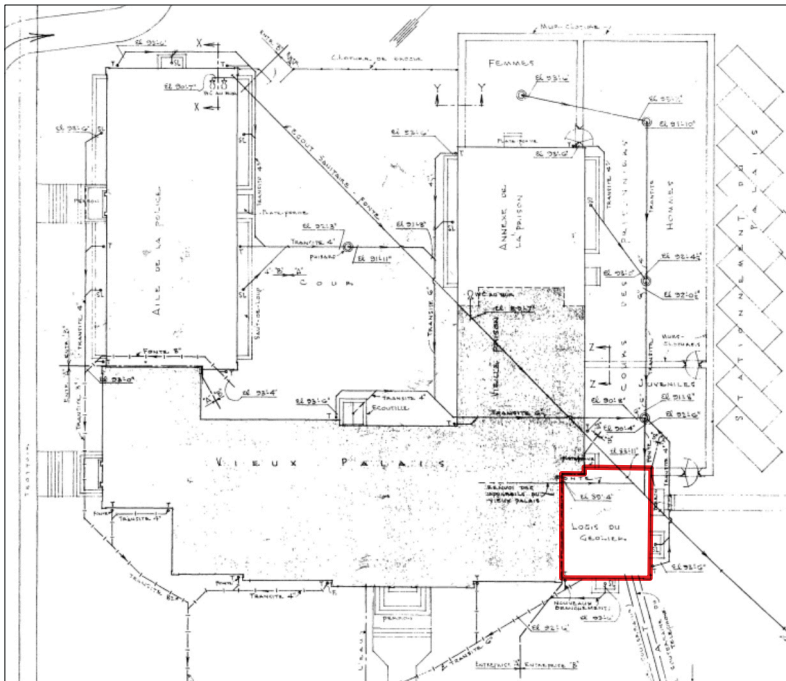


Figure 6.8 Emplacement du nouveau logis du géôlier dans le plan de restauration de 1959 (Cyr)

6.2.4 Sous-opération 2D

Le logis du géôlier

À l'origine, le logis du géôlier se trouvait dans la partie est du palais de justice. Le plan de restauration de 1959 (Cyr) prévoyait la construction d'un nouveau logis annexé au palais du côté est. Il comprenait aussi le bureau du shérif et des voûtes au rez-de-chaussée. Au niveau du sous-sol se trouvait un hall, une cave, la réserve de la cuisine et la salle des panneaux électriques. Les fondations du bâtiment sont représentées comme étant en béton. Pour la construction du logis, la partie sud du mur-clôture de la cour de la prison devait être démolie et déplacé vers le nord (figures 6.3a, 6.3b, 6.8, 6.9).

Le secteur du logis a été excavé mécaniquement, mais très peu de vestiges ont été mis au jour. Il ne semble pas avoir été construit avant l'abandon du projet de restauration dans les années 1960. C'est aussi ce que montre la photo de la démolition du palais de justice où on voit le mur sud de la cour de la prison, mais aucun bâtiment adjacent au palais (photo 6.54).

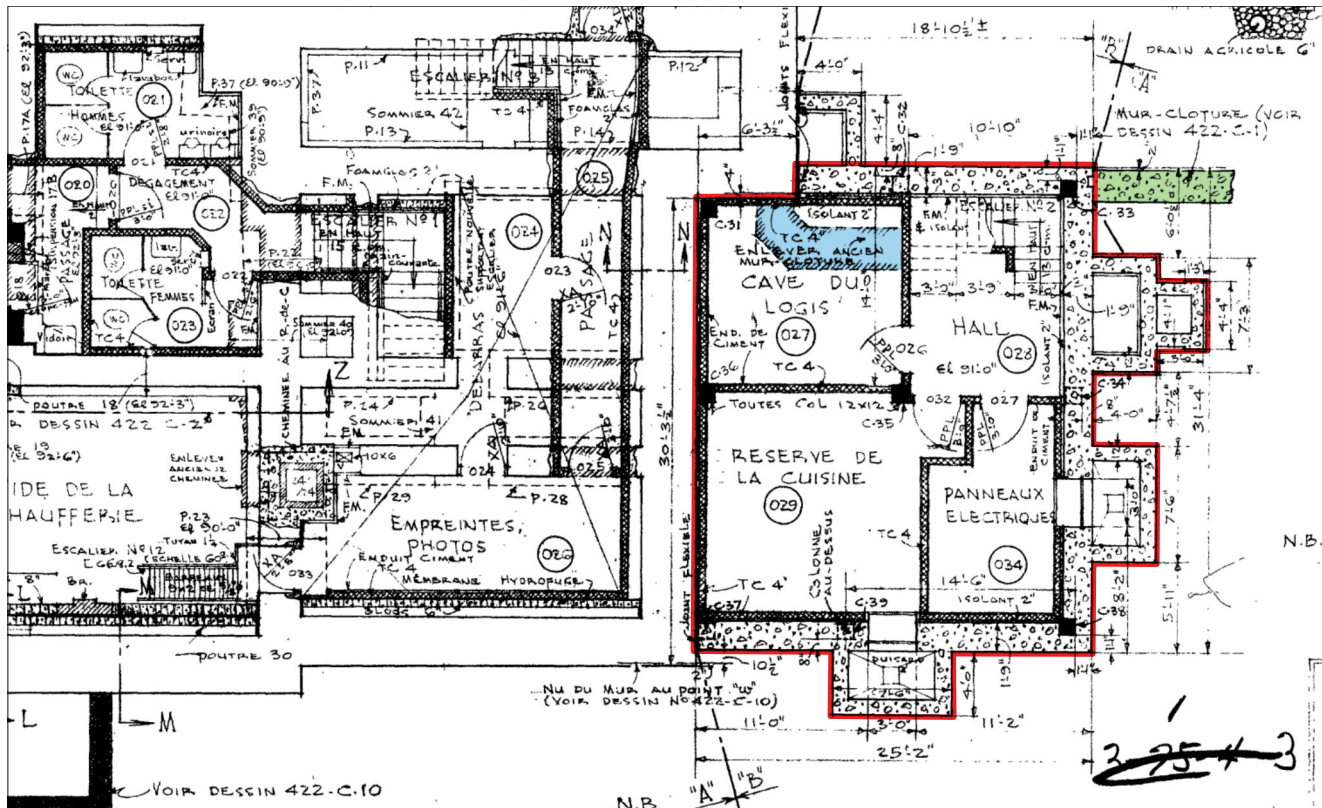


Figure 6.9 Détail du sous-sol du nouveau logis du géôlier dans le plan de restauration de 1959 (Cyr). La section de l'ancien mur de la cour qu'il est prévu d'enlever est rehaussé en bleu. L'emplacement du nouveau mur est rehaussé en vert.

Au cours des interventions dans ce secteur certains éléments ont toutefois pu être observés. À l'emplacement présumé du mur sud du logis du geôlier, aucune fondation de béton n'a été mise au jour. Il s'y trouvait par contre une section d'un mur de pierres maçonnées qui appartient probablement plus au palais de justice qu'au nouveau logis. En effet, ce vestige ne correspondait pas tout à fait aux dimensions présentées sur le plan de restauration en lien avec la présence d'une margelle attachée à la façade du nouveau logis du geôlier (figure 6.9). Une photo de cet emplacement montre la présence d'une ouverture à cet endroit à la base du mur est du palais (photo 6.55). Les vestiges mis au jour pourraient être en lien avec celle-ci. Cette section de mur se compose de pierres arrondies et équarries, plus petites que les pierres observées dans la maçonnerie du palais, elle est aussi moins solide. Elle est imbriquée au mur est du palais et se trouve à 0,67 m au nord du coin sud-est du bâtiment. La maçonnerie en forme de «L» a une longueur est-ouest de 2,40 m, elle forme un angle droit vers le sud sur une longueur de 1,22 m. La largeur de ses murs varie de 0,47 à 0,60 m. Elle a été dégagée sur une hauteur de 1,00 m (photos 6.56, 6.57). Son extrémité sud se trouve en dehors de l'emprise des travaux. Les anciennes photos montrent aussi la présence d'une descente de gouttière à cet endroit (photo 6.55). Il est possible que cette structure maçonnée ait servie à éloigner les eaux de ruissellement de la margelle.



Photo 6.54 Démolition en cours du deuxième palais de justice en 1961 (Bélanger). L'emplacement qui avait été choisi pour le nouveau logis du geôlier est indiqué par la flèche rouge.

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH548



Photo 6.55 Mur est du palais et de la prison avec le mur de la cour. Cet emplacement avait été choisi pour le nouveau logis du geôlier. On observe la présence d'une ouverture à la base du mur est du palais (flèche rouge).

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, CH085/011/008/0005

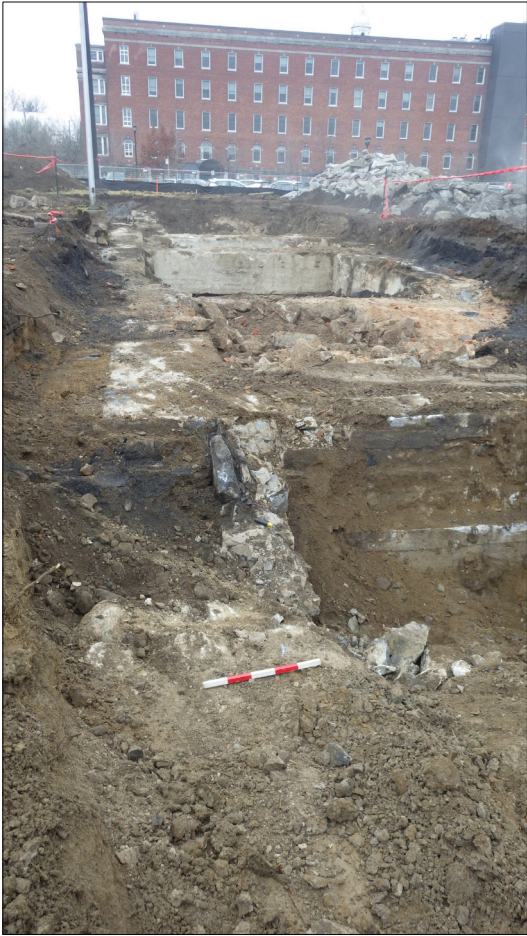


Photo 6.56 Sous-opération 2D, vestige d'un mur en forme de «L» contre le parement est du mur est du palais.
Archéotec 2023, SHI23_PV1_097



Photo 6.57 Sous-opération 2D, détail d'un vestige d'un mur en forme de «L» contre le parement est du mur est du palais.
Archéotec 2023, SHI23_PV1_099

La cour de la prison

À la jonction de la prison et du palais de justice, le mur est de cet ensemble accuse un décrochement vers l'est d'une largeur de 1,62 m (photos 6.58 à 6.60, figures 6.3a, 6.3b). C'est juste au sud de cette jonction que devait se trouver les vestiges de l'extrémité ouest du mur-clôture de la cour de la prison. Il prolongeait vers le sud le mur est de la prison sur une longueur de 0,77 m avant de bifurquer vers l'est à l'aide de deux angles de 45° (figure 6.9). Il se poursuivait ensuite vers l'est sur environ 10,29 m avant de bifurquer vers le nord avec un angle de 90°. Ce mur en pierre devait avoir une largeur de 0,82 m à sa base. Une photo ancienne montre que son élévation était composée de pierres embossées avec des contreforts sur son parement est (photo 6.55). Le plan d'assurance-incendie de 1904 (Goad) indique qu'il avait une hauteur de 20 pieds (6,10 m) (figure 5.12). Ce mur avait été partiellement ou complètement refait en 1891 puisqu'il s'était en partie effondré en raison d'un mortier de mauvaise qualité (La Patrie, 25 mars 1891).

Le secteur où devait se trouver l'extrémité ouest du mur de la cour avait été démantelé par la mise en place d'une importante poutre de béton armé (photos 6.58 à 6.60). Une seule pierre située au sud du coin sud-est de la prison pourrait appartenir au mur de la cour (photo 6.61). Le reste du mur n'était plus en place, mais des pierres de grande taille se trouvaient dans les déblais de démolition à l'emplacement présumé du tracé du mur. Lors de la surveillance des excavations de la sous-opération 2B au début des interventions, les vestiges du mur de la cour auraient dû s'y trouver puisqu'elle se situe à l'emplacement de son tracé. Une fois de plus, les vestiges n'y ont pas été observés et de nombreuses grosses pierres étaient présentes dans le remblai de démolition. Vers l'est les vestiges du mur de la cour n'ont pas non plus été mis au jour, toutefois les vestiges de sa sole de bois ont été partiellement dégagés à la limite est de l'emprise des travaux de l'entrepreneur.

La sole du mur de la cour de la prison se compose de rondins en bois pouvant atteindre des diamètres de 0,25 à 0,35 m (photos 6.62, figures 6.3a, 6.3b, planches 6.2, 6.3). Quatre sections de cette sole ont été dégagées manuellement. Le vestige est fragile et désagrégé. Sa surface se trouve à une altitude qui varie de 31,665 à 32,090 m anm. Sa limite ouest a été observée, mais sa limite est se poursuivait au-delà de l'emprise des travaux. Sa limite sud a peut-être été atteinte, mais en raison de la mauvaise conservation de cette section du vestige, cette limite n'est pas bien définie. La limite ouest du vestige se trouvait à 8,60 m à l'est du mur est de la prison.

Les quatre sections de la sole ont été dégagées à l'intérieur d'une zone rectangulaire de 2,20 m sur 16,21 m. Le vestige est formé de rondins de plus de 3,90 m de long qui sont agencés côte à côte sur plus de 1,85 m de largeur et où jusqu'à sept pièces de bois ont été observées. Quelques autres □ pièces sont placées perpendiculairement sous et sur l'ensemble. De rares clous découpés ont été utilisés pour lier la structure. Le niveau de la cour de la prison a été observé en paroi seulement (figure 6.10). Quelques artefacts essentiellement domestiques et un fragment de canalisation en grès ont été mis au jour lors du dégagement de la sole et dans les déblais d'excavation (planche 6.4). Certains artefacts correspondent à une production industrielle après 1920 alors que d'autres pourraient avoir été produits dans le dernier quart du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle.



Photo 6.58 Orthophoto montrant le décrochement entre le mur est du palais et le mur est de la prison
Archéotec 2024



Photo 6.59 Sous-opération 2D, structure de béton à la jonction du mur est du palais de justice, de la prison et du mur de la cour.
Archéotec 2023, SHI23_PV2_082



Photo 6.60 Sous-opération 2D, structure de béton à la jonction du mur est du palais de justice, de la prison et du mur de la cour.
Archéotec 2023, SHI23_PV2_072



Photo 6.61 Sous-opération 2D, détail des vestiges de la partie centrale du mur est du palais et de la prison. La pierre horizontale pourrait être le seul vestige en lien avec le mur de la cour de la prison (flèche rouge).
Archéotec 2023, SHI23_PV2_075



Photo 6.62 Sous-opération 2D, orthophoto de la partie est du palais de justice et de la prison avec l'emplacement de la cour à droite. On y aperçoit une partie de la sole de bois qui se trouvait sous le mur de la cour (flèches rouges).
Archéotec 2024



Planche 6.2 Sous-opération 2D, partie sud de la sole de bois qui soutenait le mur est de la cour de la prison

- a) Vue générale des vestiges de la partie sud de la sole, vers le nord, Archéotec 2023, SHI23_PV1_150
- b) Vue générale des vestiges de la partie sud de la sole et stratigraphie de la paroi est, vers le sud-est, Archéotec 2023, SHI23_PV1_153
- c) Détail des vestiges de la partie sud de la sole, près de l'emplacement présumé du coin sud-est de la cour, vers le sud, Archéotec 2023, SHI23_PV1_161
- d) Détail des vestiges de la sole dans la partie nord de la première section dégagée, plongée ouest, Archéotec 2023, SHI23_JF1_135
- e) Détail des vestiges de la sole dans la partie nord de la première section dégagée et stratigraphie de la paroi nord, vers le nord, Archéotec 2023, SHI23_PV1_160.



Planche 6.3 Sous-opération 2D, partie nord de la sole de bois qui soutenait le mur est de la cour de la prison
a) Vue générale des vestiges de la partie nord de la sole, vers le nord, Archéotec 2023, SHI23_PV2_188
b) Vue générale des vestiges de la partie nord de la sole, vers le sud, Archéotec 2023, SHI23_PV2_196
c) Détail de la partie sud de la sole, vers le sud, Archéotec 2023, SHI23_PV2_189
d) Détail de la partie sud de la sole. Jonction de deux pièces de bois, plongée, Archéotec 2023, SHI23_PV2_191
e) Détail de la partie nord de la sole, vers le nord, Archéotec 2023, SHI23_PV2_199.



Planche 6.4 Sous-opération 2D, artefacts essentiellement domestiques mis au jour lors du dégagement de la sole de bois (2D9) et dans la partie nord de la sous-opération (2D99)
Archéotec 2024, nos d'inventaire 1-7, 10-15

6.3 Opération 3

6.3.1 Sous-opérations 3A, 3B, 3C, 3D

Les sous-opérations 3A à 3D correspondent à la surveillance des excavations mécaniques de tranchées de caractérisation dans la partie nord du terrain, dans et à proximité de la zone à potentiel archéologique 03.1.13.002. Le potentiel de cette zone est lié à la présence de bâtiments secondaires sur les plans d'assurance-incendie de 1904 (Goad) et 1916 (Chas. E. Goad Co.) et d'un terrain de tennis avec un *club house* en 1922 (Underwriters' Survey Bureau) (figures 5.12 à 5.14). Ces sous-opérations se situent dans le stationnement asphalté qui se trouvait au nord du troisième palais de justice (figures 6.1, 6.11).

La sous-opération 3A a des dimensions de 3,00 m sur 4,00 m. Elle se trouvait dans la partie centre-nord du stationnement. Elle a été creusée jusqu'à 1,76 m sous la surface. Les deux premiers niveaux correspondent à la surface de roulement du stationnement (3A1) et son infrastructure en pierre concassée (3A2) qui reposent sur un remblai de rehaussement de sable beige-roux (3A3). Sous ce remblai se trouvait un ancien niveau de surface composé de sol naturel remanié. Aucun artefact ou structure n'y a été observé. Il reposait sur le sol naturel qui a été atteint à 0,83 m de profondeur (photo 6.63, figures 6.11, 6.12).

La sous-opération 3B a des dimensions de 3,00 m sur 4,00 m, elle se trouvait dans la partie centre-sud du stationnement et elle bordait la zone à potentiel archéologique. Elle a été creusée jusqu'à une profondeur de 0,93 m. La surface de roulement du stationnement (3B1) reposait sur deux niveaux d'infrastructures en criblure de pierre (3B2) et en pierre concassée (3B3). Sous ces niveaux se trouve un remblai de rehaussement de sable beige-roux (3B4) dans lequel une section de fer à cheval a été mise au jour (planche 6.5). Le sol naturel (3B5) a été atteint sous ce dernier à une profondeur de 0,62 m (photo 6.64, figure 6.11, 6.13).

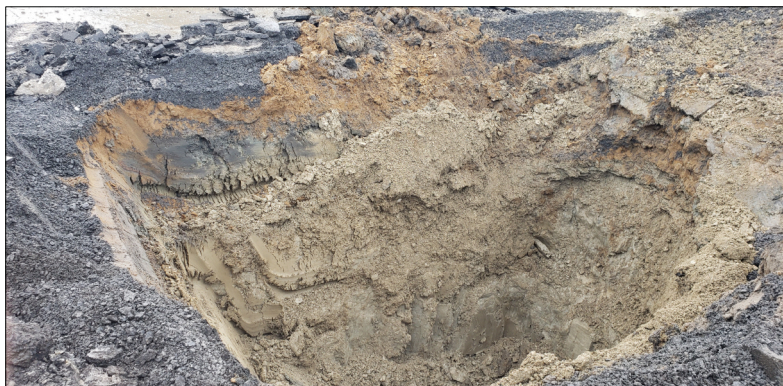
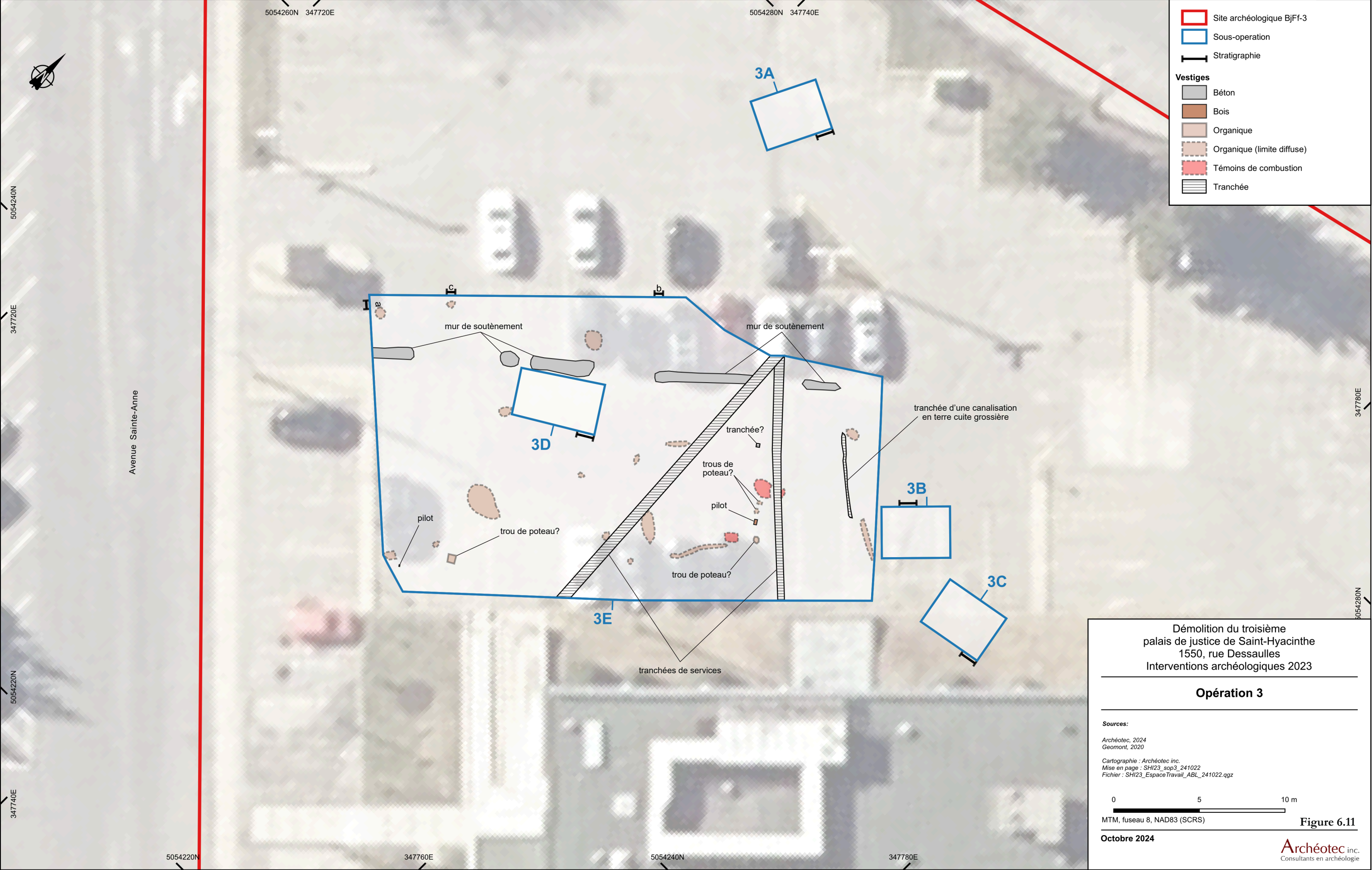


Photo 6.63 Sous-opération 3A, paroi sud
Archéotec 2023, SHI23_PV2_161

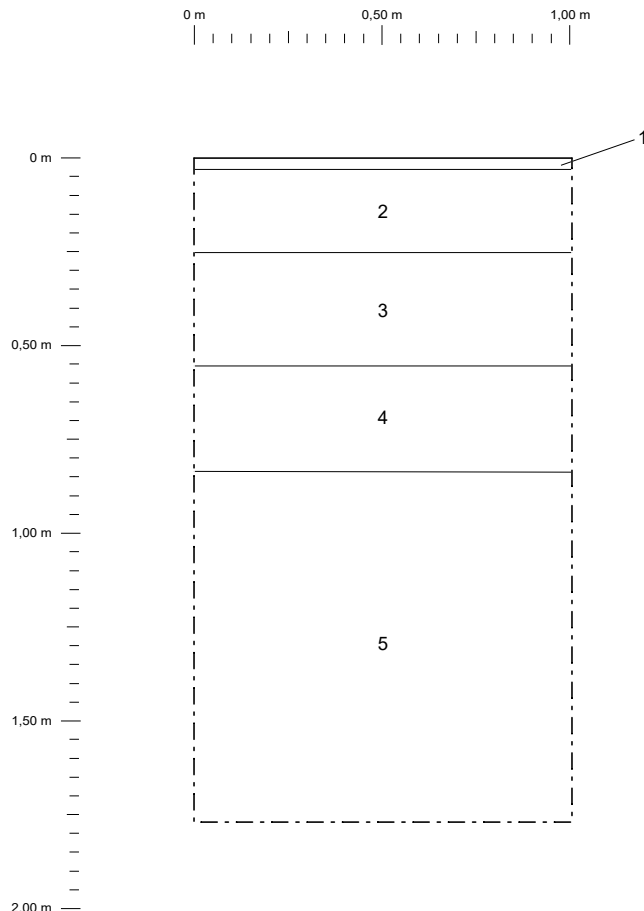


Photo 6.64 Sous-opération 3B, paroi sud
Archéotec 2023, SHI23_PV2_165



Légende

- 2 Couche
- Limite de couche
- - - Limite de fouille



Descriptif des couches

Couche / lot

- | | | |
|---|-----|---|
| 1 | 3A1 | Asphalte. <i>Surface de roulement du stationnement.</i> |
| 2 | 3A2 | Pierre concassée, grise, homogène, moyennement compact. <i>Infrastructure du stationnement.</i> |
| 3 | 3A3 | Sable, beige-roux, avec quelques cailloux, homogène, compact. <i>Remblai de rehaussement avant l'aménagement du stationnement.</i> |
| 4 | 3A4 | Limon argilo-sableux, gris-vert-bleu foncé avec taches d'oxydation rouille, homogène, compact. <i>Ancien niveau de surface composé de sol naturel remanié.</i> |
| 5 | 3A5 | Argile, gris-vert avec taches d'oxydation en surface, passe au beige, au gris et au gris-beige en profondeur, devient de plus en plus argileux, homogène, compact à très compact. <i>Sol naturel.</i> |

Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
site BjFf-3
Interventions archéologiques 2023

Profil stratigraphique de la sous-opération 3A Paroi sud

Source :

Cartographie : Archéotec, 2024

Fichier : SHI23_3A-s_241016.afdesing

0 0,50 m 1,00 m

Figure 6.12

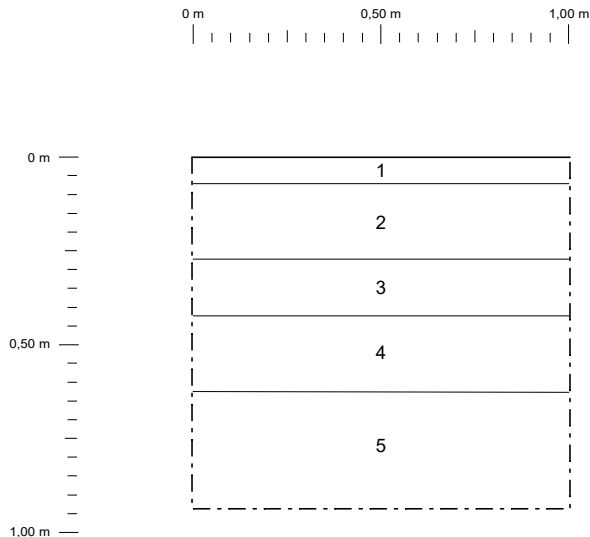
Octobre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

N.B.: Les mesures sont calculées à partir de la surface du sol.

Légende

- 2 Couche
— Limite de couche
- - - Limite de fouille

**Descriptif des couches****Couche / lot**

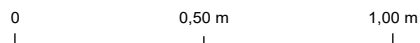
- | | | |
|---|-----|--|
| 1 | 3B1 | Asphalte. <i>Surface de roulement du stationnement.</i> |
| 2 | 3B2 | Criblure de pierre, gris foncé, homogène, moyennement compact. <i>Infrastructure du stationnement.</i> |
| 3 | 3B3 | Pierre concassée, gris pâle, homogène, compact. <i>Infrastructure du stationnement.</i> |
| 4 | 3B4 | Sable, beige-roux, homogène, compact. <i>Remblai de rehaussement avant l'aménagement du stationnement.</i> |
| 5 | 3B5 | Argile, beige à gris, homogène, compact à très compact. <i>Sol naturel.</i> |

Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
site BjFf-3
Interventions archéologiques 2023

**Profil stratigraphique de la
sous-opération 3B
Paroi nord****Source :**

Cartographie : Archéotec, 2024

Fichier : SHI23_3B-n_241016.afdesing

**Figure 6.13**

Octobre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

N.B.: Les mesures sont calculées à partir de la surface du sol.



Planche 6.5 Sous-opération 3B, fragment de fer à cheval mis au jour dans le remblai 3B4
Archéotec 2024, n° d'inventaire 32



Photo 6.65 Sous-opération 3C, paroi sud
Archéotec 2023, SHI23_PV2_172



Photo 6.66 Sous-opération 3D, paroi sud
Archéotec 2023, SHI23_PV2_179

La sous-opération 3C a été creusée à quelques mètres au sud-est de la sous-opération 3B à proximité de la zone à potentiel archéologique (figure 6.11). Ses dimensions étaient de 3,00 m sur 4,00 m sur 1,50 m de profondeur. Sa stratigraphie est similaire à celle des sous-opérations 3A et 3B. L'asphalte du stationnement (3C1) repose sur son niveau d'infrastructure (3C2). Sous ce dernier se trouve le remblai de rehaussement de sable beige-roux observé à proximité (3C3). Il repose sur un ancien niveau de circulation compact qui comprend des cailloux et des fragments de brique rouge (3C4). Sous celui-ci se trouve un remblai de rehaussement d'argile gris-bleu-vert foncé avec du gravier (3C5). Il pourrait s'agir du remblai d'une tranchée de services qui a été affleuré par l'excavation. Sous celui-ci se trouve le sol naturel (3C6) qui a été atteint à une profondeur 1,17 m. La sous-opération n'a pas permis de mettre au jour des artefacts ou des structures (photo 6.65, figure 6.14).

La sous-opération 3D a été excavée dans la partie sud-ouest du stationnement, près de la descente qui permettait d'atteindre le sous-sol du troisième palais de justice (figure 6.11). Elle se trouve à l'intérieur des limites de la zone à potentiel archéologique 03.1.13.002. Elle a été creusée jusqu'à une profondeur de 2,05 m. En surface se trouve l'asphalte du stationnement (3D1) qui repose sur son

infrastructure en criblure de pierre (3D2). Se trouve ensuite un remblai de rehaussement de sable beige-roux (3D3). Sous le remblai se trouvait un ancien niveau de surface présent de manière discontinue (3D4). Aucun artefact n'y a été observé. Il reposait sur la surface du sol naturel qui se trouvait à 0,55 de profondeur sous la surface (3D5) (photo 6.66, figure 6.15).

La surveillance de ces sondages de caractérisation des sols a permis d'avoir un aperçu de la stratigraphie qui se trouve dans la partie nord du terrain, à l'arrière du deuxième palais de justice, ainsi qu'à proximité et à l'intérieur des limites de la zone à potentiel

archéologique 03.1.13.002. L'intervention a permis de relever la présence d'un ancien niveau de surface et de circulation enfouis sous un remblai de rehaussement. Ces niveaux ne contenaient pas d'artéfacts ni de vestiges, mais ils pourraient être contemporains de l'utilisation du terrain à l'arrière du deuxième palais de justice entre 1860 et 1961 ou contemporains de l'utilisation des bâtiments secondaires et du terrain de tennis au cours de la première moitié du vingtième siècle. Bien que le fragment de fer à cheval vienne du remblai de rehaussement plus récent, il pourrait provenir des niveaux d'occupation et avoir été mélangé au remblai lors de sa mise en place ou du dérasement des sols. À certains endroits, ces niveaux ont effectivement été dérasés jusqu'au sol naturel.

6.3.2 Sous-opération 3E

La sous-opération 3E a été expertisée à l'emplacement de la zone à potentiel archéologique 03.1.13.002 sauf dans sa partie sud où un service de gaz était présent. Cette sous-opération irrégulière mesure 29,07 m de longueur dans un axe est-ouest et de 13,09 m à 17,38 m dans un axe nord-sud (figure 6.11). Elle a été excavée sous supervision archéologique afin de documenter la présence d'éléments archéologiques en lien avec les bâtiments secondaires qui ont été représentés sur les plans de 1904 (Goad) et 1916 (Chas. E. Goad Co.) et en lien avec le terrain de tennis et le *club house* qui se trouvent sur le plan de 1922 (Underwriters' Survey Bureau) (figures 5.12 à 5.14, photo 6.67).

Comme ce qui avait été observé lors de la surveillance des sondages de caractérisation des sols (sous-opérations 3A à 3D), un ancien niveau de surface (3E5) est présent de manière discontinue sous un remblai de rehaussement de sable beige-roux (3E4). Dans les espaces où il a été dérasé, le remblai de sable repose directement sur le sol naturel (3E6) (photo 6.68 à 6.70, figure 6.16). Quelques artéfacts ont été mis au jour dans cet ancien niveau de surface, mais ils sont rares. On y trouve des artéfacts essentiellement domestiques tels que de la vaisselle de table et de préparation, une poignée en porcelaine, un fragment d'isolateur électrique en verre, un fragment de pipe à fumer en terre cuite fine argileuse



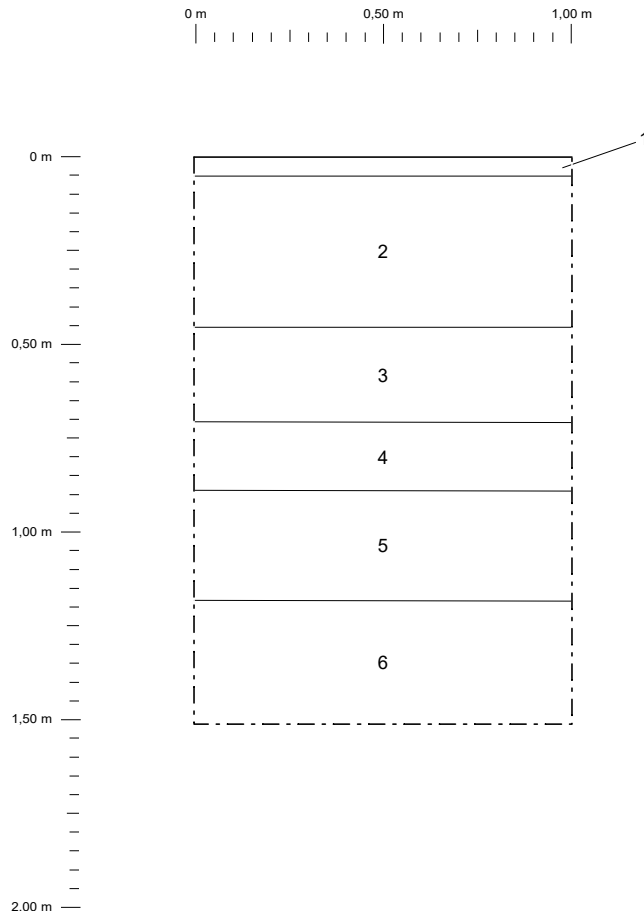
Photo 6.67 Sous-opération 3E, supervision des excavations mécaniques dans le secteur des bâtiments secondaires au nord du palais
Archéotec 2023, SHI23_PV1_195



Photo 6.68 Sous-opération 3E, stratigraphie de la paroi nord (relevé c) montrant l'ancien niveau de surface (gris foncé) sous le remblai de sable beige-roux
Archéotec 2023, SHI23_JF1_315

Légende

- 2 Couche
- Limite de couche
- - - Limite de fouille



Descriptif des couches

Couche / lot

- | | | |
|---|-----|---|
| 1 | 3C1 | Asphalte. <i>Surface de roulement du stationnement.</i> |
| 2 | 3C2 | Criblure de pierre, gris foncé, homogène, moyennement compact. <i>Infrastructure du stationnement.</i> |
| 3 | 3C3 | Sable, beige-roux, homogène, compact. <i>Remblai de rehaussement avant l'aménagement du stationnement.</i> |
| 4 | 3C4 | Argile, brun foncé, avec cailloux, fragments de brique rouge, hétérogène, compact. <i>Ancien niveau de circulation.</i> |
| 5 | 3C5 | Argile, gris-bleu-vert foncé, avec gravier, hétérogène, compact. <i>Remblai de rehaussement composé de sol naturel remanié.</i> |
| 6 | 3C6 | Argile, beige, homogène, compact à très compact. <i>Sol naturel.</i> |

Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
site BjFf-3
Interventions archéologiques 2023

Profil stratigraphique de la sous-opération 3C Paroi sud

Source :

Cartographie : Archéotec, 2024

Fichier : SHI23_3C-s_241016.afdesing

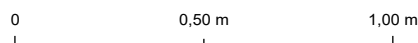


Figure 6.14

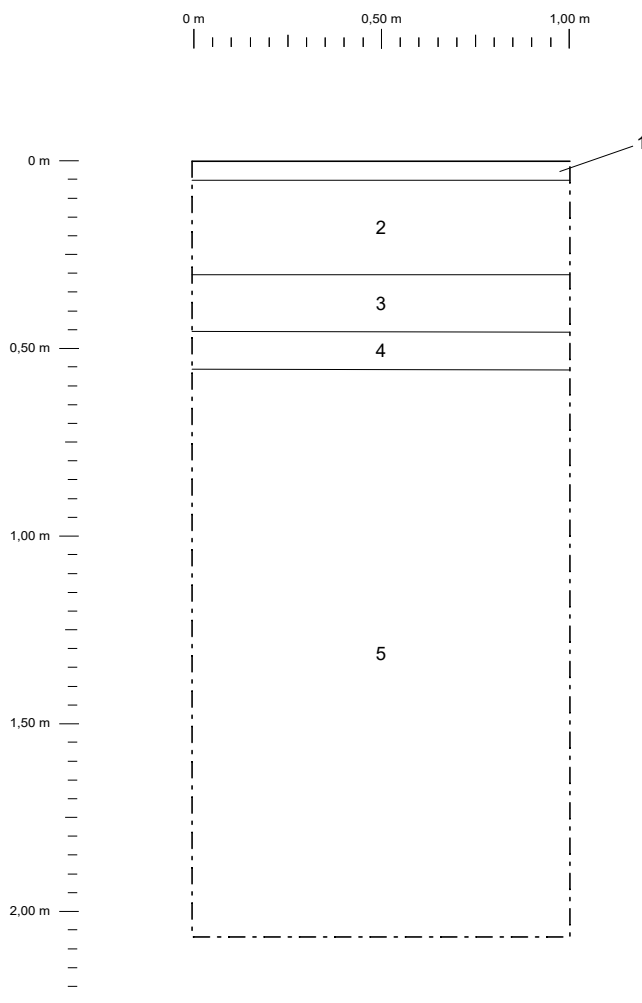
Octobre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

N.B.: Les mesures sont calculées à partir de la surface du sol.

Légende

- 2 Couche
- Limite de couche
- - - Limite de fouille



Descriptif des couches

Couche / lot

- 1 3D1 Asphalte. *Surface de roulement du stationnement.*
- 2 3D2 Criblure de pierre, gris foncé, homogène, moyennement compact. *Infrastructure du stationnement.*
- 3 3D3 Sable, beige-roux, homogène, compact. *Remblai de rehaussement avant l'aménagement du stationnement.*
- 4 3D4 Argile limoneuse, brun-gris foncé, homogène, compact. *Ancien niveau de surface, discontinu.*
- 5 3D5 Argile, brun, homogène, compact à très compact. *Sol naturel.*

Démolition du troisième
palais de justice de Saint-Hyacinthe
1550, rue Dessaulles
site BJFf-3
Interventions archéologiques 2023

Profil stratigraphique de la sous-opération 3D Paroi sud

Source :

Cartographie : Archéotec, 2024

Fichier : SHI23_3D-s_241016.afdesing

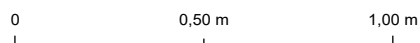


Figure 6.15

Octobre 2024

Archéotec inc.
Consultants en archéologie

N.B. : Les mesures sont calculées à partir de la surface du sol.



Photo 6.69 Sous-opération 3E, stratigraphie de la paroi ouest (relevé a) montrant l'ancien niveau de surface (gris foncé) sous le remblai de sable beige-roux
Archéotec 2023, SHI23_JF1_316



Photo 6.70 Sous-opération 3E, stratigraphie de la paroi nord (relevé b) montrant montrant que le remblai de sable repose directement sur le sol naturel
Archéotec 2023, SHI23_JF1_352

blanche, un fragment d'une bouteille de la *Canadian Bottlers Association Limited* daté de circa 1920 et un fragment d'une canalisation en terre cuite grossière (planche 6.6). Ces éléments sont contemporains des bâtiments secondaires observés sur les plans anciens de la première moitié du vingtième siècle et sont en lien avec l'ancien niveau de surface (3E5).

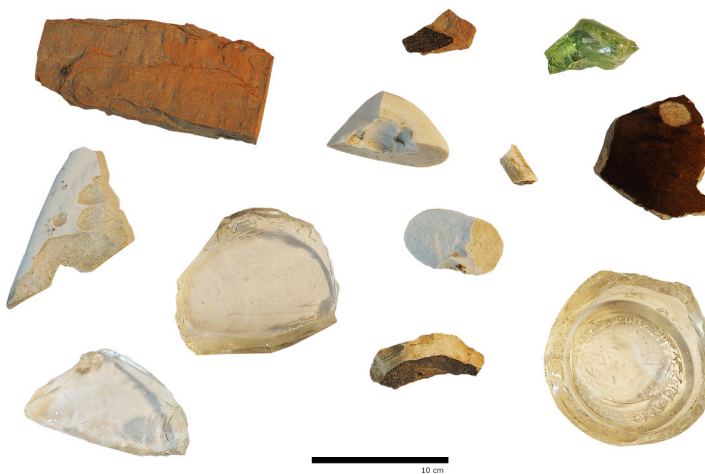


Planche 6.6 Sous-opération 3E, artefacts essentiellement domestiques mis au jour lors du dégagement de l'ancien niveau de surface (3E3)
Archéotec 2024, n^{os} d'inventaire 21-31

Malgré le dérasement partiel de la surface, certains éléments avaient été conservés (photos 6.71, 6.72). Notamment des concentrations organiques qui correspondent à des parties plus basses de l'ancien niveau de surface ou à des trous de poteaux et deux pilotis de bois (photos 6.74, 6.77, 6.78, 6.80, figure 6.11). Des concentrations de charbon minéral et de sol rubéfié sont aussi présents (photos 6.79, 6.81, figure 6.11). Ils pourraient témoigner d'un incendie, mais probablement plus



Photo 6.71 Sous-opération 3E, vue générale montrant la base des excavations, vers le sud-est, avec les éléments mis au jour à la surface du sol naturel

Archéotec 2023, SHI23_JF1_384



Photo 6.72 Sous-opération 3E, vue générale montrant la base des excavations, vers le sud-ouest, avec les éléments mis au jour à la surface du sol naturel

Archéotec 2023, SHI23_JF1_396



Photo 6.73 Sous-opération 3E, vue vers l'est, avec les éléments mis au jour à la surface du sol naturel, dont la fondation d'un mur de soutènement en béton

Archéotec 2023, SHI23_JF1_357



Photo 6.74 Sous-opération 3E, vue vers le nord, avec les éléments mis au jour à la surface du sol naturel, dont au moins un pilotis et un trou de poteau (cercles rouges)

Archéotec 2023, SHI23_JF1_357



Photo 6.75 Sous-opération 3E, extrémité ouest, vue vers le nord, avec les fragments d'une canalisation en terre cuite grossière
Archéotec 2023, SHI23_PV1_202



Photo 6.76 Sous-opération 3E, extrémité est, base de la tranchée de la canalisation en terre cuite grossière
Archéotec 2023, SHI23_JF1_366

d'un épandage de résidus de combustion. Des vestiges de pilotis et des trous de piquets sont disséminés à travers la surface expertisée de la sous-opération 3E (photos 6.74, 6.77, 6.80, figure 6.11). Un seul alignement ressort du lot. Il se compose de trois trous de poteaux et d'un pilot dans la partie centre-est de la sous-opération (photo 6.80, figure 6.11). L'alignement suit un axe nord-sud. Il pourrait autant être relié à un des bâtiments secondaires qu'au *club house* du terrain de tennis. Mis à

part l'ancien niveau de surface qui pourrait correspondre à une surface de jeu en terre battue, aucun élément en lien direct avec le terrain de tennis n'a été mis au jour.

À l'extrémité est de la sous-opération se trouvait une canalisation en terre cuite grossière dans un axe nord-sud (photos 6.75, 6.76, figure 6.11). Elle a pu être utilisée pour drainer un des bâtiments secondaires du secteur ou le *club house* du terrain de tennis. Une canalisation du même type avait aussi été mise au jour dans la partie sud du terrain, dans la sous opération 2B, où elle semblait drainer le deuxième palais de justice vers le sud.

Une fondation de béton a aussi été dégagée dans la partie nord de la sous-opération dans un axe est-ouest (photos 6.71 à 6.73, figure 6.11). Sa présence semble plus récente. Sur le plan du troisième palais de justice datant de 1962 (Brodeur), il est indiqué que la partie nord du terrain était occupée par un parc pour enfants. Ce vestige de béton suit le tracé de la limite sud du parc et marque la limite nord d'un talus qui se trouve entre le parc et le palais de justice. Il s'agit donc d'une bordure qui fait aussi office de mur de soutènement.

La présence du terrain de tennis en 1922 est probablement en lien avec un changement de fonction de la partie nord du terrain du deuxième palais de justice. Ce changement réalisé entre 1916 et 1922 correspond à l'aménagement d'une aire de jeux qui semble avoir été reprise lors de la construction du troisième palais en 1962. Ce parc a plus tard été remplacé par un stationnement de surface.



Photo 6.77 Sous-opération 3E, détail d'un vestiges de bois (pilotis) et d'une trace de poteau organique dans le coin sud-ouest de la sous-opération (cercles rouges)
Archéotec 2023, SHI23_JF1_371



Photo 6.78 Sous-opération 3E, détail d'une concentration organique, trace d'un trou de poteau?
Archéotec 2023, SHI23_PV1_253



Photo 6.79 Sous-opération 3E, détail d'un témoin de combustion dans la partie centre-est de la sous-opération
Archéotec 2023, SHI23_JF1_368

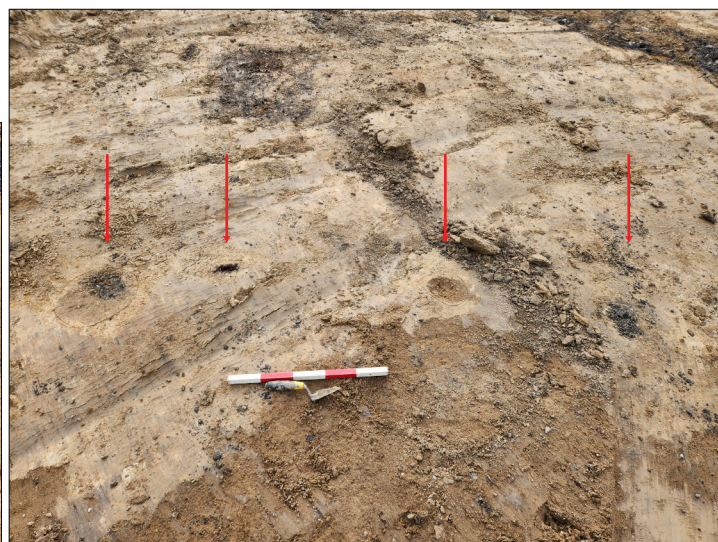


Photo 6.80 Sous-opération 3E, détail d'un alignement de concentrations organiques et d'un pilotis (flèches rouges), dans la partie centre-est de la sous-opération
Archéotec 2023, SHI23_JF1_376

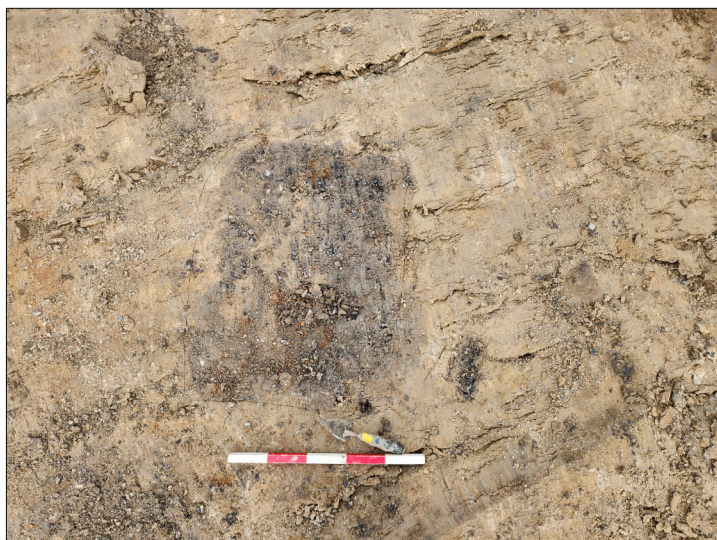


Photo 6.81 Sous-opération 3E, détail d'un témoin de combustion dans la partie centre-est de la sous-opération
Archéotec 2023, SHI23_JF1_369

7. Conclusion et recommandations

7.1 Conclusion

Les interventions archéologiques réalisées en 2023 dans le cadre de la démolition du troisième palais de justice de Saint-Hyacinthe ont permis de mettre au jour des vestiges en lien avec le deuxième palais de justice, la prison, la cour et des bâtiments secondaires situés au nord de l'ensemble. L'intervention a aussi permis d'observer la nature et l'avancement des travaux en sous-œuvre qui avaient été réalisés avant que le gouvernement en demande l'arrêt et autorise la démolition du deuxième palais de justice en 1961.

Les vestiges du deuxième palais avaient été conservés sur presque toute sa surface, mais sur quelques assises seulement alors que seule la partie sud de la prison était toujours en place. La base des murs de ces deux constructions étaient soutenues par d'importantes structures de béton en sous-œuvre qui ont servies à l'aménagement d'un deuxième sous-sol. Lors de la démolition du deuxième palais, tout l'intérieur du bâtiment avait été rempli par des débris de démolition sur toute la hauteur de ses deux sous-sols. Au niveau de la prison, seules les fondations de deux cellules avaient été conservées, les autres ayant été détruites lors de la construction du troisième palais de justice. Dans la cour de la prison, à l'est, les vestiges du mur de clôture ont été mis au jour sous la forme d'une sole de bois composée de plusieurs pièces de bois rond. Aucun vestige de pierre en lien avec le mur de la cour n'a été mis au jour dans les sections expertisées.

Dans la partie sud-est du terrain, l'emprise des travaux n'a pas permis de dégager d'éléments en lien avec l'usine à gaz, mais ceux-ci pourraient toujours subsister dans l'emprise de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, à l'est.

Dans la partie nord du terrain, un ancien niveau de surface a été mis au jour sous les niveaux de remblai et d'infrastructure du stationnement. Ce niveau de surface enfoui contenait quelques artefacts contemporains de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle. Des niveaux organiques, des témoins de combustion, quelques trous de poteaux et deux pilotis de bois sont en lien avec l'utilisation et l'aménagement de cette partie du terrain et avec les bâtiments secondaires représentés sur les plans d'assurance-incendie de 1904 à 1922. Il s'agit toutefois de vestiges ténus qui ont été partiellement dérasés lors de l'aménagement du stationnement du troisième palais de justice en 1961.

7.2 Recommandations

Tout les vestiges de l'ancien palais de justice ont été démantelés dans le cadre des travaux de démolition du troisième palais de justice et de la construction du quatrième palais. Certains éléments archéologiques pourraient subsister dans les anciens niveaux de surface enfouis et qui se trouvent toujours en périphérie des espaces expertisés pour le projet. Au

cours des interventions archéologiques réalisées en 2023, ce niveau a été mis au jour à plusieurs endroits, notamment sous la surface gazonnée dans la partie sud du terrain et sous le stationnement dans la partie nord du terrain. Ces niveaux ont toutefois été partiellement dérasés et somme toute, ils contenaient peu d'artéfacts. Dans le cas d'excavations dans ces secteurs, une surveillance archéologique pourrait être réalisée. Le site de l'ancien palais de justice de Saint-Hyacinthe fait déjà partie du circuit patrimonial de la ville. Les résultats des interventions archéologiques pourraient y être intégrés et être mis en valeur dans la section patrimoniale du site internet de la ville et sur un panneau interprétatif installé sur place.

8. Médiagraphie

8.1 Documents imprimés

- ANONYME. 1859a. « Le site du Nouveau Palais de Justice ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, juillet 26.
- ANONYME. 1859b. « À l'Hon. procureur-général G.E. Cartier, 3ème lettre ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, septembre 20.
- ANONYME. 1860a. « Le site de notre futur palais de justice ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, mars 6.
- ANONYME. 1860b. « Les Cours de Justices et Prison dans les nouveaux Districts ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, juillet 24.
- ANONYME. 1860c. « Echos du jour ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, septembre 6.
- ANONYME. 1861. « Le Courrier de Saint-Hyacinthe ». *Courrier de Saint-Hyacinthe*, octobre 18.
- ANONYME. 1877a. « Dépêches télégraphiques ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, mai 12.
- ANONYME. 1877b. « Travaux du Palais de Justice ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, juin 23.
- ANONYME. 1877c. « Palais de Justice ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, novembre 17.
- ANONYME. 1933. « Le palais de justice du comté de St-Hyacinthe ». *Le Clairon*, juin 23.
- ANONYME. 1957a. « Les rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, septembre 5.
- ANONYME. 1957b. « Les rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, novembre 21.
- ANONYME. 1957c. « Brillant discours de M. St-Pierre au parlement. Le député expose les besoins du comté de Saint-Hyacinthe ». *Le Clairon maskoutain*, novembre 28.
- ANONYME. 1958a. « Les rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, janvier 9.
- ANONYME. 1958b. « Les rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, août 7.
- ANONYME. 1959a. « Au Palais de Justice. Les réparations ont coûté \$238,854.92 ». *Le Clairon maskoutain*, janvier 8.
- ANONYME. 1959b. « Au 31 décembre 1958... et c'est pas fini! Le "monument historique" a coûté \$355,998.03 ». *Le Clairon maskoutain*, février 5.
- ANONYME. 1959c. « Rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, mars 26.
- ANONYME. 1959d. « Discours prononcé par M. René Saint-Pierre sur le budget de l'hon. Bourque ». *Le Clairon maskoutain*, décembre 31.
- ANONYME. 1960a. « Y a-t-il eu scandale dans la restauration du Palais de Justice de Saint-Hyacinthe? » *La Presse*, février 24, sect. Cahier n°4.
- ANONYME. 1960b. « Rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, avril 14.
- ANONYME. 1960c. « M. Lafontaine demande: Une grande enquête sur le Palais de justice ». *Le Clairon maskoutain*, juin 2.
- ANONYME. 1960d. « Ce fourbe hypocrite jouant si bien à l'innocent ». *Le courrier de St-Hyacinthe*, juin 16.
- ANONYME. 1960e. « Réparé au coût de \$348,000 par l'UN, le palais de justice de St-Hyacinthe devra être démoli et reconstruit ». *La Presse*, novembre 19, sect. Cahier n°2.
- ANONYME. 1961a. « Rumeurs de ma ville ». *Le Clairon maskoutain*, janvier 26.

- ANONYME. 1961b. « Démolition du Palais de justice. Les soumissions seront ouvertes mardi prochain ». *Le Clairon maskoutain*, mai 4.
- ANONYME. 1961c. « Une décision qui sera prise aujourd'hui ». *Le Clairon maskoutain*, mai 11.
- ANONYME. 1961d. « Le vieux Palais de Justice sera démoli dans six semaines ». *Le Clairon Maskoutain*, mai 18.
- ANONYME. 1961e. « N'allez pas le répéter ». *Le Clairon maskoutain*, juin 15.
- ANONYME. 2021. « La visite royale de 1951 ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, avril 15.
- ARCHÉOTEC INC. 2021. *Palais de justice de Saint-Hyacinthe - Étude de potentiel archéologique*. Société québécoise des infrastructures du Québec, Montréal, 43 p.
- BACHAND, G. 2010. « Saint-Hyacinthe en 1780. » *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, juin 1.
- BERNARD, V. 2015. « Un cours d'eau pollué, une ville et des débats (1-6) ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, novembre 15.
- BURKE, A. L. 2017. « Le dynamisme et la diversité de l'Archaïque au Québec. », 1-14 p. *L'Archaïque au Québec. Six millénaires d'histoire amérindienne.*, éd par Adrian L. Burke et Claude Chapdelaine. Collection Paléo-Québec, No 36. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- CHEVRIER, D. 2017. « Pour une refonte d'un concept archaïque. », 327-335 p. *L'Archaïque au Québec. Six millénaires d'histoire amérindienne.*, éd par Adrian L. Burke et Claude Chapdelaine. Collection Paléo-Québec, No 36. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- CHOQUETTE, CHARLES-PHILIPPE. 1911. *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours; 1811-1911, un siècle*. Vol. 1. 2 vol. Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, Montréal, 538 p.
- CHOQUETTE, C.-P. 1930. *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*. Richer et Fils, Saint-Hyacinthe, 535 p.
- DESSUREAULT, C. 1985. *Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie: le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815*. Université de Montréal, Montréal, 564 p. p.
- DESSUREAULT, C. « Industrie et société rurale: le cas de la seigneurie de Saint-Hyacinthe des origines à 1861 ». *Histoire Sociale*, vol. 28 (55), p. 99-136.
- ETHNOSCOPI. 2007. *Centre des arts de Saint-Hyacinthe, inventaire archéologique, été 2004*. Ville de Saint-Hyacinthe et le ministère de la culture et des communications du Québec, Saint-Hyacinthe, 51 p.
- ETHNOSCOPI. 2009. *Ancien cimetière de Saint-Hyacinthe. Construction de la clinique médicale et de la pharmacie Sainte-Anne*. Construction Bugère inc. et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Saint-Hyacinthe, 46 p.
- JOLIVEL, M. 2018. *Paléogéographie du secteur de l'échangeur Saint-Pierre*. Étude géomorphologique effectuée pour Archéotec, Québec, 19 p.
- LA PATRIE. 1891. « Effondrement! » *La Patrie*, mars 25.
- LACHANCE, C. 1978. « La Porte des Anciens Maires (1-7) ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, avril 5.
- LAMARCHE, L. 2006. « Reconstitution géologique du lac Saint-Pierre et de ses ancêtres à l'Holocène. » *Histoire Holocène de la région de Lanoraie – Lac Saint-Pierre: excursion du 8 juin 2006*, p. 4-49.

- LE BLANC, L. 2018. *L'Histoire législative des tribunaux du Québec (1777-2010)*. s.n., Québec, 116 p.
- PATRIMOINE EXPERTS. 2000. *Inventaires archéologiques. Direction de l'Est-de-la-Montérégie*. Ministère des Transports du Québec, L'Assomption, 130 p.
- PINTAL, J.-Y., J. PROVENCHER, et G. PIÉDALUE. 2015. *Air - Archéologie du Québec: Territoire et peuplement*. Collection Archéologie du Québec. Pointe-à-Callières. Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal. Les Éditions de L'Homme, Montréal, 216 p.
- RICHARD, P. J. H. 1985. « Couvert végétal et paléoenvironnements du Québec entre 12 000 et 8 000 ans BP. L'habitabilité dans un milieu changeant. » *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XV (1-2), p. 39-56.
- RICHARD, P. J. H. 2007. « Le paysage tardiglaciaire du «Grand Méganticois»: état des connaissances », 21-45 p. *Entre lacs et montagnes au Méganticois: 12000 ans d'histoire amérindienne*, par Claude Chapdelaine et Simon Beaulieu. Collection Paléo-Québec, No 32. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- RICHARD, P. J. H. 2009. « Chronologie de la déglaciation: de l'importance des années étalonnées (calibrées) ». *Publications de l'AQQUA*. Collection Notes et Documents des membres, p. 5.
- RICHARD, P. J. H. 2018. « Le Grand Témoin ou La genèse du paysage laurentien. », 290-301 p. *Lumières sous la ville*, par Anne-Marie Balac, François C. Bélanger, et Éric Chalifoux. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- RICHARD, P. J. H., et P. GRONDIN. 2009a. « Histoire postglaciaire de la végétation. », 170-176 p. *Écologie forestière - Manuel de foresterie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*. 2^e édition. Saucier et al., Ouvrage collectif, Éditions MultiMondes, Québec.
- RICHARD, P. J. H., et P. GRONDIN. 2009b. « Histoire postglaciaire de la végétation », 1-10 p. *Manuel de foresterie*. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.
- RICHARD, P. J. H., et S. OCCHIETTI. 2005. « 14C chronology for ice retreat and inception of Champlain Sea in the St. Lawrence Lowlands, Canada. » *Quaternary Research* (63), p. 353-358.
- RICHARD, P. J. H., et J. POIRIER. 2016. *Séquence chronologique des événements tardi- et postglaciaires dans la région de la plaine de Montréal*. Tableau. Ethnoscop, Montréal, 2 p.
- ROBERT, A.-S. 2007. « Les grands disparus des années 1960 ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, mars 7.
- THOMAS, R. 2014. *Gasworks Profile A: The History and Operation of Gasworks (Manufactured Gas Plants) in Britain*. CL:AIRE, London, 48 p.
- TREMBLAY, R. 2006. *Les Iroquoiens du Saint-Laurent: peuple du maïs*. Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et les Éditions de l'Homme, Montréal, 139 p.
- VOYER, L. 1980. *Saint-Hyacinthe. De la seigneurie à la ville québécoise*. Collection Patrimoine du Québec. Libre Expression, Montréal, 121 p.

8.2 Documents cartographiques

- BRODEUR, J.-G. 1962. *Plan d'implantation et de terrassement. Le palais de justice de Saint-Hyacinthe*. Desnoyers et Brodeur, architectes. Échelle: 20 pied au pouce.
- CHAS. E. GOAD CO. 1916. *Insurance plan of St. Hyacinthe, Qc*. Montréal. Archives du Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe. CH478/001/6.10. Échelle: 100 pieds au pouce.

- GOAD, C. E. 1904. *Insurance plan of St. Hyacinthe, Qc.* Montréal. Archives du Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe. CH478/001/000/006.007. Échelle: 50 pieds au pouce.
- HOPKINS, H. W. 1880. *Atlas of the city and county of St. Hyacinthe, Province of Quebec: from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands.* Provincial Surveying and Pub. Co., G.M. Hopkins, C.E., manager, Québec (province). Archives du Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe. CH478/001/000/006.009. Échelle: 1:100.
- MORIN, P. L. 1848. *Plan des limites de la ville de St. Hyacinthe en 1848.* Saint-Hyacinthe. Bibliothèque et Archives nationale du Québec. CA601,S224,SS1,D3. Échelle: 2 arpents au pouce anglais.
- PERRAULT, H. M. 1860. *Plan of property situate in the town of St. Hyacinthe Canada East about being ceded to the provincial government.* s.n., Montréal. Bibliothèque et Archives nationale du Québec. CA601,S53,SS1,P0420. Échelle: 50 pieds au pouce.
- RENEAULT-BLANCHARD, J. P. 1844. *Extrait d'un plan du Domaine de la Seigneurie de St-Hyacinthe.* s.n., Canada. Bibliothèque et Archives Canada. H3/340/St-Hyacinthe/1844. Sans échelle.
- RENEAULT-BLANCHARD, J. P. 1848. *Plan des limites du village de Saint-Hyacinthe telles que fixées par le conseil de la municipalité de Saint-Hyacinthe le 11 décembre 1848.* s.l. Bibliothèque et Archives nationale du Québec. E21,S555,SS1,SSS23,PH.6. Échelle: 2 arpents au pouce.
- UNDERWRITERS' SURVEY BUREAU. 1922. *Insurance plan of St. Hyacinthe, Qc.* Montréal. Archives du Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe. CH478/001/000/006.010. Échelle: 50 pieds au pouce.
- VARIN, J. B., et T. W. BLAIKLOCK. 1878. *Plan officiel de la cité de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe.* Département des Terres de la Couronne, Québec. Registre foncier du Québec. 14_30. Échelle: 100 pieds au pouce.

8.3 Documents iconographiques

- ANONYME. non daté. *Palais de justice de Saint-Jean.* Musée du Haut-Richelieu. <https://musee-duhaut-richelieu.com/2020/02/17/lhistoire-applee-a-la-barre/>
- ANONYME. 1910. *Palais de justice, Saint-Joseph-de-Beauce, QC, vers 1910.* Musée McCord Stewart. MP-0000.1087.10
- ANONYME. 1950. *Prison du palais de justice de Saint-Hyacinthe.* Photographie n&b. Archives du Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe. CH085/011/008/E,0005
- ANONYME. 1954. *Le palais de justice du district judiciaire de Bedford à Cowansville, en 1954.* Société d'histoire de la Haute-Yamaska. P063-S006-SS1-SSS4-D3-P009
- ARMSTRONG. 1889. *Saint-Hyacinthe (P.Q.): Vue du palais de justice.* Photographie n&b. Bibliothèque et Archives nationale du Québec. 0002749606
- BÉLANGER, R. 1961. *Démolition du palais de justice en 1961.* Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. CH548
- HÉBERT, B.-J. non daté. *Le second palais de justice de Saint-Hyacinthe.* Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. CH085
- LANDRY, A. 1965. *Le palais de Justice de Saint-Hyacinthe.* Photographie n&b. Bibliothèque et Archives nationale du Québec. P97,S1,D6214-6214

- LEMAY, J.-E. 1910. *La prison de Chicoutimi*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. P60,S1,D1,P32
- PINSONNEAULT SERIES EDIT. Sans date. *Palais du Justice, Sorel, P.Q. = Court House, Sorel, P.Q.* Bibliothèque et Archives nationales du Québec. 0003727373
- PINSONNEAULT STUDIO. 1910. *Palais de justice, Joliette, QC, vers 1910*. Musée McCord Stewart. MP-0000.1175.1
- RENEAULT-BLANCHARD, J. P. 1837. *Premier palais de justice de Saint-Hyacinthe*. Dessin. <http://patrimoine.ville.st-hyacinthe.qc.ca/medias/POPUP/22-palais%20de%20justice.pdf>
- RUBIDGE, F. P. 1858. *District Court-House and Jail- First Class*. Bibliothèque et Archives Canada. , 2124278
- WELLGE, H. 1881. *Vue à vol d'oiseau de St. Hyacinthe, P.Q., 1881*. Centre d'archives du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe. CH478/001/000/012

8.4 Sites internet et billets de blogs

- ANONYME. 2019. « Centre-ville de Saint-Hyacinthe ». <https://centrevillesainthyacinthe.com/a-propos/>, consulté le 06/12/2021
- ANONYME. 2021. « Pavillon de l'aqueduc, Saint-Hyacinthe, Qc Image ». *Waymarking*. <https://www.waymarking.com/gallery/image.aspx?f=1&guid=69d77499-a16b-4fd0-82fd-d7eca37140ed&gid=3>, consulté le 06/12/2021.
- BACHAND, G. 2000. « Le cimetière indien sur le mont Yamaska mythe ou réalité? » *Par Monts et Rivières 2000, Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux*. <https://quatreliens.qc.ca/capsules%20historiques/6%20Le%20cimetiere%20indien%20sur%20le%20mont%20Yamaska.html>, consulté le 04/09/2024.
- BERNARD, V. 2021a. « Rénover ou reconstruire.... une question de justice! » *Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe*. <https://histoire.a3communications.ca/histoire/histoire-regionale/nos-archives/article/renover-ou-reconstruire-une-question-de-justice>, consulté le 12/09/2024.
- BERNARD, V. 2021b. « Vestiges de la Penmans ». *Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe*. <https://histoire.a3communications.ca/histoire/histoire-regionale/il-etait-une-fois/article/vestiges-de-la-penmans>, consulté le 02/10/2024.
- CENTRE D'HISTOIRE DE SAINT-HYACINTHE. 2014. « Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe ». *Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe*. <https://www.histoiredemaska.com/>, consulté le 06/12/2021.
- DOCOMOMOQC. 2021. « Le palais de justice de Saint-Hyacinthe sera démoli ». <https://docomomoquebec.ca/a-decouvrir/le-palais-de-justice-de-saint-hyacinthe-2/>, consulté le 28/08/2024.
- GIROUARD, D., et M. OSTIGUY. 2023a. « Les palais de justice de Saint-Hyacinthe (1) ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. <https://lecourrier.qc.ca/les-palais-de-justice-de-saint-hyacinthe-1/>, consulté le 28/08/2024.
- GIROUARD, D., et M. OSTIGUY. 2023b. « Les palais de justice de Saint-Hyacinthe (2) ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. <https://lecourrier.qc.ca/les-palais-de-justice-de-saint-hyacinthe-2/>, consulté le 28/08/2024.
- GIROUARD, D., et M. OSTIGUY. 2023c. « Les palais de justice de Saint-Hyacinthe (3) ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. <https://lecourrier.qc.ca/les-palais-de-justice-de-saint-hyacinthe-3/>, consulté le 28/28/2024.

- LE COURRIER. « Le palais de justice : la fin d'une époque ». *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. <https://lecourrier.qc.ca/le-palais-de-justice-la-fin-dune-epoque/>, consulté le 28/08/2024.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC. 2023. « Répertoire du patrimoine culturel du Québec. » <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>, consulté le 09/03/2023.
- RIoux, M.-P. 2020. « L'histoire appelée à la barre ». *Chronique historique*. <https://museedu-haut-richelieu.com/2020/02/17/lhistoire-appellee-a-la-barre/>, consulté le 11/09/2024.
- VALLIÈRES, M.-G. s.d. « Patrimoine-Laurentides, Mirabel - Sainte-Scholastique ». *Patrimoine-Laurentides*. <https://www.mgvallieres.com/mirabel/pages/scho.html>, consulté le 11/09/2024.
- VILLE DE SAINT-HYACINTHE. 2021. « Histoire de Saint-Hyacinthe ». *Histoire de Saint-Hyacinthe*. <https://patrimoine.ville.st-hyacinthe.qc.ca/>, consulté le 06/12/2021.

9. Annexes

- 9.1 Fiche de site archéologique (fichier pdf)
- 9.2 Articles de journaux concernant les travaux de restauration réalisés au deuxième palais de justice de Saint-Hyacinthe
- 9.3 Inventaire des artefacts et des écofacts (fichier pdf)
- 9.4 Catalogue des photographies (fichier pdf)

9.2 Articles de journaux concernant les travaux de restauration réalisés au deuxième palais de justice de Saint-Hyacinthe

Le Clairon maskoutain, 5 septembre 1957

«Magistrats, avocats, fonctionnaires, se plaignent de la lenteur des travaux en cours au Palais de Justice de cette ville. Les ouvriers doivent travailler sur un terrain excessivement meuble, et à tout moment, l'édifice risque de s'écrouler. Les sentences de la Cour doivent se donner dans une atmosphère poussiéreuse qui ne sied ni à la dignité de l'endroit, ni à la santé de ceux qui y vivent. Plusieurs sont dans la terrible attente d'une catastrophe prochaine...»

Le Clairon maskoutain, 28 novembre 1957

«Palais de Justice

Il a terminé en suggérant au Ministre des Travaux publics de surveiller les travaux de réparations en cours au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe. À mon avis, dit M. Saint-Pierre, il serait préférable de le remplacer par un nouvel édifice qui abriterait en même temps tous les services gouvernementaux. L'édifice actuel est tellement ébranlé qu'il semble nécessaire de le remplacer. Il n'y a pas si longtemps la Justice s'administrerait dans des locaux inconfortables, voire dangereux. Seuls les prisonniers étaient à l'abri de tout danger.»

Le Clairon maskoutain, 9 janvier 1958

«Dame Rumeur ne peut plus s'empêcher de faire écho aux nombreux commentaires que font les citoyens de la ville de Saint-Hyacinthe, en marge des réparations au Palais de Justice. Petit à petit, les conversations font boue de neige, les rumeurs vont s'amplifiant, les critiques sont de plus en plus coupantes. Le plus étrange c'est qu'elles proviennent des milieux où l'on aurait tout intérêt à taire les rumeurs.»

Le Clairon maskoutain, 7 août 1958

«Il est désormais impossible aux Maskoutains de suivre les «progrès» (façon de parler) des réparations au Palais de justice. Les responsables ont érigé une clôture immense afin d'être à l'abri des regards indiscrets et inquisiteurs. Nos concitoyens pourront toujours, dans deux ou trois ans, prendre connaissance du coût total des réparations dans les comptes publics de la province de Québec. On pourra toujours y arriver avec l'aide d'une batterie de comptables agréés et d'experts des comptes publics. C'est une des libertés qui nous reste que l'on a pas encore galvaudée ...»

Le Clairon maskoutain, 21 novembre 1957

«Selon des informateurs dignes de foi, le coût des réparations au Palais de Justice dépassera facilement les trois cent cinquante mille dollars (\$350,000,00). Comme plusieurs citoyens l'ont fait remarquer, il aurait été beaucoup plus simple de construire une nouvelle bâtisse, évitant ainsi un tas de difficultés et de dépenses inutiles. Le chiffre cité de \$350,000.00 est, paraît-il, très conservateur ...

Prière de n'y voir aucune allusion directe ou indirecte à un parti politique du même nom ...»

Le Clairon maskoutain, 8 janvier 1959

«Au Palais de Justice

Les réparations ont coûté \$238,854.92

Les réparations au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe ont coûté à la date du 31 mars de l'année 1958, la somme de \$238,854.92. Ces chiffres sont indiqués dans les Comptes publics de la province de Québec, page 439, au chapitre des dépenses du Ministère des Travaux publics.

Le montant se répartit comme suit :

Honoraires d'architecte et d'ingénieur \$ 15,794.03

Réparations \$ 223,060.89

Total \$238,854.92

Le montant ne comprend pas le coût de la location de l'ancien immeuble de la Générale de Commerce pour les fins de l'administration de la justice et certaines autres dépenses afférentes aux réparations de l'immeuble du Palais de Justice.

Les comptes publics de la province de Québec sont généralement déposés à l'ouverture de la session parlementaire qui suit le 31 mars de chaque année.

Il n'est fait mention nulle part de la date prévue pour la fin des travaux, ni d'aucun estimé global du coût des réparations.»

Le Clairon maskoutain, 5 février 1959

«Au 31 décembre 1958... et c'est pas fini!

Le «monument historique» a coûté \$355,998.03

Le procès-verbal de l'Assemblée législative contient cette semaine des réponses aux questions formulées par le député du comté de Saint-Hyacinthe, en marge des travaux de réparations en cours au Palais de Justice de cette ville.

On lira ci-après les questions de M. Saint-Pierre, et les réponses de l'honorable M. Lorrain, ministre des Travaux publics:

1- Quel était le coût des l'estimé original des travaux?

Réponse : Pour une construction établie sur un sol comme celui de Saint-Hyacinthe les personnes compétentes en la matière savent qu'il est impossible de préparer une estimation préliminaire sérieuse lorsqu'il s'agit de travaux de consolidation en sous-œuvre.

2- Quel montant les travaux ont-ils coûté depuis leur début jusqu'au 31 décembre 1958?

Réponse: \$355,998.03, y compris les honoraires de l'architecte.

3- Les travaux ont-ils été exécutés à forfait ou sur une base de pourcentage?

Réponse: Les travaux ont été effectués sur une base de pourcentage.

4- Si les travaux ont été exécutés à forfait, quel était le montant du contrat original?

Réponse: Répondu par 3.

5- Si les travaux ont été exécutés sur une base de pourcentage, quel en a été le taux ?

Réponse: 10% pour administration et profits sur les matériaux, les sous-contrats, loyer de machineries, gros outillage, camionnage, salaires, etc., plus 15% sur les salaires seulement pour tenir compte des item suivants: accidents de travail, primes de vacances, assurance maladie, responsabilité publique, assurance chômage, comité conjoint, salaire d'un commis sur le chantier, petit outillage et taux plus élevé que la cédule des justes salaires pour certains métiers spécialisés, étant donné les difficultés et les risques de travaux en sous-œuvre.

6- Quel est le nom de l'entrepreneur et quel montant lui a-t-il été payé à date, et quelle balance lui est-il encore due?

Réponse: Julien Riendeau, Douville, P.Q.

Montant payé à date: \$331,160.96

Balance due: aucune

7- Quel est le nom de l'architecte et quel montant lui a-t-il été payé à date et quelle balance lui est-il encore due?

Réponse: S.A. Cyr, Saint-Hyacinthe, P.Q.

Honoraires payés à date: \$24,837.07

Balance due: aucune

8- Quel est le nom de l'ingénieur et quel montant lui a-t-il été payé à date et quelle balance lui est-il encore due ?

Réponse : L'architecte avait aussi la responsabilité de la structure, sans honoraires additionnels.

9- Quand les travaux seront-ils terminés?

Réponse: À l'automne 1960.

10- Quelle superficie additionnelle de planchers ces travaux procureront-ils ?

Réponse: Environ 22,000 pi. carrés, y compris les annexes prévues.

N.D.L.R. : On se rappelle qu'au début des travaux de réparations, M. Saint-Pierre avait suggéré à l'Assemblée législative que le Ministère construise un édifice neuf au lieu d'affecter d'énormes sommes d'argent à la réparation de l'immeuble actuel, évalués dans les comptes publics de la province à \$26,210.92.

On avait alors répondu au député de Saint-Hyacinthe que le Palais de Justice était un «monument historique» qu'il fallait conserver. M. Saint-Pierre avait mis en doute cette affirmation, étant donné la construction d'une aile il y a quelques années pour loger les bureaux du Revenu, qui ne ressemble en rien au vieil édifice.»

Le Clairon maskoutain, 26 mars 1959

«Le bruit court depuis quelque temps dans la ville de Saint-Hyacinthe que le ministère provincial des Travaux publics s'intéresse de très près aux travaux du Palais de Justice. On serait à compiler force statistiques sur la nature et le coût des travaux en cours. Quelques citoyens avancent même l'opinion présomptueuse que le ministère songe à repartir à zéro en construisant un immeuble neuf sur un sol moins mouvant. Il ne s'agit pas ici, du marais politique dans lequel «Mossieu le patroneux» est en voie de s'enliser en compagnie de quelques intimes...»

Le Clairon maskoutain, 2 juin 1960

«M. Lafontaine demande : Une grande enquête sur le PALAIS DE JUSTICE

Monsieur L.-P. Lafontaine a réclamé dimanche soir, u nom des militants libéraux du comté et de toute la population, une enquête précise sur les dépenses qui ont été effectuées par le gouvernement de l'Union nationale pour les travaux de réparation au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

Monsieur Lafontaine, qui est président de l'Association libérale du comté, a fait cette demande auprès de M. Saint-Pierre, à l'ouverture de la campagne électorale de ce dernier qui eut lieu dimanche soir, au centre Notre-Dame.

Premier orateur invité à prendre la parole au, ralliement politique, M. Lafontaine a soutenu qu'il avait, non seulement le droit mais le devoir d'exiger une pareille enquête des autorités compétentes. «Il est incroyable, a-t-il dit, que pour un édifice évalué à quelques \$25,000 dans le livre des comptes publics de la province de Québec, le gouvernement ait dépensé a ce jour la somme fantastique de \$362,000...

L'édifice est toujours là, sale, informe, terriblement laid, et malpropre.

Nous exigeons, poursuit le président de l'Association libérale, que l'Union nationale rende compte de chaque sou qui a été dépensé, puisqu'il s'agit de deniers publics, propriété du peuple de la province. Nous voulons savoir et nous avons le droit de savoir comment est administré NOTRE argent. Or, seule une enquête complète sur tous les déboursés permettra de jeter la lumière sur les aspects cette ténébreuse affaire».

M. St-Pierre: «J'estime avoir fait mon devoir»

Portant la parole à la suite de M. Lafontaine, devant les quelque mille personnes qui se pressaient à l'intérieur du centre Notre-Dame, M. Saint-Pierre a déclaré, aux applaudissements de la foule: «J'estime avoir fait mon devoir en vous représentant au parlement provincial de 1956 à 1960.»

[...]

«En ce qui concerne le Palais de Justice, enchaîne M. Saint-Pierre, j'ai recommandé en 1956, au ministère des travaux publics que l'on construise un édifice neuf au lieu d'investir des sommes considérables d'argent dans les travaux de réparations. Si on avait accepté ma suggestion à ce moment-là, la situation ne serait pas telle qu'elle est aujourd'hui.»

Le Clairon maskoutain, 31 décembre 1959

«Discours prononcé par M. René Saint-Pierre sur le budget de l'hon Bourque

[...] En 1956, à mon premier discours, ayant écouté l'Hon. Premier Ministre rappeler à Chambre que la Province avait besoin de la coopération de tous les députés pour assurer le progrès de la province, je me rappelle, M. l'Orateur, avoir alors avec ma meilleure éloquence et toute ma sincérité, attiré l'attention de l'Hon. Ministre des Travaux Publics sur l'état du Palais de Justice que l'on commençait à réparer, et après avoir dit en termes aussi acceptables que possible que le palais de justice s'effondrait sur lui-même, je demandais à l'Hon. Ministre d'aller constater sur place que les travaux seraient fort coûteux et difficiles. Je lui avais donné tous les détails. Je ne sais pas s'il y est allé, mais on m'avait dit dans le temps que c'était un monument historique. Là-dessus je me rappelle lui avoir dit qu'une aile ajoutée, faite de pierres différentes, ôtait à l'édifice son caractère de monument historique, qu'il était mieux de bâtir un nouvel édifice qui logerait tous les services du Gouvernement.

Je faisais cette suggestion avec toute la sincérité que peut avoir un citoyen qui aime sa province. A-t-on donné suite à ma demande qui était dans l'intérêt public, non, M. l'Orateur. Comme député de l'Opposition, je n'avais pas droit de savoir ce qui se passerait, où ce qui serait fait, — Je pouvais donner des informations mais pourquoi me demander, à moi.

Nous avons vu que le travail en sous-œuvre se continuait, car de l'extérieur rien n'était visible, sauf un trou dans le mur, quelques vitres brisées, et un peu d'outillage. Il y a eu à ce qu'on dit du travail de fait. J'ai à chaque année par la suite, demandé le coût des réparations, pour constater que \$355,000 avaient été dépensés sans qu'il apparaisse quelque chose, et durant tout ce temps le gouvernement paye des loyers à plusieurs endroits.

Je suis d'avis, M. l'Orateur, que si on avait fait suite à ma demande on aurait sauvé 350,000.00, J'aurais rendu ce service à ma province. C'est des expériences comme celles-là qui me font penser que tout gouvernement doit demander des soumissions publiques par les journaux pour tous travaux de constructions ou de réfection, libre à lui d'accepter ou refuser. C'est un fait que le contribuable, lui, agit ainsi : fait-il construire une habitation, s'achète-t-il un vêtement, il choisit et demande le prix, il n'achète pas ou ne donne pas une commande sans savoir ce qu'il lui en coûtera. Cela est logique et il s'attend à ce que les autorités municipales ou gouvernementales fassent de même. Après tout il a son mot à dire, c'est lui qui paie.»

Le Clairon maskoutain, 14 avril 1960

«Rumeurs de ma ville

Il paraît... chose incroyable, que l'on reprendra bientôt les réparations au fameux Palais de Justice de cette ville. On a pensé rédiger un court article dans les pages d'informations pour apprendre la nouvelle aux lecteurs, mais réflexion faite, on a préféré glisser le «tuyau» dans la chronique des «rumeurs»... histoire de ne pas passer pour trop rigolos...»

Le Clairon maskoutain, 26 janvier 1961

«Un bureau d'ingénieurs de la métropole est à compiler un rapport sur les fondations du vieux palais de justice de St-Hyacinthe, des travaux en sous-œuvre ordonnés par l'ancienne administration de l'Union nationale, qui se sont échelonnés sur trois longues années. Une fois terminé, le rapport sera soumis au ministre des Travaux publics. Il n'est pas tout à fait certain, incidemment, que les fondations actuelles servent à la construction du nouvel édifice. Mais attendons les renseignements définitifs!...»

Le Clairon maskoutain, 11 mai 1961

«Une décision sera prise aujourd'hui.

Une décision sera prise aujourd'hui-même, à Québec, en ce qui concerne les travaux de démolition du vieux Palais de Justice de Saint-Hyacinthe. Les soumissions ont été ouvertes, mardi midi, en présence de plusieurs intéressés. Elles varient de \$10,000 à \$60,000. Le plus bas soumissionnaire est Guilmaine & Frères (\$9,985) et le plus haut Roland Messier (\$60,000).»

Le Clairon maskoutain, 15 juin 1961

«À Saint-Hyacinthe, une équipe d'hommes achève de démolir l'ancien palais de justice, ce qui est une sorte de crime contre l'histoire, mais il n'est pas question de reconstruction pour assez longtemps, les architectes chargés des plans ne croyant pas pouvoir terminer ceux-ci avant les débuts de septembre.»

Le Clairon maskoutain, 4 mai 1961

«L'ouverture des soumissions pour les travaux de démolition du vieux palais de justice de St-Hyacinthe aura lieu le mardi 9 mai, à Québec, au secrétariat du ministère des Travaux publics. C'est ce qu'annonce M. René St-Pierre, député de comté de St-Hyacinthe. À la législature de Québec et titulaire du portefeuille des Travaux publics dans le cabinet provincial. L'ouverture officielle des soumissions se fera à midi exactement.

Le ministère a demandé à onze entrepreneurs de la région de soumettre un prix pour la démolition du vieil édifice qui sera remplacé par un immeuble moderne où la plupart des services du gouvernement provincial seront logés. Les travaux de démolition de même que la construction seront sous la responsabilité et la surveillance des architectes Maurice Desnoyers et Jean-Guy Brodeur, de St-Hyacinthe.

La construction du nouvel édifice devrait débuter cette année, à la mi-novembre ou au tout début du mois de décembre, après que les plans et devis seront approuvés par le ministère des Travaux publics. C'est ce qu'a laissé entendre le député de St-Hyacinthe, M. René St-Pierre, qui portait la parole, dimanche dernier, devant les membres de l'Association libérale du comté. Le ministre a aussi déclaré que les ingénieurs, à qui l'on confiera la responsabilité de diriger les travaux de construction de deux ponts sur la rivière Yamaska et sur la rivière Richelieu, seront désignés sous peu par le ministère des Travaux publics. «Nous entendons agir le plus rapidement possible, a poursuivi M. St-Pierre, de telle sorte que le tronçon de la route Trans-Canada, entre St-Hyacinthe et Beloeil, soit terminé dans un proche avenir. Revenant à la construction du palais de justice de St-Hyacinthe, le ministre a signalé que les travaux commençant au début de l'hiver prochain, plusieurs ouvriers y trouveront de l'emploi, durant cette période de l'année peu propice à l'embauchage.»

Le Clairon, 23 juin 1933

Le palais de justice du comté de St-Hyacinthe

L'histoire du Palais de Justice du district de Saint-Hyacinthe ne manque pas d'intérêt. C'est en 1862 que fut proclamé officiellement l'établissement du district de Saint-Hyacinthe, avec juge résidant, pour toutes les fins de l'administration de la justice en matière civile et criminelle.

Depuis quelques années, les Juges de district ruraux résident à Montréal. Ils se tiennent à la disposition du président de la Cour qui délègue temporairement tantôt l'un, tantôt l'autre à tel ou tel tribunal de district. «Autant de perdu,» dit Mgr Choquette, «pour la solennité de nos démonstrations publiques où nous aimions voir «Son Honneur notre Juge,» tenir la première place !»

Premier palais de justice

Le premier Palais de Justice était situé, face à la rue Concorde, à une centaine de pieds, en retrait, de la rue Girouard, sur un terrain de 4 arpents en superficie, donné par le seigneur Jean Dessaulles. Ce terrain est, aujourd'hui, la propriété du chemin de fer Canadien National, successeur du Grand-Tronc.

Le Palais de Justice était un édifice en cailloux des champs, avec toit en croupe, de 60 x 40 pieds, bâti en 1835 par Emm. Couillard-Després jouissant de la caution de André Gauthier, père, et de Joseph Caouette.

Le docteur de La Bruyère, Joseph Fitchett et U. Chaffers, nommés commissaires à cette fin par les syndicats de chacune des paroisses du comté de Saint-Hyacinthe, signèrent le contrat de construction dont le coût s'éleva à \$5,400: \$3,600 payés par le gouvernement et \$1800 par le comté.

Dans la nuit du 23 au 24 août 1859, un charbon incandescent alluma le feu qui dévora le Palais et 1500 cordes de bois accumulées des deux côtés des rails jusqu'au voisinage de la petite église anglicane restée intacte.

Les dossiers de la Cour, les registres du greffe furent sauvés du feu, ainsi que les meubles de Godefroy Renaud, gardien du Palais et de la prison. Le nom de la ruelle Renaud faisant communiquer la rue Dessaulles et la place de la gare rappelle l'incendie du vieux Palais de Justice, en 1859.

Nouveau palais de justice

En cette année 1859, et depuis l'acte du Parlement de 1857, créant 12 nouveaux districts judiciaires dont un à Saint-Hyacinthe, le site du futur Palais de Justice était vivement discuté parmi les intéressés. Les uns le plaçaient au delà du chemin de fer, les autres là où nous le voyons aujourd'hui, «entre l'usine à gaz et la chapelle-cathédrale», tandis que le gouvernement inclinait à le bâtir sur la terre du Séminaire à une dizaine d'arpents du centre de la ville.

On nous permettra ici de dire quelques mots de l'usine à gaz et de la chapelle-cathédrale afin de «localiser» nos lecteurs le plus exactement possible pour ce qui est du site du nouveau Palais de Justice.

Usine à gaz

En 1860 une usine à gaz, pour le service de la ville, fonctionnait à l'angle ouest des rues Dessaulles et Rosatie. Cette dernière rue ne fut ouverte qu'après le transport de l'usine à la rue Saint-Michel.

Il y a quelque vingt-cinq ans, on pouvait voir au beau milieu de la rue Rosalie, la cuve du premier gazomètre transformée en réservoir d'eau pour le service des pompes à incendie. L'usine elle-même avait pris feu le jour de Noël 1880, pendant la messe de minuit. Presque tous les assistants, redoutant une explosion, étaient sortis précipitamment.

